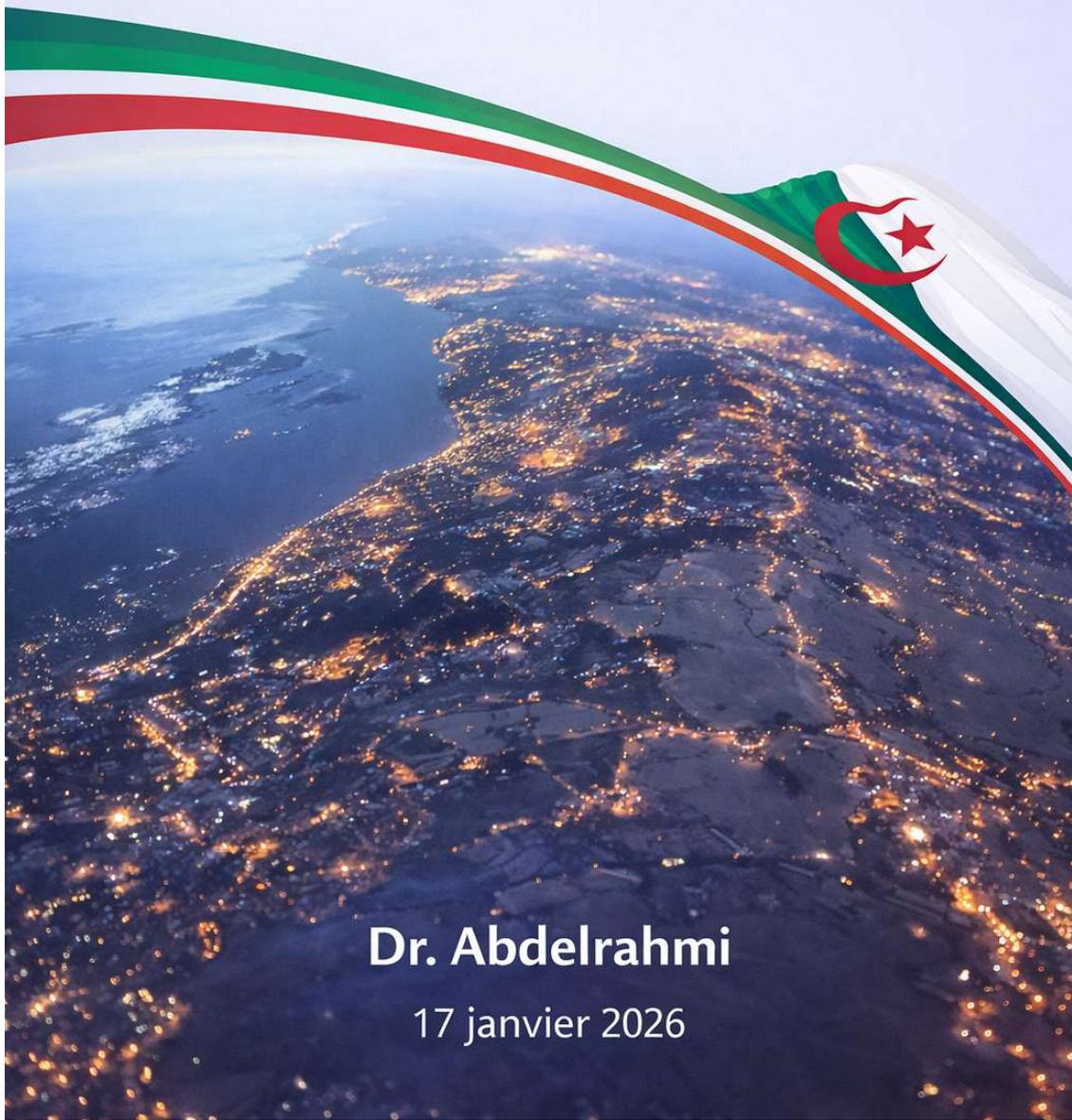


Vision Algérie 2050

de la rente au statut d'économie émergente :
Une feuille de route globale et cohérente



Dr. Abdelrahmi

17 janvier 2026

Résumé Exécutif

Algérie 2050 – De la rente à l'économie émergente : enjeux, coûts de l'inaction et feuille de route

L'économie algérienne se trouve aujourd'hui à un point de bascule historique. Le modèle de croissance fondé sur la rente des hydrocarbures, la dépense publique et la régulation administrative a permis, pendant plusieurs décennies, de préserver une stabilité macroéconomique relative, de soutenir l'activité et d'amortir des chocs externes majeurs. Toutefois, ce modèle a progressivement atteint ses limites et généré des déséquilibres structurels profonds. Il a entretenu une dépendance persistante aux hydrocarbures — qui représentent encore plus de 60 % des recettes budgétaires et près de 90 % des exportations —, freiné l'accumulation de capital productif hors hydrocarbures, limité les gains de productivité et exposé l'économie à une forte volatilité cyclique.

La succession de chocs depuis 2014 — chute durable des prix du pétrole, pandémie de COVID-19, tensions géopolitiques et énergétiques, durcissement des conditions financières internationales — a mis en évidence non seulement la vulnérabilité de ce modèle, mais aussi l'érosion progressive de ses mécanismes d'amortissement. À fin 2025, la croissance réelle demeure positive mais insuffisante, de l'ordre de 3 %, très en deçà du seuil requis pour absorber la croissance démographique, réduire durablement le chômage et améliorer les conditions de vie. Cette croissance est obtenue au prix d'un creusement simultané des déséquilibres budgétaires, monétaires et externes.

Sur le plan budgétaire, le déficit global demeure élevé, oscillant entre 9 et 12 % du PIB, tandis que le déficit primaire hors hydrocarbures dépasse 25 % du PIB hors hydrocarbures, traduisant une dépendance structurelle à la rente et une faiblesse persistante de la mobilisation des ressources fiscales ordinaires. Cette situation limite la capacité du budget à jouer son rôle de stabilisation macroéconomique et d'orientation stratégique de l'investissement public. Sur le plan externe, le compte courant reste structurellement déficitaire, de l'ordre de -3 à -4 % du PIB, reflétant une compétitivité limitée, une faible diversification des exportations et une forte propension à importer.

Ces déséquilibres exercent une pression croissante sur les amortisseurs macroéconomiques. Les réserves de change, après avoir culminé à plus de \$190 milliards en 2013–2014, sont retombées autour de \$60 milliards fin 2025 et suivent une trajectoire orientée à la baisse. Cette érosion progressive réduit les marges de manœuvre de la politique économique et accroît la vulnérabilité face à des chocs externes ou domestiques. Dans le même temps, la politique monétaire demeure contrainte par une transmission faible vers l'économie réelle et par une situation de dominance budgétaire, tandis que le régime de change, marqué par la persistance d'un double marché officiel et parallèle, génère des distorsions de prix, affaiblit les signaux économiques et alimente les comportements d'arbitrage et de thésaurisation.

Les fragilités structurelles du tissu productif aggravent ces tensions macroéconomiques. L'investissement total reste modéré, autour de 15 % du PIB, contre 25 à 30 % dans les économies émergentes dynamiques. L'investissement privé, en particulier, demeure contraint par l'incertitude réglementaire, la faible profondeur financière, l'accès limité au financement à long terme et la segmentation du marché des changes. Cette

configuration limite la capacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois, notamment pour les jeunes, dont le taux de chômage demeure à deux chiffres, et contribue à la persistance d'une crise du coût de la vie qui érode le pouvoir d'achat des ménages.

Ces vulnérabilités internes s'inscrivent dans un environnement international profondément transformé.

La transition énergétique réduit la visibilité à long terme sur les revenus tirés des hydrocarbures. La fragmentation géoéconomique, la recomposition des chaînes de valeur mondiales et le durcissement des conditions financières internationales limitent les marges d'ajustement par l'endettement externe. Dans ce contexte, les économies rentières font face à une contrainte temporelle accrue : retarder l'adaptation revient à accroître mécaniquement le coût futur de l'ajustement.

Le principal risque pour l'Algérie ne réside donc pas dans un choc exogène brutal, mais dans la poursuite d'un ajustement différé, fragmenté et insuffisamment coordonné. En l'absence de réformes, la croissance potentielle pourrait ralentir durablement en dessous de 2 %, les déficits resteraient élevés et les réserves de change pourraient tomber à des niveaux critiques, inférieurs à \$20 milliards à l'horizon 2030, soit moins de six mois d'importations. Le coût macroéconomique et social de l'inaction serait alors considérable et conduirait in fine à un ajustement subi, plus brutal et plus régressif.

À l'inverse, le pays dispose encore, à l'horizon 2026, de marges de manœuvre réelles pour engager une transition ordonnée. Le très faible niveau de la dette externe, proche de 1 % du PIB, constitue un atout majeur et offre une capacité d'accès prudente aux financements extérieurs. Les travaux présentés montrent que les réformes permettent de réduire sensiblement les besoins globaux de financement par rapport à un scénario hors réformes : sur la période 2026–2030, les besoins cumulés passeraient d'environ \$181 milliards à \$164 milliards USD, soit \$17 milliards de besoins évités. Le seul financement exceptionnel à mobiliser correspondrait à un gap transitoire limité, estimé entre \$17 et \$20 milliards, principalement concentré sur les premières années de la transition.

La thèse centrale de ce travail est que la transition vers une économie émergente à l'horizon 2050 repose sur trois piliers indissociables.

- Premièrement, la reconstruction d'un régime macroéconomique cohérent, fondé sur un ajustement budgétaire crédible centré sur le déficit hors hydrocarbures, une normalisation progressive de la politique monétaire et un régime de change aligné sur les fondamentaux et les objectifs de compétitivité.
- Deuxièmement, la mise en œuvre de réformes structurelles et sectorielles visant à élargir l'offre productive, améliorer la productivité et développer des activités à plus forte valeur ajoutée, condition nécessaire pour porter la croissance potentielle à 4–5 % à moyen terme.
- Troisièmement, une refonte de la gouvernance économique, intégrant des outils de pilotage à moyen terme (CMMT, CBMT, TOFE), un suivi-évaluation rigoureux et une redevabilité accrue.

La réussite de cette trajectoire repose également sur un séquençage précis des réformes, permettant d'aligner dans le temps les ajustements macroéconomiques, les réformes structurelles et les mesures sociales. La transition proposée n'est ni instantanée ni indolore. Elle implique des arbitrages économiques et sociaux assumés, nécessitant une politique sociale ciblée et intégrée dès l'amont au cadre macroéconomique, afin de protéger les populations les plus vulnérables et de préserver la cohésion sociale.

En définitive, l'Algérie est confrontée à un choix stratégique clair. L'enjeu n'est pas de savoir si un ajustement aura lieu, mais de décider s'il sera anticipé, maîtrisé et graduel, ou différé et subi dans des conditions économiques et sociales nettement plus coûteuses. Compte tenu des marges encore disponibles et du coût croissant de l'inaction, différer encore les réformes à partir de 2026 ne se justifie ni économiquement ni financièrement. Engager dès maintenant une transition structurée, crédible et bien gouvernée constitue la condition nécessaire pour inscrire durablement le pays sur la trajectoire d'une économie émergente, productive et résiliente à l'horizon 2050.

Le document s'articule autour de sept parties complémentaires et huit annexes.

- La Partie 1 analyse un modèle sous tension dans le contexte d'un environnement international et domestique. La Partie 2 décrit les défis macroéconomiques, macros structurelles et en termes de gouvernance économique. La Partie 3 discute de la qualité de la gouvernance économique actuelle. La Partie 4 se focalise sur les coûts d'une éventuelle inaction en 2026, une année charnière pour éviter un éventuel ajustement subi plus tard. La Partie 5 propose la **doctrine et les stratégies décennales pour la construction d'un nouveau modèle de développement**, fondé sur la diversification, la productivité et la valeur ajoutée. La Partie 6 met en relief les politiques publiques au titre de la transition vers une économie émergente. La partie 7 présente les grands axes d'une nouvelle gouvernance économique dont a besoin le pays pour avancer sur la voie d'une économie émergente.

- Huit annexes apportent des clarifications techniques sur : (1) l'ajustement budgétaire entre 2026-2030 ; (2) le cadre budgétaire à moyen terme 2026-2030 ; (3) le scénario macroéconomique 2026-2030 ; (4) les besoins de financement, les gains des réformes et le gap de financement pour la période 2026-2030 ; (5) Les déterminants de la croissance économique dans le contexte algérien ; (6) la loi monétaire et bancaire du 23 juin 2023 pour ce qui est de la stabilité monétaire, la politique de change et le financement de l'État ; (7) la fintech, comme vecteur de modernisation des paiements et de réforme du marché des changes ; et (8) la refonte de la chaîne institutionnelle de l'investissement public, élément vital de la relance de la croissance.

16/01/2026

Dr. Abdelrahmi Bessaha

Introduction Générale : Une transition à lancer et consolider pour devenir une économie émergente à l'horizon 2050

L'Algérie est engagée dans une transition économique complexe, résultant de la convergence de contraintes structurelles anciennes et de transformations profondes de son environnement économique interne et externe. Le modèle de développement qui a prévalu depuis plusieurs décennies, fondé principalement sur la rente des hydrocarbures, l'intervention budgétaire de l'État et une régulation administrative étendue de l'activité économique, a permis d'assurer, par périodes, une certaine stabilité macroéconomique et de soutenir la croissance. Toutefois, ce modèle a également engendré des vulnérabilités structurelles persistantes, parmi lesquelles une forte dépendance aux recettes pétrolières, une diversification limitée de l'appareil productif, une exposition élevée aux chocs exogènes et des gains de productivité insuffisants. Les chocs successifs survenus au cours de la dernière décennie — en particulier la chute des prix du pétrole à partir de 2014, suivie de la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19 — ont mis en évidence les limites de ce modèle et contribué à l'érosion des marges de manœuvre macroéconomiques. Si la remontée récente des prix des hydrocarbures a offert un répit temporaire sur les plans budgétaire et externe, elle n'a pas modifié en profondeur la structure de l'économie. La croissance hors hydrocarbures demeure contrainte, l'investissement privé reste modéré, et la capacité de l'économie à générer des emplois en nombre suffisant reste limitée. Par ailleurs, les pressions inflationnistes, alimentées à la fois par des facteurs externes et des déséquilibres internes, continuent de peser sur les équilibres macroéconomiques. Dans le même temps, l'environnement économique international s'est considérablement complexifié. Les tensions géopolitiques, la volatilité accrue des marchés de l'énergie, le durcissement des conditions financières mondiales, ainsi que l'accélération des transitions énergétique et technologique redéfinissent les conditions de croissance et de compétitivité à l'échelle mondiale. Pour une économie ouverte et fortement dépendante des exportations d'hydrocarbures, ces évolutions renforcent l'impératif d'adaptation du cadre macroéconomique et du modèle de croissance, dans une perspective qui dépasse la gestion conjoncturelle et s'inscrit dans des horizons de moyen et de long terme.

Dans ce contexte, l'Algérie est appelée à engager une transition économique graduelle mais structurante, visant à renforcer la résilience de son économie, à réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs et à poser les bases d'un modèle de croissance plus diversifié, productif et durable. Cette transition suppose une articulation cohérente entre les politiques budgétaire, monétaire et de change, les réformes structurelles et sectorielles, ainsi qu'un renforcement des institutions économiques et des capacités de mise en œuvre. Elle implique également une planification stratégique permettant de fixer des objectifs intermédiaires à l'horizon de la prochaine décennie, tout en maintenant une vision de transformation à plus long terme.

Au-delà de la stabilisation conjoncturelle, l'enjeu est de définir et de mettre en œuvre une trajectoire de transformation permettant à l'Algérie de converger progressivement vers le statut d'économie émergente. Une telle trajectoire repose sur l'amélioration durable de la productivité, le développement des secteurs hors hydrocarbures, l'intégration accrue aux échanges internationaux et l'efficacité de l'investissement public et privé. Inscrite dans une logique de convergence graduelle, cette trajectoire doit permettre de renforcer le potentiel de croissance à l'horizon 2030, tout en préparant les fondations économiques, institutionnelles et productives nécessaires à une transformation plus profonde à l'horizon 2050. La réussite de cette transition conditionnera la capacité de l'économie algérienne à soutenir une croissance plus élevée, plus stable et plus résiliente sur le moyen et le long terme, dans un environnement international en mutation rapide. Dans cette perspective,

Le document s'articule autour de cinq parties complémentaires et deux annexes. La Partie 1 analyse un modèle sous tension dans le contexte d'un environnement international et domestique. La Partie 2 décrit les défis

macroéconomiques, macros structurelles et en termes de gouvernance économique. La Partie 3 discute de la qualité de la gouvernance économique actuelle. La Partie 4 se focalise sur les couts d'une éventuelle inaction en 2026, une année charnière pour éviter un éventuel ajustement subi plus tard. La Partie 5 propose la doctrine et les stratégies décennales pour la construction d'un nouveau modèle de développement, fondé sur la diversification, la productivité et la valeur ajoutée. La Partie 6 met en relief les politiques publiques au titre de la transition vers une économie émergente. La partie 7 présente les grands axes d'une nouvelle gouvernance économique dont a besoin le pays pour avancer sur la voie d'une économie émergente. Huit annexes apportent des clarifications techniques sur : (1) l'ajustement budgétaire entre 2026-2030 ; (2) le cadre budgétaire à moyen terme 2026-2030 ; (3) le scénario macroéconomique 2026-2030 ; (4) les besoins de financement, les gains des réformes et le gap de financement pour la période 2026-2030 ; (5) Les déterminants de la croissance économique dans le contexte algérien ; (6) la loi monétaire et bancaire du 23 juin 2023 pour ce qui est de la stabilité monétaire, la politique de change et le financement de l'État ; (7) la fintech, comme vecteur de modernisation des paiements et de réforme du marché des changes ; et (8) la refonte de la chaîne institutionnelle de l'investissement public, élément vital de la relance de la croissance

Partie 1 – Un modèle rentier sous tension dans un environnement international et domestique en profonde recomposition

La période ouverte après 2025 s'inscrit dans un **contexte international de basculement géostratégique et économique**, marqué par la fin progressive des équilibres hérités des décennies précédentes et par l'émergence d'un **ordre mondial dominé par le risque, l'incertitude et la fragmentation**. La recomposition en cours — qu'elle soit géopolitique, énergétique, financière ou technologique — redéfinit les chaînes de valeur, modifie les termes de l'échange et réduit la prévisibilité des environnements macroéconomiques, en particulier pour les économies dépendantes des rentes.

Dans ce nouvel environnement, **les modèles fondés sur la rente sont structurellement fragilisés**. La volatilité accrue des marchés, la transition énergétique, le durcissement des contraintes financières et l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de stabilisation internationale limitent la capacité des pays rentiers à amortir les chocs par de simples ajustements conjoncturels. Les équilibres de rente, qui ont longtemps permis de différer les réformes, apparaissent désormais de plus en plus précaires.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la trajectoire récente de l'économie algérienne, dont les **performances macroéconomiques demeurent mitigées**, malgré des épisodes de soutien conjoncturel liés aux hydrocarbures. La croissance reste insuffisamment diversifiée, la productivité stagne, l'emploi formel progresse lentement et les déséquilibres macroéconomiques se sont accentués. Ces fragilités sont renforcées par des **rigidités structurelles persistantes**, tant sur le plan institutionnel, productif que financier, qui limitent la capacité d'ajustement et d'adaptation de l'économie.

À la fin de l'année 2025, l'économie algérienne se caractérise par un **contexte domestique marqué par des déséquilibres profonds** — budgétaires, monétaires, externes et sociaux — et par une accumulation de rigidités qui pèsent sur les perspectives de croissance à moyen terme. En l'absence de réformes, le scénario du **statu quo** conduit à une dégradation progressive des marges de manœuvre, à une exposition accrue aux chocs externes et à une érosion continue du potentiel économique.

Par ailleurs, l'évolution du **marché pétrolier mondial** constitue un facteur de vulnérabilité supplémentaire. Au-delà des fluctuations de court terme, les perspectives à moyen et long termes sont caractérisées par une incertitude élevée et par des contraintes structurelles qui rendent improbable un retour durable à des niveaux de prix capables de soutenir indéfiniment les équilibres internes. Cette évolution réduit la capacité de la rente à jouer son rôle traditionnel d'amortisseur macroéconomique.

L'ensemble de ces éléments — basculement de l'ordre international, fragilisation des économies de rente, performances économiques internes limitées, déséquilibres accumulés et incertitudes sur le marché pétrolier — **convergent vers un même constat** : les défis auxquels fait face l'économie algérienne sont à la fois **structurels et systémiques**, et ne peuvent plus être traités par des ajustements marginaux.

Cette première partie vise ainsi à **poser le diagnostic des contraintes et des vulnérabilités** qui caractérisent le modèle économique actuel, tout en soulignant le **caractère urgent de l'action**. Elle introduit la nécessité d'engager rapidement des réformes profondes et cohérentes, condition indispensable pour éviter un ajustement subi et pour préparer la transition vers un nouveau modèle de développement.

I. Le contexte géostratégique : basculement mondial et ordre international dominé par le risque

L'environnement international est entré dans une phase de **recomposition géostratégique profonde**, marquée par l'érosion progressive des cadres multilatéraux, la montée des rivalités de puissance et la centralité accrue des considérations de sécurité dans les relations internationales. Le monde n'est plus principalement structuré par des logiques de coopération économique, mais par des **arbitrages stratégiques**, des rapports de force et une gestion permanente du risque.

Fin de l'illusion d'un ordre international stable. Depuis 2020, la succession de chocs majeurs — pandémie mondiale, conflits armés, tensions énergétiques et technologiques — a mis fin à l'hypothèse d'un ordre international stable, prévisible et fondé sur des règles partagées. Les grandes puissances privilégient désormais des stratégies de **sécurisation nationale**, parfois au détriment des équilibres globaux. Cette évolution se traduit par une montée de l'unilatéralisme, un affaiblissement des institutions multilatérales et une fragmentation accrue de la gouvernance mondiale.

Rivalité systémique entre grandes puissances. La rivalité stratégique entre les États-Unis et la Chine constitue l'axe structurant du nouvel environnement géopolitique. Elle dépasse largement le cadre commercial pour englober les dimensions technologique, financière, militaire et normative. Cette confrontation systémique se manifeste par : (1) la militarisation accrue de certaines zones stratégiques (mer de Chine méridionale, Indo-Pacifique) ; (2) des restrictions technologiques et des sanctions ciblées ; et (3) le risque croissant d'un **découplage partiel** des systèmes économiques et financiers mondiaux. Cette rivalité introduit une instabilité durable dans les relations internationales et complique les choix stratégiques des pays tiers, contraints à des arbitrages de plus en plus complexes.

Retour des conflits régionaux à fort potentiel systémique. Les conflits armés sont redevenus des **facteurs centraux de risque global**.

La guerre en Ukraine a réintroduit la confrontation militaire de haute intensité en Europe et bouleversé les équilibres sécuritaires du continent. Le conflit en Palestine, quant à lui, a porté les tensions au Moyen-Orient à un niveau critique, avec plusieurs foyers susceptibles de dégénérer en conflit régional élargi. Ces conflits ont des effets géostratégiques majeurs : instabilité des routes commerciales et énergétiques ; militarisation des espaces maritimes stratégiques ; et accroissement de la polarisation politique et diplomatique mondiale.

Sécurité énergétique comme levier géopolitique. L'énergie est redevenue un **instrument central de puissance et de coercition géopolitique**. La rupture partielle entre l'Europe et la Russie, la recherche accélérée de nouveaux partenaires énergétiques, la reconfiguration des alliances au Moyen-Orient et la montée des enjeux liés aux technologies de la transition énergétique redessinent la carte géostratégique mondiale. La sécurité énergétique n'est plus seulement un enjeu économique : elle conditionne désormais la souveraineté, la stabilité politique et la capacité d'influence internationale des États.

Montée des menaces hybrides et non conventionnelles. Le champ géostratégique s'est élargi à des formes de confrontation non militaires : cyberattaques contre les infrastructures critiques ; guerre informationnelle et manipulation de l'opinion ; pressions financières et monétaires ; et instrumentalisation des dépendances technologiques et commerciales. Ces menaces hybrides brouillent la frontière entre paix et conflit et rendent les chocs plus diffus, mais potentiellement plus déstabilisants à moyen terme.

Un monde multipolaire instable, sans mécanisme de régulation efficace. Le système international évolue vers une **multipolarité désordonnée**, caractérisée par l'absence de leadership stabilisateur clair et par la faiblesse des mécanismes de coordination collective. La coopération internationale demeure indispensable face à des risques systémiques, mais elle est de plus en plus entravée par la défiance stratégique, la polarisation idéologique et la concurrence entre blocs.

II. L'économie mondiale post-2025 : recomposition géopolitique, transition énergétique et fin des équilibres de rente

Le basculement géostratégique mondial décrit précédemment se traduit désormais par une recomposition profonde de l'économie mondiale, marquée par la fragmentation croissante des échanges, la politisation accrue de l'énergie et l'érosion progressive des modèles de croissance fondés sur la rente. À partir de 2025, nous notons que :

- Les déterminants géopolitiques et énergétiques s'imposent comme des facteurs centraux dans la formation des trajectoires macroéconomiques, redéfinissant en profondeur les conditions de la croissance et de la stabilité économique.
- La mondialisation libérale, historiquement fondée sur l'optimisation des coûts, la fluidité des échanges et la neutralité des chaînes de valeur, cède progressivement la place à un système plus fragmenté. Celui-ci est structuré par des considérations de sécurité économique, de souveraineté industrielle et de rivalités stratégiques, dans lesquelles les arbitrages politiques priment de plus en plus sur les logiques d'efficacité économique.
- Les tensions commerciales ne relèvent plus d'ajustements conjoncturels, mais s'inscrivent désormais dans une dynamique de long terme, portée par des politiques industrielles offensives, des restrictions à l'exportation de technologies clés, des stratégies de relocalisation ciblée et une régionalisation accrue des échanges. Cette recomposition du commerce mondial s'accompagne d'effets macroéconomiques durables : une hausse structurelle des coûts de production, une moindre efficacité allocative et, in fine, un ralentissement tendanciel de la croissance mondiale. L'économie mondiale devient ainsi plus coûteuse, moins intégrée et plus exposée aux chocs géopolitiques, dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires et monétaires se réduisent progressivement.

Dans ce nouvel environnement, l'énergie redevient un instrument géopolitique majeur. Si les hydrocarbures conservent un rôle central à court et moyen termes, leur fonction économique s'est profondément transformée. Ils ne constituent plus un socle stable de croissance et de financement public, mais une source de volatilité accrue, soumise à des arbitrages géopolitiques, climatiques et technologiques de plus en plus contraignants. La transition énergétique, accélérée par les impératifs climatiques et les stratégies de sécurité énergétique des grandes puissances, introduit une incertitude structurelle sur la demande future d'énergies fossiles, tout en intensifiant la concurrence entre pays producteurs. Dès lors, la stabilité apparente des prix de l'énergie masque une transformation plus profonde : la rente énergétique devient plus courte, plus instable et plus conditionnelle. Les pays producteurs ne peuvent plus fonder leur stratégie macroéconomique sur l'hypothèse d'une demande durablement croissante et prévisible, ni sur une capacité prolongée à lisser les cycles par l'accumulation de réserves. Cette évolution marque la fin progressive du modèle d'ajustement par la rente et constitue l'un des tournants structurants de l'économie mondiale contemporaine.

L'économie mondiale est engagée dans trois transformations structurelles majeures. (1) La dynamique démographique : modifie en profondeur les équilibres de croissance, de l'emploi et des finances publiques, avec

un vieillissement rapide dans certaines régions et une pression accrue sur les marchés du travail et les systèmes sociaux dans d'autres ; (2) **Parallèlement, les transformations technologiques, portées par l'essor rapide de l'intelligence artificielle et de la numérisation**, redéfinissent les gains de productivité, l'organisation des chaînes de valeur, la structure de l'emploi et la répartition des revenus, avec des effets macroéconomiques potentiellement disruptifs ; et (3) la transition écologique impose une recombinaison profonde des modèles de production et de consommation, introduisant de nouvelles contraintes énergétiques, climatiques et financières, tout en redéfinissant les trajectoires de croissance et de compétitivité à moyen et long termes.

La crise mondiale de l'accessibilité financière (coût de la vie) reflète un décalage croissant entre les revenus des ménages et le coût des biens et services essentiels, tant dans les économies avancées que dans les économies émergentes. Depuis le début des années 2020, une succession de chocs — notamment la pandémie, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les flambées des prix de l'énergie et des produits alimentaires, le durcissement des conditions financières mondiales et les pressions sur les taux de change — a entraîné une hausse du coût de la vie à un rythme largement supérieur à celui de la progression des salaires.

Même lorsque l'inflation globale commence à se modérer, les ménages continuent de subir une pression durable liée au niveau élevé des prix des produits alimentaires, du logement, de l'énergie, des transports et des services de base, tandis que la hausse des taux d'intérêt a accru le coût du service de la dette et restreint l'accès au crédit. **Cette érosion du pouvoir d'achat réel** a été particulièrement marquée pour les ménages à revenus faibles et intermédiaires, pour lesquels les dépenses essentielles absorbent une part croissante du revenu, mais elle a également touché les classes moyennes dans les économies avancées, révélant ainsi le **caractère structurel** de la crise. **En conséquence, la problématique du coût de la vie apparaît de moins en moins comme un épisode inflationniste conjoncturel**, et de plus en plus comme un **défi socio-économique persistant**, appelant des réponses de politique économique allant au-delà de la seule stabilisation macroéconomique, afin de traiter les dynamiques de revenus, le coût des biens essentiels et les mécanismes de protection sociale.

Une confiance au plus bas des agents économiques dans un monde en pleine recombinaison. La faiblesse actuelle de la confiance résulte d'un processus cumulatif plutôt que d'un choc isolé. Les ménages et les entreprises ont subi une succession de crises — pandémie, inflation élevée, hausse des taux d'intérêt, chocs énergétiques et géopolitiques — qui ont durablement dégradé le pouvoir d'achat et accru l'incertitude, même lorsque les indicateurs macroéconomiques se stabilisent. Le maintien de prix élevés, l'ajustement lent des revenus réels et le renchérissement du crédit nourrissent un décalage croissant entre la performance économique mesurée et le ressenti quotidien. À cela s'ajoute le sentiment que le système économique favorise les détenteurs de capital au détriment des classes moyennes, alimentant une vision à somme nulle et une défiance envers les politiques publiques. Dans un contexte de fragmentation géopolitique, de réponses publiques perçues comme coûteuses ou incohérentes et de saturation informationnelle anxiogène, cette défiance devient auto-entretenu : l'attentisme freine l'investissement et la croissance, ce qui confirme et renforce le pessimisme initial.

III. Le marché pétrolier mondial : dynamiques offre–demande, fragilisation structurelle et implications pour l'Algérie

Un marché pétrolier mondial en recombinaison : du “super-cycle” à un équilibre instable. Le marché pétrolier mondial a basculé vers un régime caractérisé par (i) une **demande plus incertaine et moins dynamique**, (ii) une **offre plus flexible**, en particulier hors OPEP, et (iii) une **volatilité accrue**. Les épisodes de hausse de prix demeurent possibles, mais tendent à être **plus courts** et **moins auto-entretenus** qu'auparavant, car ils sont rapidement corrigés par des ajustements d'offre et/ou par l'affaiblissement de la demande.

Demande mondiale : pourquoi elle se situe autour de 102–103 mbj et pourquoi sa croissance ralentit ? La demande mondiale se situe autour de **102–103 millions de barils/jour (mbj)**. Ce niveau reflète surtout un **plateau post-pandémie** et non un nouveau cycle de forte expansion. Trois forces expliquent le ralentissement structurel de la croissance de la demande.

- **La Chine : d'un moteur de croissance à un facteur de stabilisation** : La Chine a été, pendant deux décennies, le principal moteur de la hausse de la demande pétrolière. Désormais, sa contribution tend à se **normaliser** et à devenir plus **volatile**, pour plusieurs raisons structurelles : (1) **ralentissement de la croissance** et rééquilibrage vers les services et la consommation (moins intensifs en énergie que l'investissement lourd) ; (2) **electrification rapide des transports** (diffusion des véhicules électriques) qui limite la progression de la consommation de carburants ; (3) **efficacité énergétique** accrue et politiques industrielles visant la réduction de l'intensité énergétique ; et (4) la **faiblesse persistante de l'immobilier** et du cycle de construction, historiquement énergivores. En conséquence, la Chine n'alimente plus un "saut" permanent de la demande mondiale ; elle contribue davantage à un **plafonnement** qu'à une accélération.

- **Économies avancées : stagnation, voire déclin tendanciel** : Dans les économies avancées, la demande est structurellement **stagnante ou en légère baisse** : gains d'efficacité (véhicules, industrie), politiques climatiques plus strictes, électrification progressive et substitution partielle et changements de comportement. Ces économies ne tirent plus la demande mondiale ; elles agissent plutôt comme un **frein** à moyen terme.

- **Émergents hors Chine : croissance résiduelle, mais contrainte** : L'essentiel de la croissance résiduelle provient de pays comme **l'Inde**, certaines économies d'Asie du Sud-Est, et des économies à forte croissance démographique. Toutefois, cette demande est : **plus sensible aux prix**, exposée aux conditions financières internationales, et hétérogène selon les politiques énergétiques et les capacités d'importation.

- La demande mondiale se situe à un niveau élevé, mais sa croissance est **plus lente, plus incertaine et plus fragmentée** qu'auparavant, ce qui réduit la probabilité de tensions prolongées sur les prix.

Offre mondiale : pourquoi elle demeure élevée et pourquoi l'OPEP ne "contrôle" plus le marché comme avant ? L'offre mondiale évolue autour de **102–104 mbj**, avec une structure profondément transformée.

- **Le facteur clé : l'offre hors OPEP, plus flexible et plus réactive** : La principale nouveauté des dix dernières années est le rôle central des producteurs **hors OPEP**, en particulier : (1) **Les États-Unis (pétrole non conventionnel)** : cycles d'investissement courts, capacité d'ajustement rapide aux signaux de prix ; (2) **Brésil, Guyana, Canada, Norvège** : montée en puissance de projets offshore et non conventionnels à coûts compétitifs. Cette offre hors OPEP agit comme un **plafond structurel** : lorsque les prix augmentent durablement, l'offre hors OPEP a tendance à répondre, limitant l'extension d'un cycle haussier.

- **L'OPEP+ : pouvoir de stabilisation plus limité à moyen terme** : L'OPEP+ conserve une capacité d'influence à court terme via des ajustements de quotas, mais sa marge se réduit : les coupes sont coûteuses en parts de marché, et la discipline collective est plus difficile à maintenir, les ajustements sont souvent réactifs plutôt que préventifs. En pratique, l'OPEP+ peut amortir des chocs, mais **ne contrôle plus** la trajectoire de moyen terme dans un environnement dominé par l'offre hors OPEP.

- **Géopolitique et sanctions : volatilité sans pénurie durable** : Les tensions géopolitiques génèrent des chocs d'offre, mais l'expérience récente montre qu'ils conduisent souvent à une **réorientation des flux** plutôt qu'à une raréfaction durable. Ils augmentent la volatilité, sans garantir un régime de prix durablement élevé.

- **Synthèse offre** : l'offre reste élevée car elle est plus diversifiée, plus flexible et portée par des producteurs hors OPEP capables d'accroître rapidement la production lorsque les prix montent.

Le nouvel équilibre : une demande plafonnée et une offre flexible rendent les prix plus volatils et amoindrissent la possibilité des super-cycles. L'interaction d'une demande mondiale **moins dynamique** et d'une offre **plus flexible** produit un marché à : cycles plus courts, volatilité élevée et probabilité plus faible de phases longues de prix élevés. Pour les pays rentiers, cela signifie que la rente est **moins prévisible** et **moins "assurable"** comme fondement de stratégie budgétaire.

Implications pour l'Algérie : sensibilité budgétaire et rôle réduit de la rente comme stabilisateur.

Volumes pétroliers pertinents : Production : **1,0 million de barils/jour** ; Consommation intérieure : **0,6 millions de barils/jour** ; et des exportations nettes : **0,4 millions de barils/jour**, soit environ : $0,4 \times 365 \approx 146$ millions de barils/an

Sensibilité mécanique des recettes pétrolières : $\$1/\text{baril} \times 146 \text{ millions barils/an} \approx 146 \text{ millions USD/an}$. Avec $\pm \$10/\text{baril} \approx \pm \$1,5 \text{ milliard /an}$ (recettes d'exportation pétrolières brutes).

Transmission au budget : sensibilité budgétaire. Le budget capte une fraction des recettes (fiscalité, transferts, dividendes, mais aussi compensations/subventions). En retenant un coefficient de transmission prudent $\alpha = 0,6-0,7$:

- $\pm \$10/\text{baril} \rightarrow \pm \$1,5 \text{ milliards}$ (exportations pétrolières)
- impact budgétaire: $\pm 0,9$ à $\pm 1,05 \text{ Md USD}$

Tableau synthétique

Variation du prix du baril	Effet exportations pétrolières	Effet budgétaire ($\alpha = 0,6-0,7$)
-\$10	-\$1,5 milliards	-\$0,9 à -\$1,05 milliards
+\$10	+\$1,5 milliards	+\$0,9 à +\$1,05 milliards

Lecture stratégique : ce que cela implique pour la trajectoire macroéconomique. Deux implications de politique économique sont essentielles :

- **Capacité d'amortissement réduite :** Même un choc favorable de prix ($\pm 10 \text{ USD}$) ne dégage plus que $\sim 1 \text{ Md USD}$ de marge budgétaire, ce qui est **insuffisant** pour compenser durablement des déséquilibres structurels importants (déficit hors hydrocarbures à deux chiffres du PIB hors hydrocarbures).

- **Réformes et diversification : nécessité macroéconomique :** Le marché pétrolier ne peut plus être traité comme "filet de sécurité automatique". Dans un monde de demande plafonnée et d'offre flexible hors OPEP, le report des réformes devient plus coûteux : la rente n'offre plus la même capacité à financer le statu quo.

Le marché pétrolier mondial est désormais structuré par une demande moins dynamique (notamment du fait de la normalisation chinoise) et une offre hors OPEP plus flexible (dans le contexte d'une stratégie volume), ce qui réduit la probabilité de prix durablement élevés. Pour l'Algérie, la hausse de la consommation domestique limite les exportations nettes et réduit la sensibilité budgétaire : une variation de $\pm \$10$ du baril représente environ $\pm \$0,9$ à $\pm \$1,05$ milliard de recettes budgétaires, soit un amortisseur nettement plus faible qu'auparavant. Cette réalité renforce l'urgence des réformes macroéconomiques et de la diversification productive.

IV. L'Algérie face au nouveau contexte géopolitique et énergétique : contraintes accrues et réformes incontournables

Pour l'Algérie, ces mutations globales ont des implications directes et profondes. La dépendance structurelle aux hydrocarbures place le pays en première ligne face à la recomposition géopolitique de l'énergie. Si la position géographique et les ressources naturelles offrent encore des opportunités à court terme, notamment vis-à-vis de l'Europe, celles-ci ne sauraient être interprétées comme un substitut à une transformation structurelle de l'économie.

La transition énergétique mondiale réduit progressivement l'horizon de visibilité de la rente. Même dans des scénarios de demande soutenue à moyen terme, la volatilité accrue des prix, la pression sur les investissements fossiles et l'essor des énergies alternatives limitent la capacité de l'État à fonder une stratégie de stabilisation budgétaire et sociale sur les seuls revenus énergétiques. Dans ce contexte, toute stratégie de réformes retardée devient mécaniquement plus coûteuse et plus risquée.

Par ailleurs, la fragmentation géopolitique réduit les marges d'insertion externe pour une économie peu diversifiée. Les flux d'investissements directs étrangers deviennent plus sélectifs, conditionnés à la stabilité réglementaire, à la gouvernance et à la capacité d'intégration dans des chaînes de valeur régionales. Or, dans un monde où l'accès aux marchés, aux technologies et aux financements est de plus en plus politisé, les économies à faible compétitivité structurelle voient leur pouvoir de négociation s'éroder.

Ce contexte géopolitique et énergétique durcit également les arbitrages internes. La soutenabilité du modèle de redistribution fondé sur la dépense publique et les subventions généralisées est remise en cause par l'érosion des marges budgétaires et par l'augmentation des besoins d'investissement liés à la transition énergétique, à la sécurité alimentaire et à la modernisation des infrastructures. La réforme devient ainsi non seulement un impératif économique, mais une condition de souveraineté économique.

Dans ce cadre, l'objectif de bâtir un nouveau modèle de croissance pour l'Algérie ne peut plus être conçu comme un choix discrétionnaire ou graduel, mais comme une nécessité stratégique. Le nouveau modèle devra reposer sur une diversification productive réelle, une amélioration de la productivité, une intégration sélective dans l'économie régionale et mondiale, et une mobilisation plus efficace de l'épargne et du capital humain. Il devra également intégrer la transition énergétique non comme une contrainte externe, mais comme un levier de transformation industrielle, d'innovation et de création d'emplois.

En définitive, le contexte géopolitique et énergétique mondial agit comme un puissant révélateur et accélérateur des limites du modèle actuel. Il réduit l'espace de l'inaction, raccourcit l'horizon de la rente et renforce la nécessité d'un séquençage crédible des réformes. Pour l'Algérie, réussir la transition vers un nouveau modèle de croissance n'est plus seulement une réponse à des déséquilibres internes, mais une condition essentielle pour préserver sa stabilité macroéconomique, sa cohésion sociale et sa place dans un ordre économique mondial en recomposition.

V. Performances macroéconomiques de l'Algérie à fin 2025 et perspectives à l'horizon 2030

Situation macroéconomique à fin 2025 : reprise réelle, déséquilibres croissants. À fin 2025, l'économie algérienne présente un profil macroéconomique contrasté.

• **D'un côté, l'activité demeure relativement robuste** ; de l'autre, les déséquilibres budgétaires et externes se sont sensiblement accentués, signalant une fragilisation de la soutenabilité macroéconomique. La croissance réelle

est estimée à 3,4 % en 2025, après 3,6 % en 2024, traduisant un léger ralentissement. Cette dynamique résulte de facteurs opposés : une quasi-stagnation du secteur des hydrocarbures, affecté par les quotas OPEP+ et la modération des prix internationaux ; une **résilience du secteur non-hydrocarbures**, soutenue par l'investissement public et la demande intérieure, avec une croissance avoisinant **3,8 %** en 2025.

- **L'inflation moyenne a nettement reculé**, passant de **9,3 % en 2023** à **4,0 % en 2024**, et resterait **contenue autour de 3,9 % en 2025**, principalement sous l'effet du reflux des prix alimentaires et des mécanismes administratifs de stabilisation. Cette désinflation améliore les indicateurs nominaux mais ne reflète qu'imparfaitement la contrainte réelle pesant sur les ménages qui font face .

- **Sur le plan budgétaire**, la situation s'est fortement détériorée. Le déficit budgétaire global a atteint **13,9 % du PIB en 2024** et resterait très élevé à **11,5 % du PIB en 2025**, sous l'effet combiné de la baisse des recettes d'hydrocarbures et de la poursuite d'une politique budgétaire expansionniste (salaires, transferts et investissement public). Cette dynamique a conduit à l'**épuisement complet du Fonds de régulation des recettes (FRR)** et à une montée rapide des besoins de financement. En conséquence, la dette publique brute, encore modérée en apparence, amorce une trajectoire ascendante préoccupante, passant de **48,5 % du PIB en 2024** à **plus de 52 % en 2025**. Ceci classe désormais le **risque souverain de l'Algérie à un niveau "élevé"**, une rupture notable par rapport aux évaluations précédentes.

- **Sur le plan externe**, le compte courant est redevenu déficitaire dès 2024 (**-1,1 % du PIB**) et le déficit devrait se creuser à **-3,7 % du PIB en 2025**, reflétant la contraction des exportations d'hydrocarbures et la reprise des importations. Les réserves de change, bien qu'encore confortables à court terme, suivent une trajectoire descendante, passant selon le FMI de **\$69 milliards en 2023 (15,2 mois d'importations)**, **\$67,8 milliards en 2024 (14 mois d'importations)** à **\$USD en 2025**, soit environ **12 mois d'importations**. In fine, la croissance à court terme est préservée au prix d'une **dégradation rapide des équilibres budgétaires et externes**, dans un contexte de forte dépendance aux hydrocarbures et d'épuisement des amortisseurs macroéconomiques.

Perspectives macroéconomiques à l'horizon 2030 en l'absence de réformes : ralentissement tendanciel et contraintes de soutenabilité. À moyen terme, l'économie algérienne devrait faire face à un **ralentissement progressif de la croissance potentielle** de l'économie algérienne, sous l'effet conjugué de contraintes budgétaires, de la modération attendue de la production d'hydrocarbures, du type de modèle de croissance, de rigidités structurelles persistantes et de la faiblesse de l'investissement privé. Dans le contexte d'un tel scénario hors réformes, les principaux indicateurs macroéconomiques se présenteraient ainsi :

- La croissance réelle ralentirait progressivement pour converger vers **environ 2,5 % à l'horizon 2030**, avec une contribution de plus en plus limitée du secteur des hydrocarbures et une croissance non-hydrocarbures freinée par l'insuffisance de l'investissement privé et de la productivité. . La croissance du PIB par habitant serait ainsi contenue autour de **1 à 1,5 %**, insuffisante pour absorber durablement les pressions démographiques et sociales.

- L'inflation resterait **modérée (≈ 3,3 % à moyen terme)**, mais cette stabilité nominale s'accompagnerait d'un ajustement réel contraint, via la compression de la dépense publique et la montée progressive des prix administrés, notamment de l'énergie.

- Le principal point de vulnérabilité réside dans les **finances publiques**. En l'absence d'un ajustement crédible, la dette publique brute pourrait atteindre **près de 80 % du PIB en 2030**, tandis que les déficits budgétaires resteraient durablement supérieurs à **9 % du PIB**.

- Sur le plan externe, le déficit du compte courant de la balance des paiements demeurerait structurel, et les réserves de change poursuivraient leur érosion pour tomber à **moins de 4 mois d'importations en 2030**, contre plus de 14 mois en 2024 et 12,3 mois d'importations en 2025, réduisant significativement la capacité d'absorption des chocs externes.

**Algérie - Principaux indicateurs macroéconomiques
Situation fin 2025 et projections 2026-2030 (FMI)**

Indicateur	2025	2026	2030
Croissance réelle du PIB (%)	3,4	2,9	2,5
Inflation (IPC, %)	3,9	3,9	3,3
Déficit budgétaire (% PIB)	-11,5	-12,4	-9,3
Dettes publiques (% PIB)	52,5	61,1	80,6
Solde courant (% PIB)	-3,7	-4,1	-2,9
Réserves de change (Mds USD)	59,4	49,7	18,6

Partie 2. Les défis macroéconomiques, macro structurels et structurels

VI. Les défis macroéconomiques

Les défis macroéconomiques à relever : À fin 2025, l'économie algérienne demeure caractérisée par une **stabilisation apparente** qui masque des **vulnérabilités macroéconomiques structurelles non résolues**. Les ajustements observés au cours des dernières années ont été en grande partie différés ou opérés par des canaux indirects, sans traitement des déséquilibres de fond.

- **Sur le plan des finances publiques, le déficit budgétaire hors hydrocarbures reste structurellement élevé**, traduisant une dépendance persistante aux recettes pétrolières et une rigidité marquée des dépenses, dominées par la masse salariale, les subventions et les transferts. Les mécanismes d'ajustement récents ont reposé davantage sur l'érosion réelle des subventions, des prélèvements parafiscaux ou des arbitrages implicites, plutôt que sur une réforme budgétaire explicite et durable.

- **La position extérieure s'est nettement détériorée après le pic exceptionnel de 2022**, sous l'effet combiné de la normalisation des prix des hydrocarbures et de la reprise des importations. Cette évolution met en évidence la vulnérabilité externe persistante de l'économie et la faiblesse structurelle de la base exportatrice hors hydrocarbures.

- **La croissance économique demeure modérée et volatile**, insuffisante pour absorber durablement les tensions sur le marché du travail. Parallèlement, si l'inflation mesurée a été partiellement contenue par des dispositifs administratifs, l'inflation perçue et la crise du coût de la vie restent élevées, révélant des tensions persistantes sur l'offre, les circuits de distribution et le taux de change effectif.

- **Enfin, le chômage et la pauvreté restent préoccupants**. Selon les données de l'**Office national des statistiques (ONS)**, le **taux de chômage était d'environ 12,7 % en 2024**, touchant près de **1,76 million de personnes** au niveau national, avec des **disparités marquées** par sexe et par âge : le chômage atteint environ **25,4 % chez les femmes contre 9 % chez les hommes**, et près de **29,3 % chez les jeunes de 16 à 24 ans**. Les jeunes diplômés restent particulièrement vulnérables, avec des taux d'insertion professionnelle encore faibles. Parallèlement, malgré les efforts de transfert et de protection sociale, la pauvreté monétaire n'a pas été éradiquée ; certaines estimations internationales indiquent que la part de la population vivant sous la ligne de pauvreté nationale a augmenté dans les années récentes (par exemple environ **6,7 % en 2022**, contre environ **3,3 % en 2021**). Cette configuration — chômage structurel élevé chez les jeunes et femmes, montée de la précarité de l'emploi et persistance de la vulnérabilité sociale malgré l'augmentation des transferts publics — souligne la **faible efficacité redistributive du régime actuel** et la nécessité d'une réforme profonde du marché du travail et des politiques d'insertion.

Une crise de l'accessibilité financière (coût de la vie) prenant une forme particulièrement aiguë et structurelle. Cette dernière résulte de l'interaction entre des pressions inflationnistes persistantes, des distorsions du taux de change et des dynamiques de revenus rigides. Si les indicateurs officiels de l'inflation rendent compte d'une partie de la hausse des prix, ils **sous-estiment significativement l'érosion du pouvoir d'achat réellement subie par les ménages**, en particulier pour les dépenses alimentaires, les coûts liés au logement, les transports et les biens de consommation importés.

- **La dépréciation prolongée du dinar**, combinée à la coexistence de marchés de change officiel et parallèle, a amplifié l'inflation importée et renchéri le coût domestique des biens essentiels, y compris durant des périodes de relative stabilité des prix internationaux. **Parallèlement, la progression nominale des revenus**, y compris des salaires et des pensions, est demeurée insuffisante et faiblement indexée, entraînant une **baisse durable des revenus réels**.
- **Les contrôles administratifs des prix et les subventions généralisées** ont permis de contenir temporairement l'inflation mesurée, mais au prix de pénuries, d'une dégradation de la qualité des biens et d'un déplacement des pressions inflationnistes vers les produits non réglementés et les marchés informels.
- **En conséquence, les ménages algériens s'ajustent de plus en plus par des canaux non-prix** — réduction des quantités consommées, substitution vers des biens de moindre qualité, report des dépenses de santé et d'éducation, recours à des mécanismes informels d'adaptation — **autant de comportements qui ne sont pas captés par les mesures standards de l'inflation**.
- **Ce décalage entre l'inflation mesurée et le coût de la vie réellement vécu** met en évidence que la crise du pouvoir d'achat en Algérie n'est pas simplement conjoncturelle, mais **profondément structurelle**, enracinée dans le modèle de croissance actuel, le régime de change et l'absence d'une stratégie cohérente de revenus et de protection sociale adaptée à un environnement de hausses de prix durables.

VII. Les rigidités structurelles qui étouffent la croissance économique

Une économie structurellement rigide et faiblement productive. Au-delà des déséquilibres macroéconomiques, l'économie algérienne est caractérisée par des **rigidités structurelles profondes** qui limitent sa capacité d'adaptation aux chocs, freinent la montée en gamme productive et entravent l'émergence d'un secteur privé dynamique. La productivité globale des facteurs demeure durablement faible, la compétitivité externe s'est érodée au fil du temps, et le modèle de croissance reste largement fondé sur une **accumulation extensive du capital et du travail**, plutôt que sur des gains d'efficacité, d'innovation et de valeur ajoutée.

Cette configuration structurelle enferme l'économie dans un régime de croissance peu performant, fortement dépendant de la dépense publique et de la rente hydrocarbures, et insuffisamment capable de générer des moteurs endogènes de croissance soutenable.

Faible productivité et modèle de croissance peu innovant à fin 2025. À fin 2025, la productivité du travail en Algérie demeure structurellement faible et constitue l'un des principaux freins à l'élévation de la croissance potentielle. Cette faiblesse ne relève pas de facteurs conjoncturels, mais reflète des déséquilibres profonds dans le modèle de croissance, marqués par des déficits persistants en capital humain, une inadéquation entre les systèmes de formation et les besoins productifs, ainsi qu'une allocation inefficace des facteurs de production.

Le rendement économique de l'investissement — public comme privé — reste limité, tant en termes de création de valeur ajoutée que d'emplois durables. Malgré un effort d'investissement historiquement élevé, les retombées sur la productivité globale des facteurs demeurent faibles, ce qui souligne des problèmes de qualité de la dépense, de gouvernance économique et d'environnement institutionnel. L'investissement continue ainsi de jouer un rôle principalement extensif, sans générer de gains d'efficacité significatifs.

Dans ce contexte, le modèle de croissance apparaît faiblement innovant. La contribution du progrès technologique, de la recherche-développement et de l'innovation organisationnelle reste marginale, limitant la capacité de l'économie à monter en gamme, à créer des emplois qualifiés et à s'insérer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. À fin 2025, ce modèle montre un décalage croissant avec les contraintes démographiques, climatiques et géoéconomiques auxquelles l'Algérie est confrontée, réduisant sa résilience face aux chocs et ses perspectives de convergence à moyen terme.

Compétitivité externe dégradée et contraintes structurelles persistantes. Les faiblesses de productivité se traduisent directement par une **compétitivité externe limitée**, qui demeure l'un des traits structurels de l'économie algérienne à fin 2025. La structure des exportations reste fortement dominée par les hydrocarbures, qui représentaient environ **90 % des exportations totales en 2023**. Malgré une progression récente, les exportations hors hydrocarbures restent marginales, autour de **\$5 milliards**, soit **moins de 10 % des exportations totales**, illustrant la faible insertion du secteur non pétrolier dans le commerce international.

Cette contrainte est renforcée par une compétitivité-prix encore fragile. En l'absence de séries robustes et continues sur les coûts unitaires du travail, l'analyse repose principalement sur l'évolution du taux de change effectif réel (TCER). Les données disponibles indiquent qu'à fin 2025, le TCER se situait autour de **99 (base 2005 = 100)**, suggérant que les ajustements nominaux récents du taux de change n'ont pas suffi à compenser durablement les différentiels d'inflation accumulés. La correction observée apparaît ainsi davantage comme un ajustement ponctuel que comme le résultat d'une stratégie cohérente et soutenable de restauration de la compétitivité à moyen terme.

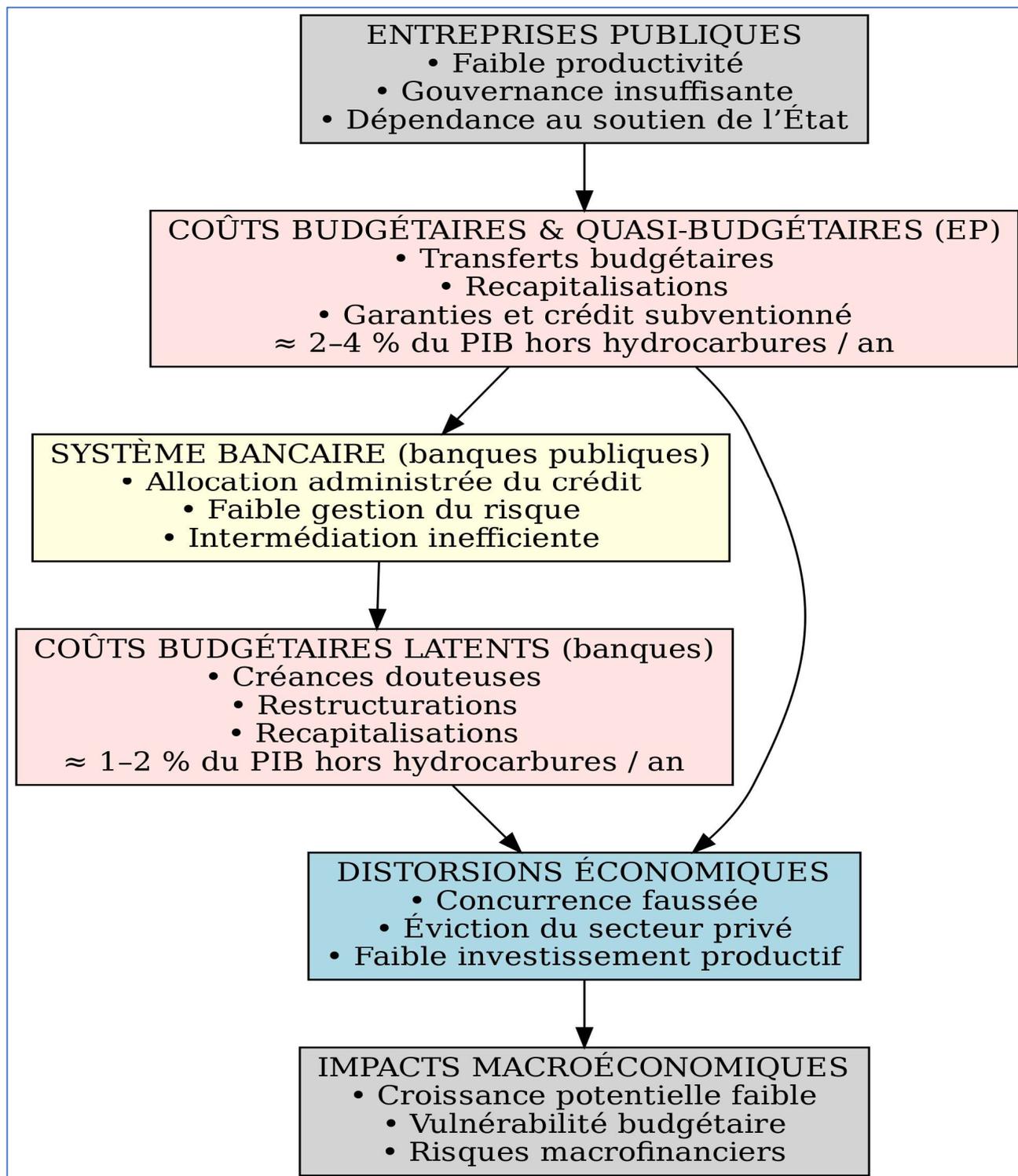
Si certains segments hors hydrocarbures — engrais, ciment, produits chimiques ou acier — ont enregistré des performances positives, leur contribution demeure limitée et concentrée sur des produits à faible intégration dans les chaînes de valeur mondiales. L'offre exportable reste peu diversifiée, tandis que la concurrence internationale repose de plus en plus sur la qualité, l'innovation, la fiabilité logistique et la montée en gamme, domaines dans lesquels l'économie algérienne demeure en retrait. Cette combinaison — dépendance persistante aux hydrocarbures, diversification encore insuffisante, gains de compétitivité-prix limités et faible contenu technologique des exportations — restreint la capacité de l'Algérie à conquérir de nouveaux marchés et à amortir durablement les chocs externes, confirmant le caractère profondément structurel de la contrainte de compétitivité.

Un secteur des entreprises publiques structurellement inefficace et coûteux pour les finances publiques. Le secteur des entreprises publiques constitue l'un des principaux foyers de rigidités structurelles de l'économie algérienne et un frein majeur à la croissance et à la soutenabilité macroéconomique. Il demeure caractérisé par une **faible productivité**, des **structures de coûts rigides**, une **gouvernance insuffisante** et une **dépendance chronique au soutien de l'État**. De nombreuses entreprises publiques opèrent durablement avec une rentabilité faible, voire négative, en l'absence de mécanismes crédibles de restructuration, de discipline financière ou de sortie du marché.

Cette situation se traduit par un **coût budgétaire et quasi-budgétaire élevé**, largement sous-estimé car partiellement hors budget. Le soutien de l'État prend la forme de **transferts budgétaires explicites** (subventions d'exploitation, compensations de pertes), de **recapitalisations périodiques et d'apurements de dettes**, de **garanties explicites ou implicites sur la dette**, ainsi que d'un **accès privilégié au crédit bancaire** à des conditions déconnectées du risque économique réel. Sur la base des données disponibles, des opérations de soutien observées depuis le milieu des années 2010 et de comparaisons internationales pour des économies à structure comparable, le **coût annuel implicite du soutien aux entreprises publiques** peut être estimé dans une fourchette de **2 à 4 % du PIB hors hydrocarbures par an**, dont environ **1 à 2 points via des transferts et recapitalisations explicites** et **1 à 2 points via des mécanismes quasi-fiscaux**.

Au-delà de leur coût direct, ces soutiens entretiennent des **distorsions profondes** dans l'économie. Ils mobilisent des ressources budgétaires considérables qui pourraient être orientées vers l'investissement productif, la protection sociale ciblée ou les infrastructures à fort rendement économique et social. En maintenant en activité des entités à faible productivité, ils retardent la réallocation du capital et du travail vers des usages plus efficaces, faussent la concurrence et découragent l'investissement privé, contribuant ainsi à un environnement économique peu dynamique et faiblement créateur d'emplois.

Un système bancaire dominé par les banques publiques et générateur de risques budgétaires latents. Le système bancaire algérien, largement dominé par des banques publiques, constitue le second pilier de ces rigidités structurelles



et un canal majeur de transmission des inefficiences du secteur public vers l'ensemble de l'économie. Il se caractérise par une **intermédiation financière peu efficiente**, une **allocation du crédit fortement administrée** et une **faible capacité d'évaluation et de gestion du risque**. Une part significative du crédit bancaire demeure orientée vers les entreprises publiques et certains grands projets à faible rendement, au détriment des PME, de l'innovation et des secteurs émergents.

Cette configuration alimente un **cercle vicieux macro-financier** : le système bancaire soutient des structures peu productives, ce qui dégrade progressivement la qualité de ses actifs, tout en limitant l'accès au financement pour les acteurs les plus dynamiques de l'économie. La transmission de la politique monétaire s'en trouve affaiblie, réduisant l'efficacité des instruments macroéconomiques et freinant la diversification de l'appareil productif. Les fragilités du secteur bancaire se traduisent également par des **coûts budgétaires latents**, qui finissent par se matérialiser dans le temps. La concentration du crédit, l'accumulation de créances douteuses ou de faible qualité, les restructurations répétées et les besoins récurrents de recapitalisation exposent l'État à des charges différées mais substantielles.

Les expériences passées de recapitalisation bancaire, combinées aux risques actuels liés à la qualité des actifs, suggèrent que le **coût budgétaire potentiel du système bancaire** peut être estimé à **1 à 2 % du PIB hors hydrocarbures par an en moyenne**, avec des pics plus élevés lors des épisodes de tension financière.

Ces coûts renforcent le lien négatif entre fragilités financières et finances publiques, réduisent l'espace budgétaire disponible pour les politiques de croissance et accroissent la vulnérabilité macroéconomique. En l'absence de réforme profonde de la gouvernance bancaire, de la discipline de crédit et du rôle des banques publiques, ces risques continueront de peser sur la soutenabilité budgétaire et de neutraliser une part significative des efforts d'ajustement macroéconomique.

Contraintes financières accrues et besoin d'un financement externe crédible. Les chocs successifs depuis 2014 ont progressivement érodé les marges de manœuvre financières internes, tant budgétaires qu'externes. À fin 2025, les ressources mobilisables à court terme apparaissent limitées, alors même que les **besoins d'investissement nécessaires à une transformation structurelle** de l'économie sont considérables. Dans ce contexte, le recours à des **financements externes crédibles** devient de plus en plus difficile à éviter — non comme une finalité en soi, mais comme un **levier d'accompagnement** d'une stratégie de réformes cohérente. Les besoins cumulés pour soutenir l'ajustement macroéconomique, la transition énergétique, la diversification productive et la modernisation des infrastructures sont estimés à **plusieurs dizaines de milliards de dollars** sur la seconde moitié de la décennie.

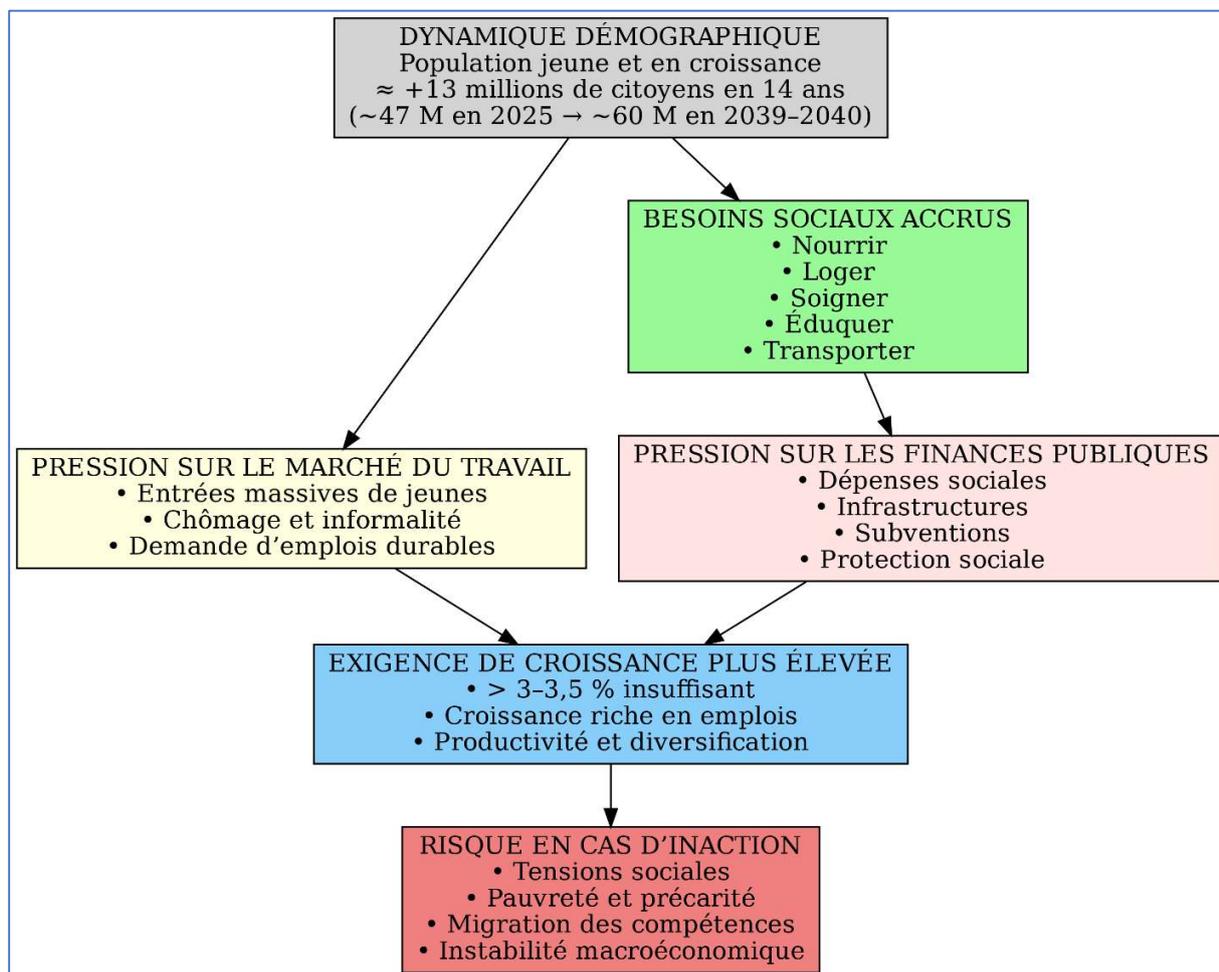
Toutefois, la mobilisation de tels financements suppose des conditions strictes : des projets techniquement solides, une feuille de route claire et cohérente, une amélioration tangible de la gouvernance et de la transparence, ainsi qu'une articulation crédible entre réformes internes et partenariats internationaux. Sans réforme du secteur des entreprises publiques, du système bancaire et du cadre macroéconomique, l'accès à ces financements resterait coûteux, limité et conditionné.

Une dynamique démographique qui accroît fortement les exigences de croissance. La dynamique démographique constitue l'un des déterminants structurels les plus contraignants pour l'économie algérienne à moyen et long terme. La population, encore jeune et en croissance soutenue, est appelée à passer d'environ **47 millions d'habitants en 2025 à près de 60 millions à l'horizon 2039–2040**, soit une **augmentation d'environ 13 millions de citoyens en à peine 14 ans**. Cette évolution exerce une pression croissante et durable sur le marché du travail, les finances publiques et les systèmes de protection sociale.

Sur le plan macroéconomique, cette trajectoire démographique **relève fortement le seuil de croissance nécessaire** simplement pour stabiliser la situation sociale. L'économie devra créer chaque année un volume d'emplois

nettement supérieur à celui observé au cours des deux dernières décennies, sous peine de voir le chômage, l’informalité et la précarité progresser. En l’absence d’accélération significative de la croissance réelle, l’augmentation annuelle de la population active se traduira mécaniquement par une accumulation de tensions sur le marché du travail, en particulier pour les jeunes et les diplômés.

Cette pression démographique implique également des **besoins économiques et sociaux considérables**. Nourrir, loger, soigner, éduquer et employer **13 millions de citoyens supplémentaires** exigera une expansion soutenue des capacités productives, des infrastructures et des services publics. Cela suppose des investissements massifs dans l’agriculture, le logement, la santé, l’éducation, les transports et l’énergie, ainsi qu’un renforcement durable des dispositifs de protection sociale. Dans un contexte de ressources budgétaires contraintes, ces besoins accentuent le dilemme entre soutenabilité macroéconomique et cohésion sociale.



En termes de croissance, cette dynamique démographique signifie que **les rythmes observés historiquement — autour de 3 à 3,5 % en moyenne — seront insuffisants**. Pour absorber l’augmentation de la population active, améliorer le revenu par habitant et éviter une dégradation sociale, l’économie devra converger vers un régime de croissance **sensiblement plus élevé et plus riche en emplois**, reposant sur la productivité, la diversification et l’investissement privé. À défaut, la dynamique démographique cessera d’être un potentiel dividende pour devenir un **facteur d’aggravation des déséquilibres macroéconomiques et sociaux**. À l’inverse, si elle est accompagnée

par une transformation profonde du modèle de croissance, elle peut constituer l'un des principaux leviers de développement à long terme.

L'économie algérienne est directement exposée à deux transformations structurelles majeures à l'œuvre à l'échelle mondiale.

- **Premièrement, les transformations technologiques**, portées par la diffusion rapide de la numérisation et de l'intelligence artificielle, redéfinissent les sources de productivité, l'organisation des chaînes de valeur et la structure de l'emploi ; pour l'Algérie, elles constituent à la fois une opportunité de rattrapage et un risque de marginalisation accrue en l'absence d'investissements ciblés en capital humain, en innovation et en infrastructures numériques.

- **Deuxièmement, la transition écologique** impose une recomposition profonde des modèles de production et de consommation, avec des implications directes pour une économie encore fortement dépendante des hydrocarbures, en introduisant de nouvelles contraintes énergétiques, climatiques et financières, tout en redéfinissant les trajectoires de croissance, de compétitivité et de soutenabilité à moyen et long terme.

Synthèse de la section. En définitive, à fin 2025, les rigidités structurelles de l'économie algérienne — faiblesse de la productivité, compétitivité dégradée, poids des entreprises publiques inefficaces, système bancaire obsolète et contraintes financières croissantes — ne relèvent plus d'un simple ajustement inachevé, mais d'un **problème structurel central**. Sans réformes profondes et coordonnées du cadre macroéconomique, du système productif, du secteur financier et de la gouvernance économique, l'économie restera enfermée dans une trajectoire de croissance faible, peu inclusive et hautement vulnérable aux chocs externes.

VIII. Un régime macroéconomique inadéquat : fragmentation des politiques et incohérences dans l'ajustement

Le régime macroéconomique algérien est caractérisé par une **faible cohérence systémique** entre les politiques budgétaire, monétaire et de change. Chacune de ces politiques est mobilisée de manière partiellement autonome pour répondre à des contraintes immédiates, sans cadre d'ancrage crédible ni coordination effective, ce qui limite leur efficacité individuelle et collective. Cette fragmentation affaiblit la capacité du régime à absorber les chocs, à orienter les anticipations des agents économiques et à soutenir durablement la croissance.

Une politique budgétaire dominante mais structurellement vulnérable. La politique budgétaire constitue historiquement le principal instrument de gestion macroéconomique en Algérie. Depuis les réformes des années 1990, elle s'est structurée autour de trois règles implicites : l'épargne conditionnée aux niveaux des prix internationaux du pétrole, la redistribution de la rente à travers un système étendu de subventions à ciblage inefficace, et l'utilisation de la dépense publique comme levier central de soutien à l'activité économique. Cette architecture rend la politique budgétaire **hautement dépendante de la rente pétrolière**, ce qui complique sa conduite et son pilotage. Le choc pétrolier de 2014 a mis en évidence des vulnérabilités profondes : une viabilité des finances publiques compromise par le caractère épuisable des ressources, une faiblesse persistante des recettes fiscales ordinaires, un poids excessif des dépenses courantes, une inefficience marquée de l'investissement public et une structure de financement du déficit largement fondée sur la monétisation.

À ces fragilités s'ajoutent des risques budgétaires élevés — garanties aux entreprises publiques, déséquilibres du système de retraites, engagements liés aux partenariats public-privé, risques portés par les collectivités locales — rarement intégrés de manière systématique dans l'évaluation de l'espace budgétaire. Dans un contexte où le

secteur public représente près de 46 % de la valeur ajoutée et s'appuie sur un tissu institutionnel dense et fragmenté, ces risques accentuent l'incertitude macroéconomique et affaiblissent la crédibilité de la trajectoire budgétaire.

Politique monétaire et de change : un cadre contraint, dominé par le court terme et peu propice à la croissance. En 2025, l'efficacité de la politique monétaire et de change en Algérie reste fortement limitée par la combinaison d'un **canal de transmission monétaire défaillant**, d'une **profondeur financière insuffisante** et de la **persistance d'un double marché des changes**, comme le confirment les données du FMI. Malgré une orientation monétaire accommodante et des interventions actives de la Banque d'Algérie pour gérer une liquidité bancaire devenue structurellement tendue, la transmission vers l'économie réelle demeure faible : la **croissance du crédit à l'économie ralentirait à 5,1 % en 2025**, contre 5,9 % en 2024, tandis que la croissance de la **masse monétaire (M2) se modérerait à 6,2 %**, reflétant une intermédiation bancaire étroite et peu dynamique. Cette faiblesse s'inscrit dans un contexte de **contraction marquée des avoirs extérieurs nets (-12 % en 2025)**, accentuant les tensions de liquidité et renforçant la dépendance du système financier au financement intérieur. Parallèlement, la montée des besoins de financement publics se traduit par une poursuite de la **dominance budgétaire**, illustrée par des flux de financement de la banque centrale et une absorption croissante du crédit par l'État, au détriment du secteur productif.

À ces fragilités s'ajoute une **politique de change instrumentalisée à des fins de stabilisation nominale de court terme** : le taux de change est principalement utilisé pour contenir l'inflation importée, plutôt que comme levier d'ajustement réel et de compétitivité externe. Cette orientation a contribué à un **désalignement persistant du taux de change réel** et à l'érosion de la compétitivité-prix, en contradiction avec l'objectif affiché de diversification et de promotion des exportations. La **dualité persistante entre marché officiel et marché parallèle**, avec une prime parallèle élevée, segmente l'économie, brouille les signaux de prix et affaiblit simultanément la transmission de la politique monétaire et l'efficacité de la politique de change. Dans ce contexte, **la Banque d'Algérie demeure largement cantonnée à une gestion administrative de la liquidité**, plutôt qu'à une conduite proactive fondée sur les taux d'intérêt, les anticipations et la crédibilité. **Un tel cadre monétaire et de change, dominé par des arbitrages de court terme et dépourvu de profondeur financière, ne peut, par construction, stimuler l'investissement productif, soutenir la compétitivité externe ni porter durablement la croissance économique.**

Une incohérence d'ensemble et un ajustement déplacé vers des canaux non conventionnels. Pris ensemble, ces dysfonctionnements révèlent un **régime macroéconomique incomplet et désarticulé**, où la stabilisation repose davantage sur des mécanismes administratifs et des ajustements différés que sur des ancrages crédibles et des signaux de marché. La politique budgétaire supporte l'essentiel de l'ajustement, la politique monétaire est contrainte dans son action, et la politique de change est instrumentalisée à court terme, au prix de distorsions structurelles croissantes. Cette configuration ne supprime pas l'ajustement macroéconomique ; elle en **déplace les canaux** vers l'inflation latente, les pénuries, la segmentation monétaire, l'inefficience allocative et, in fine, une érosion persistante de la compétitivité et du bien-être. La faiblesse du régime macroéconomique apparaît ainsi comme un obstacle central à la mise en place d'un nouveau modèle de croissance, fondé sur la diversification, la productivité et l'intégration internationale.

Cette faiblesse du régime macroéconomique appelle, en conséquence, des réformes macro-structurelles profondes et cohérentes, visant à restaurer des leviers de politique économique efficaces, lisibles et correctement ciblés. Il ne s'agit pas d'ajuster marginalement les instruments existants, mais de reconstruire un cadre macroéconomique intégré, fondé sur une discipline budgétaire crédible, une politique monétaire opérationnelle et une politique de change cohérente avec les fondamentaux et les objectifs de compétitivité. Sans ce socle

macro-structurel, les politiques publiques resteront contraintes, peu efficaces et réactives, et l'ajustement continuera de s'opérer par des canaux coûteux — inflation latente, distorsions, informalité — au détriment de la croissance, de l'investissement et du bien-être social.

Partie 3 : Une gouvernance économique contrainte par la fragmentation, la faiblesse des outils et le déficit de pilotage

Au-delà des déséquilibres macroéconomiques et des rigidités structurelles et de leviers inopérants, les difficultés persistantes de l'économie algérienne trouvent une explication centrale dans **la faiblesse de la gouvernance économique**. Celle-ci se caractérise par une **fragmentation de la politique économique**, un **déficit d'outils de pilotage stratégique** et un **manque chronique de suivi et d'évaluation des politiques publiques**. Ces faiblesses institutionnelles limitent la cohérence des réformes, affaiblissent l'efficacité des instruments macroéconomiques et contribuent à la persistance d'un ajustement diffus et peu lisible.

IX. Fragmentation de la décision économique sur le plan opérationnel

Fragmentation de la politique économique et absence de vision intégrée. La conduite de la politique économique demeure largement **segmentée entre administrations**, ministères et institutions, chacun opérant selon ses propres objectifs, horizons et contraintes. Cette fragmentation empêche la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie macroéconomique intégrée articulant de manière cohérente politiques budgétaire, monétaire, de change, industrielle et sociale. L'absence d'un **centre de coordination économique** doté d'une autorité claire et de capacités techniques suffisantes favorise des arbitrages de court terme, souvent réactifs, au détriment d'une trajectoire de réformes séquencée et crédible. Il en résulte des incohérences de politiques, notamment entre objectifs de stabilisation nominale, impératifs de compétitivité et exigences de soutenabilité budgétaire.

X. Faiblesse des outils de pilotage stratégique et de programmation

La crédibilité et l'efficacité de la politique économique reposent en grande partie sur la capacité des autorités à disposer d'outils de pilotage permettant d'assurer la cohérence entre les décisions budgétaires, les équilibres macroéconomiques et les objectifs de développement. En Algérie, cette cohérence demeure fragilisée par les limites structurelles des instruments de programmation et par leur intégration insuffisante dans le processus décisionnel.

Le **Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)** illustre ces faiblesses. Conçu et utilisé principalement comme un outil de restitution comptable, il n'est pas systématiquement adossé à un **cadre macroéconomique d'ensemble** intégrant de manière cohérente les hypothèses de croissance, d'inflation, de prix des hydrocarbures, de taux de change, de conditions de financement et de contraintes de liquidité. Cette déconnexion réduit la lisibilité de la trajectoire budgétaire et limite la capacité du TOFE à jouer son rôle d'interface entre finances publiques, équilibres monétaires, balance des paiements et activité réelle.

L'élaboration fragmentée du TOFE, sans ancrage explicite dans un **cadre macroéconomique et budgétaire à moyen terme**, tend à favoriser des arbitrages de court terme, à sous-estimer les contraintes de financement et à masquer certains déséquilibres structurels, notamment le déficit primaire non pétrolier et les besoins bruts de financement. Elle complique également la coordination entre politiques budgétaire, monétaire et de change et réduit la capacité d'anticipation des tensions sur la liquidité bancaire, la dette publique et les réserves de change. Ces limites se prolongent dans le fonctionnement du **budget-programme**, dont la qualité dépend étroitement de son articulation avec un **cadre macroéconomique à moyen terme (CMMT)** et un **cadre budgétaire à moyen terme (CBMT)** opérationnels. En l'absence de scénarios macroéconomiques consolidés, de règles explicites et de cibles intermédiaires clairement définies, le budget conserve une logique largement annuelle et administrative, au

détriment de son rôle stratégique comme instrument de stabilisation macroéconomique et de programmation intertemporelle. La visibilité offerte aux agents économiques s'en trouve réduite, tout comme la crédibilité des trajectoires budgétaires annoncées.

Par ailleurs, la capacité du budget-programme à structurer l'action publique est indissociable de l'existence de **stratégies sectorielles cohérentes**, elles-mêmes conditionnées par la disponibilité d'une **stratégie nationale de développement clairement définie à moyen et long terme**. En l'absence de ce cadre de référence, les stratégies sectorielles tendent à se juxtaposer sans articulation suffisante, générant des incohérences intersectorielles et intrasectorielles qui se traduisent par une dispersion des priorités, une faible hiérarchisation des programmes et une efficacité limitée de la dépense publique.

Ainsi, l'insuffisante intégration entre **stratégie nationale de développement, cadrage macroéconomique à moyen terme, TOFE et budget-programme** reflète une faiblesse plus large des outils de pilotage stratégique et de programmation. Cette situation affecte la cohérence intertemporelle des politiques publiques, affaiblit la gouvernance macroéconomique et limite la capacité de l'État à inscrire ses choix budgétaires et économiques dans une trajectoire lisible, soutenable et orientée vers le développement.

Insuffisance du suivi, de l'évaluation et de la redevabilité. Voici une **version renforcée, plus structurée et pleinement cohérente** avec l'ensemble de ce que nous avons discuté (pilotage macro-budgétaire, TOFE, CMMT/CBMT, budget-programme, stratégies sectorielles, mémoire institutionnelle), tout en restant **dans le registre de la gouvernance économique** :

- La gouvernance économique demeure marquée par un **déficit structurel de suivi, d'évaluation et de redevabilité**, qui limite fortement l'efficacité des politiques publiques et la crédibilité des réformes engagées. Les mécanismes de reporting existants restent **fragmentés, hétérogènes et irréguliers**, et sont le plus souvent centrés sur l'exécution administrative des moyens plutôt que sur l'évaluation des **résultats économiques, sociaux et budgétaires** des politiques mises en œuvre. Cette situation empêche une lecture intégrée de la performance de l'action publique et affaiblit la capacité de pilotage stratégique.
- Ce déficit est étroitement lié à l'insuffisante articulation entre les outils de programmation — **cadrage macroéconomique à moyen terme, TOFE, budget-programme et stratégies sectorielles** — et les dispositifs de suivi. L'absence d'un cadre unifié de suivi-évaluation adossé à des objectifs macroéconomiques et sectoriels clairement définis conduit à une multiplication d'indicateurs partiels, peu comparables et rarement reliés aux arbitrages budgétaires ou aux choix de politique économique. Les **indicateurs de performance**, lorsqu'ils existent, sont souvent imprécis, centrés sur les intrants ou les réalisations, et insuffisamment orientés vers la mesure de l'impact et de l'efficacité de la dépense publique.
- L'absence de **bilans périodiques structurés**, de revues indépendantes des politiques publiques et de **mécanismes explicites de correction** limite l'apprentissage institutionnel et la capitalisation de l'expérience passée. Elle favorise la reconduction de dispositifs peu efficaces, coûteux ou inadaptés aux évolutions du contexte macroéconomique, contribuant ainsi à la persistance des déséquilibres et à la faible crédibilité intertemporelle des politiques publiques. Ce déficit de mémoire et d'évaluation empêche également d'identifier clairement les arbitrages réussis et les erreurs à éviter, accentuant le risque de répétition des choix du passé.
- Enfin, la faiblesse des mécanismes de **redevabilité** — tant interne à l'administration que vis-à-vis des acteurs économiques et de la société — contribue à l'érosion de la confiance et complique l'appropriation des politiques publiques et des réformes. En l'absence de transparence sur les objectifs, les résultats et les coûts des politiques menées, les agents économiques disposent de peu de visibilité, ce qui renforce l'incertitude et affaiblit l'adhésion aux orientations stratégiques de l'État. Le renforcement du suivi, de l'évaluation et de la redevabilité apparaît ainsi comme un **pilier central de la gouvernance économique**, indispensable pour améliorer l'efficacité de l'action

publique, restaurer la crédibilité des politiques économiques et soutenir durablement la transformation de l'économie.

XI. Gouvernance économique et mémoire institutionnelle : un angle mort des réformes

Au-delà des faiblesses bien identifiées de la gouvernance économique — fragmentation de la décision, insuffisance des capacités techniques et faiblesse des mécanismes de suivi et d'évaluation — le processus de réforme en Algérie est également entravé par un **déficit persistant de mémoire institutionnelle et de connaissance de l'histoire économique nationale**. Cette lacune constitue un facteur sous-estimé mais déterminant de la reproduction cyclique des déséquilibres macroéconomiques et des impasses de politique économique.

L'expérience algérienne est marquée par une succession d'épisodes économiques majeurs — centralisation excessive de l'après-indépendance, ajustements partiels des années 1980, crise systémique et stabilisation des années 1990, expansion budgétaire procyclique durant le boom pétrolier des années 2000, puis ajustements différés après le choc de 2014 — dont les enseignements n'ont pas été pleinement institutionnalisés. En l'absence de mécanismes formels de capitalisation de l'expérience passée, les politiques publiques tendent à être conçues dans une logique de **réponse conjoncturelle**, sans ancrage suffisant dans l'analyse des erreurs, des arbitrages et des contraintes structurelles rencontrées lors des cycles précédents.

Ce **déficit de mémoire institutionnelle** se traduit concrètement par la récurrence de choix déjà observés par le passé : recours à des instruments administratifs lorsque les marges macroéconomiques se resserrent, ajustements retardés en période de choc externe, instrumentalisation de la politique monétaire et du taux de change à des fins de stabilisation de court terme, ou encore relâchement des disciplines budgétaires en phase de rente. Il en résulte une **faible crédibilité intertemporelle des politiques économiques**, qui alimente l'incertitude, affaiblit les anticipations des agents économiques et réduit l'efficacité des réformes annoncées.

Cette situation est aggravée par une **rotation élevée des équipes**, une insuffisante transmission du savoir entre générations d'administrateurs et l'absence d'instances dédiées à l'analyse ex post des politiques publiques. La gouvernance économique demeure ainsi privée d'un socle analytique historique permettant d'éclairer les décisions présentes et d'orienter les choix stratégiques de long terme.

Dès lors, le renforcement de la gouvernance économique ne peut se limiter à des réformes organisationnelles ou juridiques. Il suppose également un **effort structuré de reconstruction de la mémoire institutionnelle**, à travers la documentation systématique des expériences passées, l'évaluation indépendante des politiques économiques, l'intégration de l'histoire économique nationale dans la formation des décideurs et la création d'unités permanentes d'analyse stratégique. Une telle démarche est essentielle pour rompre avec la répétition des erreurs, restaurer la cohérence intertemporelle des politiques publiques et ancrer les réformes dans une vision crédible et durable du développement économique.

XII. Faiblesse de la capacité administrative et technique

Une contrainte institutionnelle majeure à la transformation du modèle économique. Pris ensemble, ces dysfonctionnements institutionnels constituent **une contrainte structurelle majeure à la mise en place d'un nouveau modèle de croissance**. Sans une gouvernance économique rénovée — fondée sur la coordination des

politiques, la programmation à moyen terme, la transparence et l'évaluation — les réformes macroéconomiques et structurelles risquent de rester partielles, incohérentes et socialement coûteuses.

Le manque de savoir-faire en matière macroéconomique : une contrainte structurelle présente et un risque pour la transition, Au-delà des déséquilibres macroéconomiques observables, la réussite de la transition économique repose sur un facteur souvent sous-estimé : le **déficit de savoir-faire macroéconomique**, tant dans la conception que dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ce déficit constitue aujourd'hui une **contrainte structurelle majeure**, susceptible de compromettre l'efficacité des réformes, même lorsque leur orientation est économiquement pertinente.

Sur le plan analytique, la faiblesse du savoir-faire macroéconomique se traduit d'abord par une **difficulté à raisonner en cadre intégré**. Les politiques budgétaire, monétaire, de change et sociale sont fréquemment conçues et mises en œuvre de manière fragmentée, sans articulation explicite des canaux de transmission ni évaluation rigoureuse des arbitrages intertemporels. Cette approche cloisonnée réduit la lisibilité de la stratégie macroéconomique et affaiblit la crédibilité des engagements annoncés.

Sur le plan opérationnel, le déficit de capacités se manifeste par une **insuffisance des outils de pilotage** : absence de cadres macro-budgétaires à moyen terme robustes, faiblesse des modèles de prévision, lacunes dans l'analyse de soutenabilité budgétaire et externe, et suivi incomplet des risques macro-financiers. Dans ce contexte, les décisions sont souvent prises en réaction aux tensions conjoncturelles, au détriment d'une gestion anticipative et stratégique.

Ce manque de savoir-faire affecte également la **qualité du séquençage des réformes**. L'absence de maîtrise des interactions macroéconomiques conduit à des ajustements mal calibrés, parfois contradictoires, exposant l'économie à des chocs inflationnistes excessifs, à des tensions sociales évitables ou à une dégradation rapide de la contrainte externe. L'histoire récente montre que des réformes isolées, non inscrites dans un cadre macroéconomique cohérent, tendent à produire des résultats décevants, voire contre-productifs.

Enfin, le déficit de compétences macroéconomiques pèse sur la **crédibilité institutionnelle**. Les marchés, les partenaires internationaux et les acteurs économiques internes évaluent moins les intentions affichées que la capacité effective des autorités à concevoir, exécuter et ajuster un programme macroéconomique complexe. En l'absence d'un noyau solide d'expertise, la communication économique devient défensive, la gestion des anticipations imprécise, et la confiance difficile à restaurer.

La levée de cette contrainte ne relève pas uniquement du renforcement des compétences individuelles, mais d'un **investissement institutionnel structuré**. Elle suppose la mise en place d'unités dédiées de macro-pilotage, le développement de cadres analytiques partagés entre administrations, la montée en puissance des outils de modélisation et d'évaluation, ainsi qu'un dialogue régulier et techniquement informé entre les institutions économiques clés.

En définitive, le manque de savoir-faire macroéconomique ne constitue pas un simple déficit technique : il est un **facteur explicatif central des hésitations, des incohérences et des retards observés dans la conduite des politiques économiques**. Sans un effort explicite de renforcement des capacités macroéconomiques, la transition risque de rester fragile, coûteuse et exposée à des revers, même lorsque les choix stratégiques sont, sur le papier, correctement identifiés.

XIII. La prévention et gestion des crises

Le manque de savoir-faire en matière de prévention et de gestion des crises économiques (1986, 2014 et 2020). L'économie algérienne souffre également d'un déficit structurel de savoir-faire en matière de prévention et de gestion des crises économiques. Les réponses aux chocs successifs ont historiquement été largement réactives, fondées sur des mesures administratives, des ajustements ponctuels et l'utilisation de la rente comme principal amortisseur, plutôt que sur des dispositifs institutionnels anticipatifs et des cadres de gestion des risques macroéconomiques. Cette approche a permis de différer les ajustements, mais au prix d'une accumulation de vulnérabilités et d'une érosion progressive des marges de manœuvre. En l'absence de mécanismes robustes d'anticipation, de coordination et d'évaluation ex ante des politiques publiques, l'économie demeure exposée à des ajustements tardifs, souvent plus coûteux sur les plans économique et social.

L'absence d'outils de mobilisation de l'épargne domestique et internationale complique la gestion des chocs externes et internes Elle constitue une contrainte majeure pour le financement de l'investissement et de la transformation économique en Algérie. Malgré une épargne nationale potentiellement significative, une part importante demeure non intermédiée ou orientée vers des usages peu productifs, en raison de la faible profondeur des marchés financiers, de l'offre limitée d'instruments d'épargne et de la prédominance du financement bancaire de court terme. Par ailleurs, l'insuffisante attractivité du cadre financier et institutionnel limite la mobilisation de l'épargne internationale, qu'il s'agisse d'investissements de portefeuille, de financements de long terme ou de l'épargne de la diaspora. Cette situation est renforcée par une **aversion structurelle à l'endettement externe**, héritée de la crise de la dette du début des années 1990, qui continue de façonner les choix de politique économique. Si cette prudence a contribué à préserver la souveraineté financière, elle a également conduit à un sous-usage des instruments de financement de long terme et à une dépendance excessive aux ressources internes et à la rente pétrolière. En l'absence de réformes visant à développer des instruments financiers adaptés, à renforcer la confiance et à moderniser l'intermédiation financière, cette contrainte continuera de peser sur le potentiel d'investissement, la diversification économique et la soutenabilité macroéconomique à moyen et long terme.

Ce contexte justifie ainsi pleinement la nécessité d'une refondation de l'architecture institutionnelle de la politique économique, condition indispensable pour restaurer des leviers de pilotage efficaces et engager une trajectoire crédible de transformation économique et sociale.

Partie 4. Les coûts de l'inaction en 2026, une année charnière pour mener un ajustement autopiloté au vu des marges financières existantes

Un point de bascule pour le modèle de croissance. L'année 2026 constitue un moment charnière pour l'économie algérienne. Le maintien du statu quo prolongerait un ajustement diffus, économiquement inefficace et socialement coûteux, dont le poids est supporté de manière disproportionnée par les ménages. À l'inverse, un programme de réformes bien conçu, graduel mais résolu, peut restaurer la confiance, reconstituer des marges de manœuvre macroéconomiques et enclencher une dynamique de transformation durable. Le cadre de réformes proposé vise précisément à rompre avec le modèle de croissance extensif actuel et à engager une transition vers une économie plus productive, plus compétitive et plus inclusive. Son succès repose sur trois conditions essentielles : une vision stratégique claire de long terme, un séquençage rigoureux des réformes afin d'en maîtriser les coûts économiques et sociaux, et une volonté politique forte et durable. Comme le montre l'expérience internationale, les stratégies crédibles finissent par trouver leur financement, à condition que la cohérence, la crédibilité et la capacité d'exécution soient au rendez-vous.

Disponibilité des marges de manœuvre externes en 2026. En 2026, l'Algérie dispose encore de **marges de manœuvre externes réelles**, qui constituent un atout macroéconomique important et une fenêtre d'opportunité pour engager des ajustements graduels et maîtrisés. La combinaison d'avoir extérieurs significatifs, d'une exposition limitée au risque de refinancement externe et d'une capacité d'accès au financement international favorable confère au pays une **flexibilité financière appréciable à court et moyen terme**.

Cet espace de manœuvre est renforcé par un élément central : le **stock de dette extérieure demeure exceptionnellement faible, de l'ordre de 1 % du PIB**, plaçant l'Algérie parmi les pays les moins endettés au monde vis-à-vis de l'extérieur. Ce niveau très bas implique une **vulnérabilité externe réduite**, une forte soutenabilité potentielle de nouveaux emprunts et une marge substantielle avant d'atteindre les seuils de risque généralement observés au niveau international. Il améliore également, toutes choses égales par ailleurs, la perception de la solvabilité externe et les conditions d'accès à des financements concessionnels, bilatéraux, multilatéraux ou de marché.

Dans un contexte marqué par des tensions croissantes sur les finances publiques et la liquidité domestique, cette capacité d'accès externe constitue un **levier important de diversification des sources de financement**. Elle permettrait de réduire la pression sur le financement interne, de limiter les effets d'éviction sur le crédit au secteur privé et de lisser les contraintes de trésorerie, tout en préservant la stabilité macrofinancière. À ce stade, l'enjeu n'est pas tant la disponibilité des ressources que la **capacité à les mobiliser de manière cohérente et ciblée**.

Toutefois, ces marges ne sont ni illimitées ni permanentes. Leur maintien dépend étroitement de l'évolution des équilibres macroéconomiques, de la trajectoire des déficits, de la dynamique des réserves de change et de la crédibilité du cadre de politiques publiques. À mesure que ces marges se réduisent, le coût de toute mobilisation future de financements extérieurs tend à augmenter, tandis que l'espace de choix se resserre.

Ainsi, en 2026, les **marges de manœuvre externes existent encore** et constituent un atout macroéconomique tangible. Leur disponibilité souligne que les contraintes auxquelles fait face l'économie algérienne relèvent moins d'une absence de ressources que d'un **enjeu de temporalité et de gouvernance**, les coûts économiques et financiers étant susceptibles d'augmenter à mesure que ces marges s'érodent.

L'absence de lancement d'un programme de réformes global dès 2026 entraînerait des coûts importants et cumulatifs pour l'économie algérienne. Si le report des réformes peut apparaître politiquement plus aisé à court

terme, ses conséquences à moyen terme seraient nettement plus déstabilisatrices, exposant l'économie à un **ajustement désordonné et contraint de l'extérieur**, plutôt qu'à une transition graduelle et maîtrisée au plan national. Ces conséquences seraient :

- **Une accumulation des déséquilibres macroéconomiques et une perte de marges de manœuvre.** En l'absence de réformes, les déséquilibres macroéconomiques existants — en particulier l'ampleur du **déficit budgétaire hors hydrocarbures**, les pressions inflationnistes persistantes et les vulnérabilités externes — continueraient de s'accroître. La politique budgétaire demeurerait largement dépendante des recettes hydrocarbures et de formes implicites de financement monétaire, au détriment de la discipline macroéconomique. À mesure que les amortisseurs s'érodent, les **marges de manœuvre des politiques publiques se réduiraient rapidement**. La capacité de l'État à lisser les chocs, soutenir l'activité ou protéger les ménages vulnérables s'amenuiserait, accroissant le risque que les ajustements futurs soient **brutaux et procycliques**. Ce qui peut encore être géré par le séquençage et le calibrage en 2026 deviendrait, en cas de report, un ajustement imposé dans des conditions plus contraignantes.

- **Une vulnérabilité externe accrue et un risque sur la balance des paiements.** L'inaction amplifierait également l'exposition de l'Algérie aux chocs externes. Le marché mondial de l'énergie est entré dans une phase d'**incertitude structurelle**, marquée par la volatilité de la demande, la fragmentation géopolitique et l'accélération de la transition énergétique. Dans un scénario de statu quo, tout choc défavorable sur les prix ou les volumes d'hydrocarbures se traduirait directement par des **pressions sur la balance des paiements**, une érosion des réserves de change et un regain de tensions sur le taux de change. En l'absence de réformes visant à diversifier les exportations, à rationaliser les importations et à restaurer la crédibilité du régime de change, l'économie serait confrontée à un risque croissant de **contraintes de financement externe**, incluant un renchérissement du crédit commercial, une hausse de la prime sur le marché parallèle et des incitations accrues à la fuite de capitaux. Ces tensions se repercuteraient ensuite sur l'inflation, les pénuries et la croissance.

- **Une croissance durablement faible et une montée du chômage.** La poursuite du statu quo enfermerait l'économie dans un **équilibre de faible croissance**. Les rigidités structurelles, la faible productivité, l'insuffisance de l'investissement privé et l'absence de politiques sectorielles orientées vers des activités à forte valeur ajoutée empêcheraient l'émergence de nouveaux moteurs de croissance. Dans ce contexte, la croissance resterait insuffisante pour absorber les pressions démographiques et créer des emplois de qualité. Le coût social d'une telle trajectoire serait élevé. **Le chômage et le sous-emploi**, en particulier parmi les jeunes et les diplômés, s'aggraverait, tandis que l'informalité continuerait de s'étendre. À terme, le décalage entre les résultats du système éducatif et les opportunités offertes par le marché du travail s'accroîtrait, compromettant l'accumulation du capital humain et le potentiel de croissance à long terme.

- **Une aggravation de la crise du coût de la vie et tensions sociales.** L'inaction accentuerait également la **crise du coût de la vie**, déjà au cœur des préoccupations des ménages algériens. Une inflation durablement élevée — alimentée par les tensions sur le taux de change, les contraintes d'offre et l'inefficacité des mécanismes de subvention — combinée à une dynamique de revenus atone continuerait d'éroder le pouvoir d'achat réel. Sans réforme des subventions généralisées et sans mise en place de dispositifs efficaces de protection sociale ciblée, les ressources budgétaires resteraient absorbées par des **transferts inefficients et régressifs**, tandis que les ménages les plus vulnérables demeureraient insuffisamment protégés. Cette situation accroîtrait les inégalités, fragiliserait la cohésion sociale et élèverait le risque de tensions sociales, notamment si des ajustements plus abrupts devenaient inévitables.

• **Le passage d'une transition maîtrisée à un ajustement subi.** Le coût le plus élevé de l'inaction réside sans doute dans la **perte de contrôle sur le processus d'ajustement lui-même**. En 2026, l'Algérie dispose encore de la capacité de concevoir et de mettre en œuvre une trajectoire de réformes **auto-pilotée, graduelle et socialement calibrée**. Le report de l'action risquerait de transformer une transition gérable en un **ajustement subi**, déclenché par un choc externe, une contraction des réserves ou une crise budgétaire. L'expérience internationale montre que ces ajustements contraints sont généralement plus récessifs, plus inflationnistes et socialement plus coûteux. Ils interviennent souvent dans un contexte de crédibilité affaiblie et de marges de manœuvre institutionnelles réduites, laissant peu de place à la protection de la croissance et des populations vulnérables.

Une fenêtre d'opportunité qui se referme. En définitive, le coût de l'inaction n'est ni statique ni linéaire : il est **cumulatif et non linéaire**. Chaque année de retard accroît l'ampleur de l'ajustement futur, réduit les instruments de politique économique disponibles et alourdit le coût économique et social de la transition. À l'inverse, agir dès 2026 permettrait à l'Algérie de mobiliser les amortisseurs encore disponibles, de séquencer les réformes de manière cohérente et d'ancrer les anticipations avant que les vulnérabilités ne deviennent contraignantes.

Le choix auquel sont confrontées les autorités n'est donc pas celui de la réforme contre la stabilité, mais celui de la réforme aujourd'hui ou de l'instabilité demain. En ce sens, 2026 ne représente pas simplement une option de politique économique, mais un **seuil critique**, au-delà duquel les coûts de l'inaction excéderaient très probablement les coûts politiques et économiques de la réforme.

Partie 5. Doctrine et stratégies de refondation d'un nouveau modèle économique et social et transition vers une économie émergente

XIV. Un nouveau cycle de réformes est devenu indispensable

L'Algérie est arrivée à un stade où l'adoption d'un nouveau modèle de développement économique et social est devenue incontournable. Le défi consiste à engager, sur les trois prochaines décennies, une transformation profonde de l'économie afin de permettre au pays de passer du statut de pays à revenu intermédiaire à celui de **pays émergent à l'horizon 2050**. Cette transition doit reposer sur de nouveaux moteurs de croissance — numérique, économie verte et bleue, économie du savoir — tout en intégrant les mutations majeures de l'environnement international, notamment la transition énergétique, la fragmentation géoéconomique, l'accélération technologique et les contraintes climatiques.

La réalisation de cette ambition suppose la mise en œuvre de **réformes structurelles ambitieuses, cohérentes et séquencées**, adossées à une vision de long terme et déclinées dans une première **stratégie décennale à l'horizon 2030**, soutenue par un plan d'action à moyen terme. Le succès de ce processus repose sur des conditions clés : des outils robustes de pilotage macroéconomique et budgétaire, un dispositif de suivi et d'ajustement permanent des politiques, un cadre institutionnel clair pour la conduite des réformes, une communication économique crédible et une politique sociale intégrée garantissant la soutenabilité économique, sociale et politique de la trajectoire de transformation.

XV. La vision 2050 : changement explicite de paradigme

La transformation durable de l'économie algérienne requiert un changement de paradigme explicite, fondé sur une vision stratégique de long terme. L'horizon **Algérie 2050** vise à hisser le pays au rang de **pays émergent**, en opérant une transition progressive mais résolue d'un modèle rentier administré vers une **économie productive, compétitive, inclusive et décarbonée**. Cette transformation ne saurait se limiter à des ajustements conjoncturels ou sectoriels. Elle implique une **recomposition profonde du modèle de croissance**, des institutions économiques et des mécanismes d'allocation des ressources. La rente des hydrocarbures est appelée à jouer un **rôle transitoire**, en soutenant l'investissement productif, l'accumulation de capital humain et le renforcement des infrastructures, plutôt qu'en demeurant le moteur central de la croissance. Ainsi conçue, la vision 2050 constitue un **cadre intertemporel de cohérence**, permettant d'ordonner les réformes, de hiérarchiser les priorités et de réduire le risque de réversibilité des politiques publiques.

Les fondements doctrinaux de la Vision 2050 : cinq piliers complémentaires. La refondation du modèle économique repose sur **cinq piliers doctrinaux étroitement interdépendants**.

- **Premier pilier – Une économie de marché efficacement régulée :** L'objectif n'est pas la dérégulation, mais l'instauration d'un cadre concurrentiel crédible, fondé sur des règles stables, une régulation indépendante et une lutte effective contre les pratiques anticoncurrentielles. Une régulation moderne est indispensable pour restaurer les signaux de prix, améliorer l'allocation des ressources et favoriser l'intégration progressive de l'économie algérienne dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

• **Deuxième pilier – Un entrepreneuriat privé productif et innovant** : La transition repose sur l'émergence d'un secteur privé créateur de valeur, fondé sur l'initiative, l'innovation et la prise de risque économique. La légitimité de ce nouvel entrepreneuriat découle de sa contribution à l'emploi, à la diversification productive et au financement des politiques publiques à travers une fiscalité équitable. À terme, cette dynamique constitue le principal levier de réduction structurelle de l'économie informelle.

• **Troisième pilier – Un État stratège et régulateur** : L'État n'est pas appelé à se retirer, mais à se **repositionner fonctionnellement** : développeur stratégique dans certains secteurs clés en cohérence avec la politique industrielle, et régulateur macroéconomique garant de la stabilité, de la concurrence et de la cohérence d'ensemble. Ce rôle suppose un renforcement substantiel des capacités de conception, d'exécution et d'évaluation des politiques publiques.

• **Quatrième pilier – L'épargne étrangère comme levier de transformation** : Les investissements directs étrangers et les financements de projets doivent être mobilisés comme vecteurs de modernisation productive, de diffusion technologique et d'insertion compétitive dans l'économie mondiale. Le recours aux capitaux externes n'est pas une dépendance, mais un instrument de transformation, à condition qu'il s'inscrive dans un cadre institutionnel transparent, prévisible et orienté vers la création de valeur locale.

• **Cinquième pilier – Inclusion et reconstitution d'une classe moyenne** : La transformation économique ne peut être dissociée d'une **répartition plus équitable du revenu national**. La reconstitution d'une classe moyenne solide constitue un objectif macroéconomique central, fondé sur l'emploi productif, une fiscalité progressive, une protection sociale ciblée et l'accès effectif aux services essentiels.

Vision 2050 et contraintes d'économie politique dans une économie rentière. La mise en œuvre d'une trajectoire de transformation à l'horizon 2050 s'inscrit dans un cadre d'**économie politique spécifique aux économies rentières**. La dépendance aux recettes d'hydrocarbures tend à réduire la pression fiscale directe, affaiblissant les mécanismes de redevabilité budgétaire et favorisant des politiques de stabilisation à court terme et de redistribution, au détriment d'investissements à rendement différé mais essentiels à la transformation structurelle. Les réformes visant à réduire la dépendance à la rente génèrent des **coûts de transition et des effets distributifs asymétriques**, renforçant les résistances au changement et les équilibres de statu quo. Dans ce contexte, la réussite de la Vision 2050 dépend autant de la **qualité technique des réformes** que de leur **séquençage**, de leur crédibilité et de la capacité institutionnelle à les mettre en œuvre de manière cohérente et soutenue.

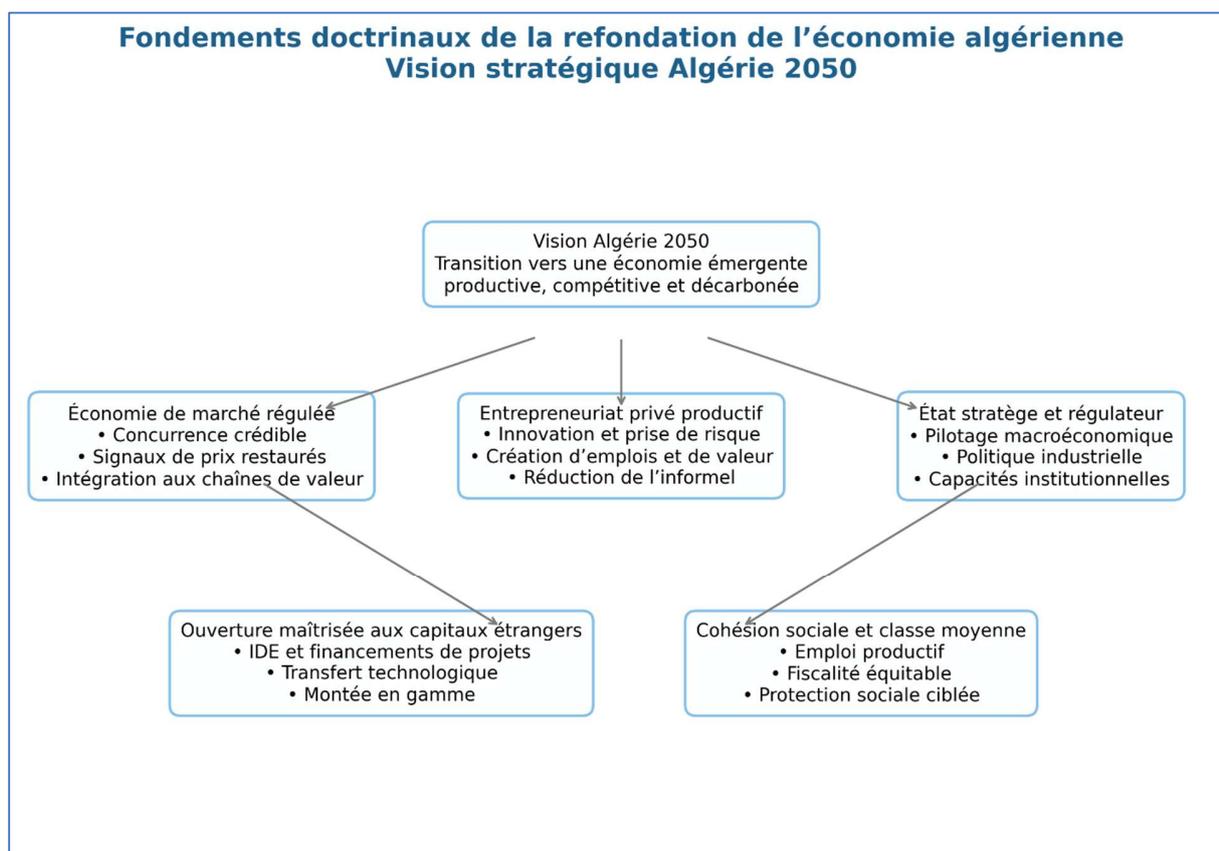
Séquençage et crédibilité : 2030 comme étape intermédiaire de convergence. La Vision 2050 ne peut être opérante sans une **cohérence intertemporelle explicite**. Elle doit s'articuler autour d'étapes intermédiaires clairement identifiées, en particulier à l'horizon 2030.

• **Horizon 2030 – Étape de convergence** : Cette phase vise la mise en œuvre de réformes « faisables » à rendement relativement rapide sur la crédibilité et la productivité : restauration de la discipline budgétaire, amélioration de la gestion de l'investissement public, modernisation du cadre réglementaire, gouvernance des entreprises publiques, renforcement de la concurrence et facilitation logistique et exportatrice. L'objectif analytique est de relever durablement la production hors hydrocarbures, de réduire la sensibilité budgétaire à la rente et de stabiliser les équilibres macroéconomiques hors cycles pétroliers.

• **Horizon 2050 – Transformation profonde** : Cette phase correspond à la montée en gamme productive, à l'intégration dans les chaînes de valeur, à l'approfondissement financier et à la transformation du rôle de l'État

d'opérateur direct vers stratégie et régulateur. L'objectif est de déplacer le régime de croissance vers une croissance tirée par la productivité totale des facteurs et l'investissement privé, la rente jouant un rôle résiduel.

Conclusion analytique : la Vision 2050 comme dispositif de cohérence. Dans une économie rentière, le principal défi n'est pas l'absence d'objectifs, mais la difficulté à transformer une ambition de long terme en une trajectoire crédible et soutenable. La Vision Algérie 2050 doit être conçue comme un **dispositif de cohérence intertemporelle**, permettant d'ordonner les politiques publiques, de réduire le risque de réversibilité et de transformer progressivement les incitations qui maintiennent la dépendance à la rente. À cette condition, la Vision 2050 peut devenir non un slogan, mais une **architecture analytique et institutionnelle** guidant la transition de l'Algérie vers une économie émergente, productive et résiliente.



XVI. Stratégies de long terme et plans d'action

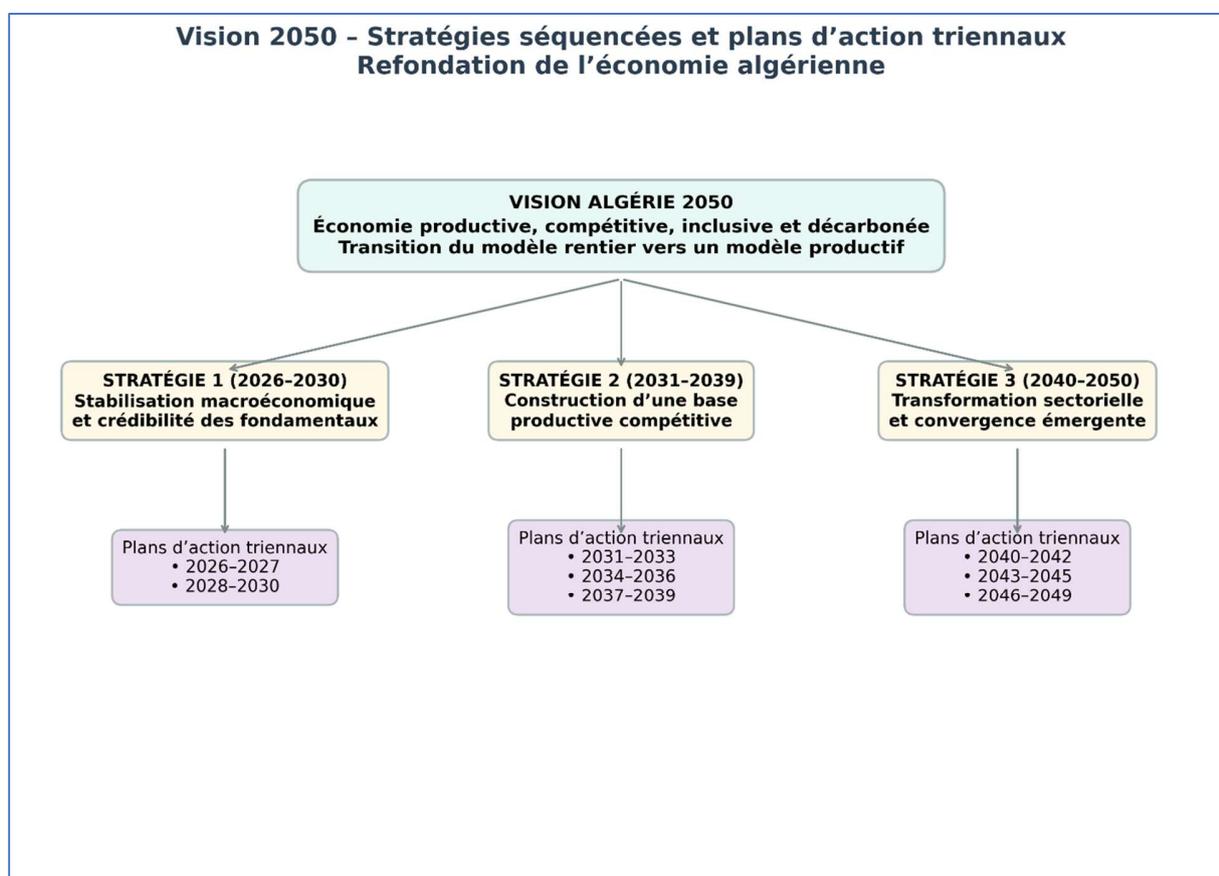
Conformément à cette vision **Algérie 2050**, il est impératif que le pays se dote d'une **architecture stratégique à trois niveaux**, permettant d'assurer la cohérence, la séquentialité et la crédibilité du processus de transformation.

• **Le premier niveau vise l'assainissement des fondamentaux macroéconomiques**, condition préalable à toute stratégie de développement soutenable. Il s'agit de restaurer les équilibres budgétaires et externes, de renforcer la crédibilité du cadre macroéconomique et de réduire la dépendance structurelle à la rente pétrolière

• **Le deuxième niveau consiste à bâtir une base productive multisectorielle, inclusive et compétitive**, capable de générer une croissance endogène tirée par l'investissement privé domestique et international. Cette étape marque le passage progressif d'une économie dominée par l'État et la dépense publique à une économie où les moteurs de la croissance reposent sur l'initiative privée, l'innovation et la productivité.

• **Le troisième niveau concerne la mise en œuvre de politiques sectorielles ciblées**, orientées vers les activités d'avenir à forte valeur ajoutée — numérique, intelligence artificielle, économie verte et bleue, énergies renouvelables — afin d'inscrire l'Algérie dans le processus mondial de décarbonisation et de transformation technologique. Ces orientations doivent être pleinement cohérentes avec les **Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030**, tout en préparant les jalons de la trajectoire 2050.

L'ensemble de ces stratégies devra se traduire en **plans d'action opérationnels**, clairement hiérarchisés dans le temps, assortis d'objectifs mesurables, de mécanismes de suivi et de dispositifs d'ajustement. C'est à ce prix que la vision 2050 pourra dépasser le stade déclaratif pour devenir un véritable **projet économique et social de transformation**.



Partie 6. Les politiques publiques de la transition vers une économie émergente

XVII. Les trois axes structurants des politiques publiques à mettre en œuvre

La refondation du modèle économique algérien repose sur la mise en œuvre **coordonnée et séquencée** de trois axes de politiques publiques indissociables : macroéconomique, structurel et sectoriel. Leur cohérence conditionne à la fois la crédibilité du programme de réformes et sa soutenabilité économique et sociale.

Le rôle de l'axe macroéconomique dans le processus de réforme est d'assainir les fondamentaux. L'axe macroéconomique constitue le **socle incontournable** de toute stratégie de transformation. Son objectif central est l'assainissement durable des fondamentaux macroéconomiques, condition nécessaire pour restaurer la confiance, relancer l'investissement et créer des emplois. Cet assainissement implique : un **budget public sous contrôle**, garant de la soutenabilité des finances publiques ; une **inflation maîtrisée**, afin de préserver le pouvoir d'achat et la stabilité sociale ; une **position extérieure soutenable**, limitant la vulnérabilité aux chocs externes. Ces équilibres ne sont pas des fins en soi, mais les **préconditions macroéconomiques** indispensables pour favoriser l'investissement productif, soutenir une croissance durable et réduire les inégalités sociales. En l'absence de stabilité macroéconomique crédible, les réformes structurelles et sectorielles ne peuvent produire leurs effets.

L'axe macro structurel : Les réformes macro-structurelles visent à restaurer l'efficacité des leviers clés de la gestion macroéconomique en corrigeant les dysfonctionnements institutionnels, informationnels et opérationnels qui affaiblissent leur transmission. Elles permettent de clarifier et de hiérarchiser les objectifs des politiques budgétaire, monétaire et de change, de renforcer la coordination entre ces politiques et d'améliorer la cohérence intertemporelle du cadre macroéconomique. En dotant les autorités d'instruments crédibles, de règles lisibles et de capacités techniques renforcées, ces réformes transforment des politiques largement administrées et réactives en leviers réellement opérationnels, capables d'orienter les anticipations, d'amortir les chocs et de soutenir durablement la croissance.

L'axe structurel : restaurer les capacités productives et institutionnelles. L'axe structurel est complémentaire du volet macroéconomique et doit être conçu en stricte cohérence avec lui. Il poursuit un double objectif.

- **Premièrement, il vise à renforcer la qualité et l'efficacité des politiques macroéconomiques elles-mêmes**, à travers : des réformes du système de recettes et de dépenses publiques ; la modernisation du processus budgétaire et des cadres budgétaires à moyen terme, afin de réhabiliter le budget comme véritable instrument de pilotage macroéconomique ; l'amélioration des statistiques macroéconomiques ; le renforcement de la crédibilité et de la cohérence de la politique monétaire et de la politique de change.

- **Deuxièmement, les réformes structurelles doivent libérer le potentiel de croissance du secteur privé productif**, en levant les contraintes qui freinent l'investissement, l'emploi et la productivité. Cela implique notamment : l'amélioration de l'accès au financement ; la modernisation du système financier ; l'inclusion accrue des femmes et des jeunes dans le marché du travail ; la lutte effective contre la corruption et le renforcement de la gouvernance économique ; et la restauration de la confiance entre les acteurs économiques, la population et les pouvoirs publics.

- **L'appropriation sociale des réformes** dépend directement de leur capacité à produire des opportunités économiques tangibles et équitables.

L'axe sectoriel : moderniser, diversifier et renforcer la résilience. L'axe sectoriel vise à transformer en profondeur la structure productive de l'économie algérienne. Il s'agit de réduire la dépendance à la rente pétrolière en misant sur : l'économie verte et la transition énergétique ; l'économie numérique, l'intelligence artificielle et les technologies du savoir ; et les activités à forte valeur ajoutée, intensives en compétences et en innovation. Cet axe poursuit un double objectif stratégique : **accroître durablement la productivité et renforcer la résilience de l'économie face aux chocs externes et internes.** Il constitue également un levier majeur pour mobiliser le potentiel créatif de la jeunesse algérienne et inscrire le pays dans les dynamiques économiques mondiales de long terme.

XVIII. Les politiques macroéconomiques : principes, arbitrages et instruments

Un mix macroéconomique cohérent et crédible. Le succès du programme de réformes repose sur un **mix de politiques macroéconomiques cohérent**, combinant politique budgétaire, politique monétaire et politique de change. L'objectif est double : **assurer la soutenabilité macroéconomique tout en préservant la croissance et la stabilité sociale.** Au cœur de ce mix, la politique budgétaire joue un rôle central. Il s'agit de mettre en œuvre une **consolidation budgétaire progressive**, en cohérence avec la politique monétaire, afin de réduire le déficit public sans provoquer une contraction excessive de l'activité. Cette consolidation devra être accompagnée : d'une **dépréciation graduelle du taux de change**, afin de mieux gérer les ressources extérieures, améliorer la compétitivité et soutenir l'ajustement réel; et d'une **gestion rigoureuse de la liquidité**, notamment celle issue de la monétisation du déficit, afin de contenir les pressions inflationnistes.

Ce cadre est le seul susceptible d'assurer simultanément la viabilité des finances publiques, la maîtrise de l'inflation et la relance de la croissance. Sans ce pilier macroéconomique, les réformes structurelles et sectorielles resteraient inefficaces.

La politique budgétaire : gradualisme et coordination. L'ajustement au choc pétrolier implique inévitablement une **réduction de l'absorption intérieure**, donc un resserrement budgétaire. Étant donné le poids élevé de la dépense publique dans la formation de la valeur ajoutée, cet ajustement exerce un effet négatif à court terme sur la croissance. Cela justifie une **approche graduelle**, soigneusement coordonnée avec la politique monétaire et la politique de change, afin de limiter l'impact récessif et de préserver la cohésion sociale. Le séquençage de l'ajustement est ici déterminant.

La politique monétaire : contenir l'inflation sans étouffer la croissance. L'inflation constitue un frein majeur à la croissance et au bien-être. La politique monétaire devra donc viser prioritairement à **contenir l'inflation**, avec un objectif implicite de l'ordre de **4 %**, en ligne avec la cible de la Banque d'Algérie. Dans ce cadre, la Banque centrale devra : gérer activement la liquidité créée par le financement monétaire du déficit ; utiliser de manière flexible les instruments disponibles (réserves obligatoires, opérations de stérilisation, taux d'intérêt) pour éviter une spirale inflationniste ; et préserver un équilibre délicat entre stabilité des prix et soutien à l'activité économique.

La politique de change : accompagner l'ajustement réel. La politique de change constitue un levier clé pour coordonner les politiques budgétaire et monétaire et minimiser les coûts macroéconomiques de l'ajustement. Trois options peuvent être envisagées :

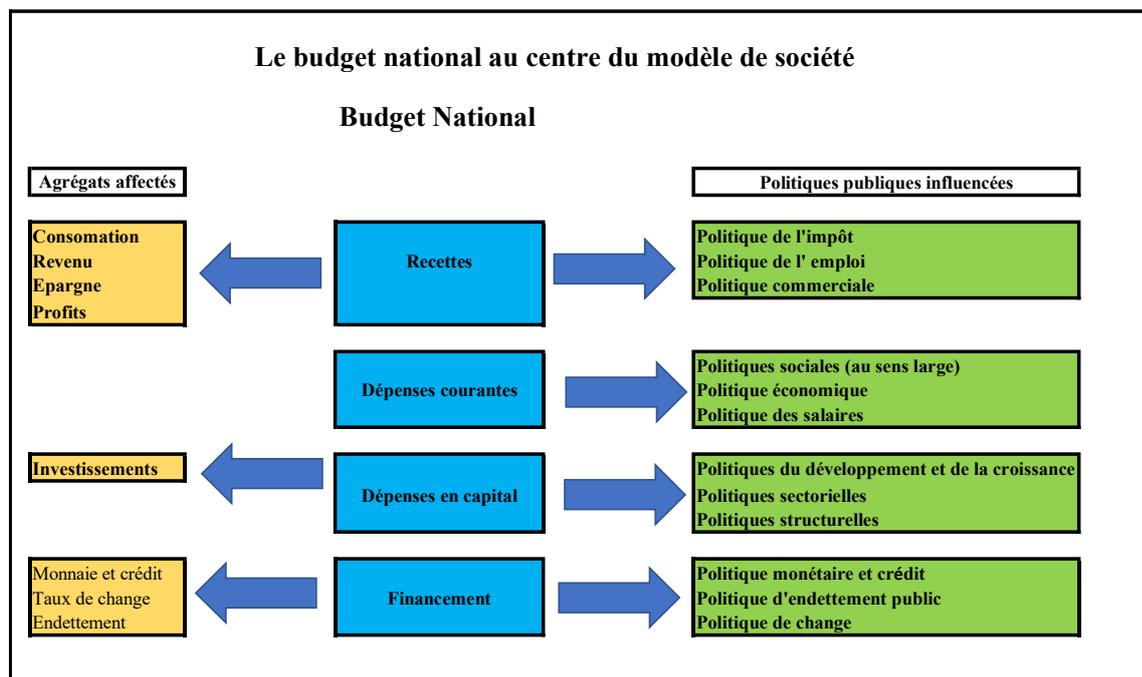
- **Maintien d'un taux de change inchangé :** Cette option, suivie de facto depuis 2014, reporte l'essentiel de l'ajustement sur la politique budgétaire, avec des coûts élevés : contraction de la demande globale, accumulation de dette publique et persistance des déséquilibres.

- **Flottement brutal du taux de change** : Cette option entraînerait une forte inflation et une réponse monétaire procyclique, incompatible avec l'objectif de relance de la croissance.
- **Dépréciation progressive et contrôlée du taux de change** : Cette option apparaît la plus appropriée. Elle permet un rapprochement graduel du dinar vers sa valeur d'équilibre, soutient l'ajustement réel et limite les chocs inflationnistes excessifs.

Le financement du déficit : arbitrer entre risques et soutenabilité. Le financement du déficit devra combiner plusieurs instruments afin de concilier consolidation budgétaire et préservation de la croissance. Le financement monétaire restera probablement nécessaire à court terme, mais il devra être strictement encadré : limites quantitatives et temporelles claires ; rémunération aux conditions de marché ; et stérilisation adéquate de la liquidité créée. La Banque d'Algérie devra également être prête à ajuster les réserves obligatoires si nécessaire. En parallèle, le développement d'un **marché obligataire souverain** permettrait de diversifier les sources de financement et de réduire progressivement la dépendance au financement monétaire. Ces mesures ne suppriment pas les risques budgétaires, mais contribuent à en limiter les effets macroéconomiques les plus déstabilisants. *La réussite des réformes repose sur un pilotage macroéconomique crédible, graduel et cohérent, capable de gérer les arbitrages entre stabilité, croissance et cohésion sociale. Sans ce socle, aucune transformation structurelle durable n'est possible.*

XIX. La centralité du retour à la viabilité des finances publiques dans la politique économique de l'Algérie

Le rétablissement durable de la viabilité des finances publiques constitue le pivot central de la politique économique algérienne. La reprise du contrôle budgétaire, à travers un ajustement bien conçu et correctement séquencé, n'est ni un objectif comptable ni une contrainte exogène : elle est une **condition nécessaire de la stabilité macroéconomique, de la croissance soutenable et de la réduction durable de la pauvreté.**



Un cadre budgétaire solide et crédible permet de mobiliser l'épargne intérieure, d'améliorer l'allocation des ressources publiques, de réduire l'incertitude macroéconomique et de créer un environnement propice à l'investissement privé. À l'inverse, l'absence de discipline budgétaire se traduit inévitablement par une inflation persistante, des effets d'éviction, une volatilité accrue et, à terme, un blocage de la croissance et une dégradation du bien-être social. Dans ce sens, **l'ajustement budgétaire est un instrument de croissance inclusive**, et non un frein au développement.

Vers une trajectoire crédible de restauration de la viabilité des finances publiques en Algérie. La restauration de la viabilité des finances publiques constitue le pilier central de toute stratégie macroéconomique crédible en Algérie. Un cadre budgétaire solide et prévisible permet de mobiliser l'épargne intérieure, d'améliorer l'allocation des ressources publiques, de réduire l'incertitude macroéconomique et de créer un environnement propice à l'investissement privé. À l'inverse, l'absence de discipline budgétaire se traduit par une inflation persistante, des effets d'éviction, une volatilité accrue et, à terme, un blocage de la croissance et une dégradation du bien-être social. Dans ce sens, l'ajustement budgétaire doit être conçu non comme un frein, mais comme un **instrument de croissance inclusive et de stabilisation durable**. Cette trajectoire implique une articulation autour de quatre axes:

Axe I : Une stratégie explicite de restauration de la viabilité des finances publiques : En Algérie, l'ajustement budgétaire doit s'inscrire dans une **trajectoire progressive et crédible** de restauration de la viabilité des finances publiques, fondée sur des arbitrages macroéconomiques clairement assumés. Cette trajectoire répond à quatre préoccupations fondamentales :

- La définition d'un point d'ancrage crédible de la politique budgétaire ;
- L'estimation du niveau optimal de recouvrement des recettes fiscales ;
- La mesure de l'écart entre le niveau effectif et le niveau optimal des recettes ;
- La répartition équilibrée de l'effort d'ajustement entre recettes et dépenses, afin d'éviter un ajustement asymétrique pénalisant excessivement la croissance et la demande globale.

Dans une économie rentière, les recettes pétrolières et gazières jouent un rôle structurant en compensant des bases fiscales non pétrolières étroites et en finançant une part importante des dépenses publiques. Toutefois, leur forte volatilité expose l'économie à des cycles budgétaires procycliques, amplifiant les fluctuations économiques, dégradant la compétitivité via l'appréciation du taux de change réel (syndrome hollandais), affaiblissant la confiance des agents économiques et transférant le coût de l'ajustement vers les générations futures. Ces risques justifient l'adoption d'une politique budgétaire **neutre ou contracyclique**, dont l'orientation est correctement mesurée par le **déficit budgétaire hors hydrocarbures**, véritable indicateur de la stance budgétaire sous-jacente.

Axe II : Un effort substantiel mais étalé dans le temps au vu de l'amplitude de l'ajustement budgétaire :

L'application de l'approche du revenu permanent indique que le déficit budgétaire hors hydrocarbures soutenable en Algérie devrait se situer autour de **10 % du PIB hors pétrole**. Or, à fin 2025, ce déficit est estimé à environ **25,3 % du PIB hors pétrole**, ce qui implique un écart d'environ **15 points de pourcentage**.

L'ampleur de cet écart exclut toute stratégie d'ajustement brutal. Un ajustement concentré sur une courte période générerait des coûts macroéconomiques et sociaux élevés, compromettant la croissance et la stabilité sociale.

L'enjeu est donc de définir une **trajectoire d'ajustement progressive, séquencée et crédible**, permettant de restaurer la soutenabilité budgétaire tout en préservant l'activité économique et l'adhésion sociale. Ce qui importe n'est pas l'atteinte immédiate d'un seuil nominal, mais la mise en place d'un chemin d'ajustement clair, lisible et respecté dans le temps.

Axe III : Une répartition équilibrée de l'ajustement entre recettes et dépenses : une logique guidée par les multiplicateurs. La répartition de l'effort d'ajustement doit être guidée par les **multiplicateurs budgétaires** et les élasticités macroéconomiques, afin de minimiser les effets récessifs à court terme et de soutenir la croissance potentielle à moyen terme.

Sur le **volet des recettes**, l'ajustement repose sur trois leviers complémentaires :

- **La réforme de la politique fiscale**, par une révision des taux et surtout des assiettes, afin d'élargir la base imposable et de réduire la dépendance aux recettes pétrolières ;
- **Le renforcement de l'administration fiscale et douanière**, à travers la modernisation des procédures, l'amélioration du recouvrement et la lutte contre la fraude ;
- **La rationalisation et l'élimination progressive des exonérations fiscales et douanières** dont le coût budgétaire est élevé et l'efficacité économique souvent limitée à l'exception de celles accordées au titre de conventions et traites internationaux

Sur le **volet des dépenses**, l'ajustement doit être différencié :

- Les **dépenses courantes** (masse salariale, subventions et transferts) présentent des multiplicateurs élevés à court terme. Leur rationalisation doit donc être **graduelle**, ciblée et accompagnée de mécanismes de protection sociale afin de limiter l'impact sur la demande et les ménages vulnérables.
- Les **dépenses en capital**, en revanche, produisent des effets positifs croissants dans le temps. L'objectif n'est pas leur compression, mais l'amélioration de leur **efficacité**, afin de maximiser leur impact sur la croissance potentielle, l'emploi et la diversification économique.

Axe IV – Les leviers opérationnels de l'ajustement : rationalisation et efficacité : La mise en œuvre concrète de l'ajustement budgétaire repose sur deux chantiers stratégiques. Le premier concerne la **rationalisation des dépenses courantes**, à travers :

- Une meilleure maîtrise de la masse salariale publique, notamment par un lien plus étroit entre rémunérations, productivité et besoins effectifs des administrations, notamment les secteurs sociaux et de souveraineté nationale ;

- Une réduction progressive des subventions généralisées et des transferts non ciblés, au profit de mécanismes de compensation mieux ciblés (en faveur d'une logique de bénéficiaire) et socialement plus équitables.

Le second chantier porte sur le **renforcement de l'efficacité de l'investissement public**, qui constitue un levier central de croissance et de soutenabilité budgétaire. Il implique une réforme approfondie de la chaîne de gestion des investissements publics : amélioration de la sélection et de la préparation des projets, généralisation des analyses coûts-avantages, meilleure coordination institutionnelle, suivi rigoureux de l'exécution et évaluation ex post systématique. L'objectif est de **faire mieux avec moins**, en recentrant l'investissement public sur des projets à fort rendement économique et social.

Conclusion : La viabilité budgétaire n'est pas un objectif isolé, mais la **condition sine qua non d'un nouveau modèle de croissance**. Sans une restauration crédible des finances publiques, l'Algérie ne pourra ni stabiliser durablement son économie, ni attirer l'investissement privé, ni reconstruire une classe moyenne solide. Un ajustement budgétaire explicite, progressif et socialement soutenable constitue ainsi le socle indispensable d'une transformation économique réussie. Cet ajustement doit s'articuler autour d'une stratégie globale de refondation du modèle économique et social.

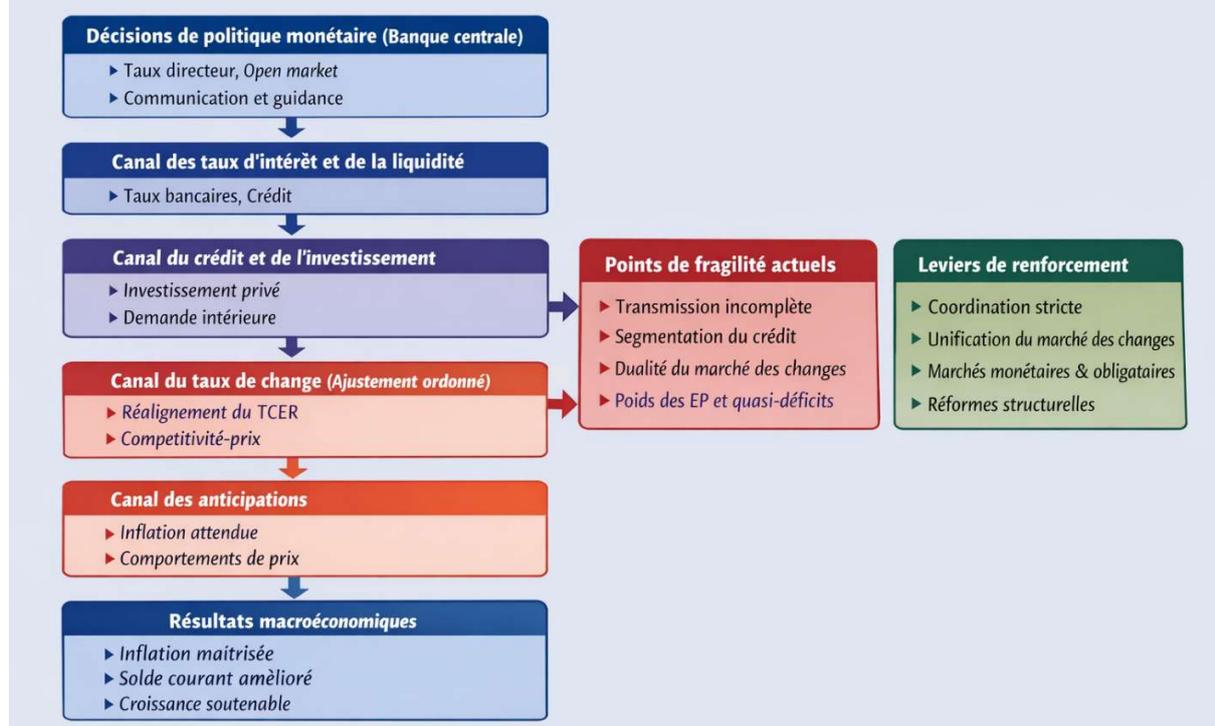
XX. L'ajustement monétaire et du taux de change, second pivot de la restauration des fondamentaux macroéconomiques

Au-delà de l'ajustement budgétaire, la restauration durable des grands équilibres macroéconomiques en Algérie requiert un ajustement monétaire et du taux de change cohérent, crédible et institutionnellement renforcé, constituant le second pilier de la stabilisation macroéconomique. Le cadre actuel reste marqué par une transmission limitée de la politique monétaire, une domination budgétaire persistante et un régime de change caractérisé par des ajustements administrés et partiels, qui ont affaibli l'ancrage des anticipations, entretenu l'inflation et contribué à la persistance d'écarts significatifs entre les marchés officiel et parallèle des changes. Dans ce contexte, la politique monétaire n'a pas pleinement rempli son rôle de stabilisation, tandis que le taux de change n'a pas joué efficacement sa fonction d'amortisseur des chocs externes et de point d'appui à une politique de diversification des exportations.

Le nouveau cadre monétaire doit s'articuler autour de plusieurs composantes complémentaires. Il implique ce qui suit :

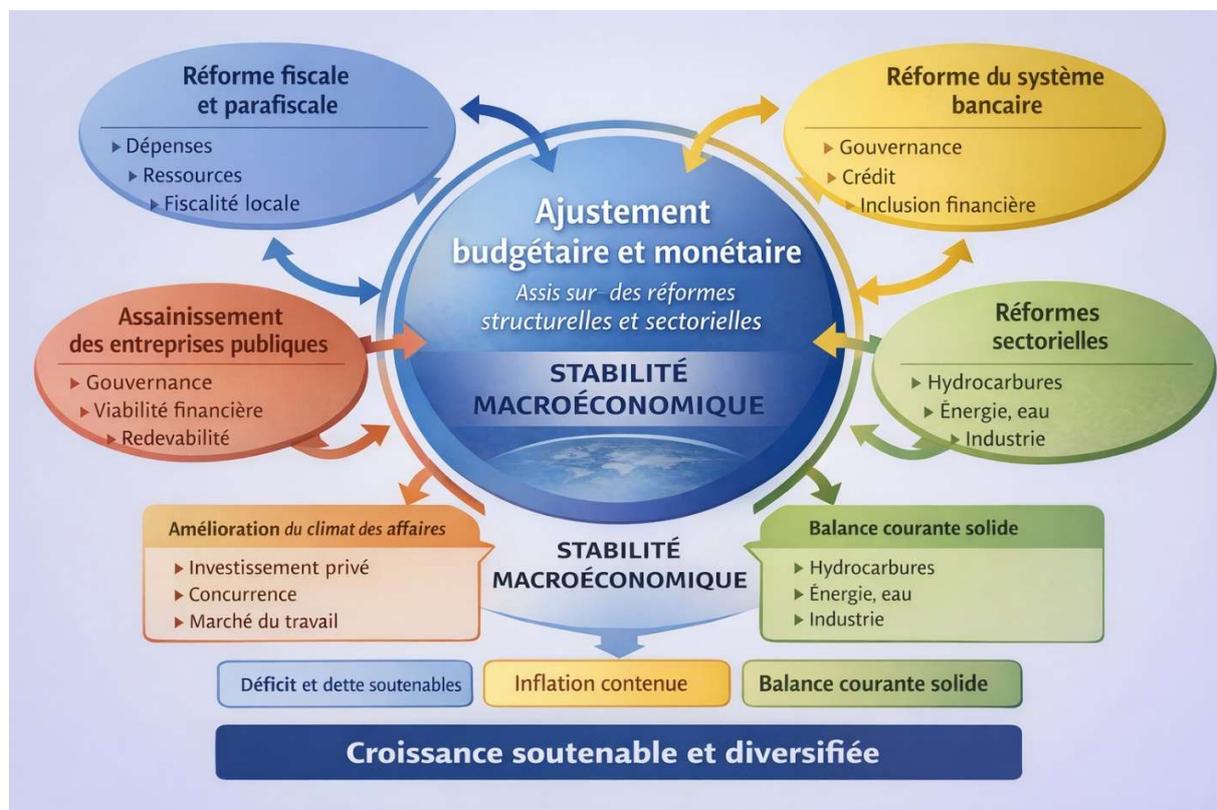
- **D'abord un recentrage clair du mandat de la Banque centrale sur la stabilité des prix**, appuyé par une indépendance opérationnelle renforcée et une communication monétaire plus transparente afin d'ancrer les anticipations. Il suppose ensuite la **normalisation progressive des conditions de liquidité**, à travers un usage accru des instruments indirects (opérations d'open market, facilités permanentes, corridor de taux), afin d'améliorer la transmission vers le crédit et l'activité.

Transmission de la politique monétaire et du taux de change en Algérie (nouveau cadre proposé)



• **Le cadre doit également intégrer un régime de change plus flexible et prévisible**, fondé sur des ajustements graduels du taux de change nominal visant à rétablir le taux de change réel, réduire les distorsions et converger progressivement vers l'unification des marchés des changes.

• **Enfin, l'efficacité de cet ajustement repose sur le développement des marchés financiers et monétaires**, le renforcement du canal du taux d'intérêt, la réduction de la monétisation directe et indirecte des déséquilibres budgétaires et quasi-fiscaux, ainsi qu'une coordination étroite avec la politique budgétaire dans le cadre d'une stratégie macroéconomique à moyen terme. Conduit de manière séquencée et accompagné de réformes structurelles — assainissement des entreprises publiques, réforme du système bancaire, amélioration de la gouvernance et élargissement de l'offre productive — ce nouveau cadre monétaire et de change peut transformer l'ajustement en un levier durable de stabilité, de compétitivité externe et de croissance soutenable.



XXI. Réformes macro-structurelles visant à améliorer l'efficacité des leviers macroéconomique

Les réformes macro-structurelles visent à renforcer la qualité de la gestion macroéconomique et à restaurer la cohérence d'ensemble des politiques publiques. Elles constituent un levier central pour améliorer la répartition des ressources, rétablir la soutenabilité des finances publiques et créer les conditions d'une croissance durable. Les priorités s'articulent autour de la politique budgétaire, de l'efficacité de la dépense publique, de la gestion de l'investissement public, ainsi que de la politique monétaire et de change.

La politique budgétaire : les réformes couvrent :

- **Processus budgétaires et statistiques publiques :** Le renforcement du cadre budgétaire constitue un préalable à toute réforme crédible. Trois chantiers sont prioritaires : (i) consolider le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) afin d'en faire un véritable outil de pilotage pluriannuel des finances publiques ; (ii) renforcer le rôle du budget comme instrument de stabilisation macroéconomique, notamment par une capacité accrue de suivi de l'exécution en temps réel et de contrôle des engagements, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement ; et (iii) améliorer la qualité, la fiabilité et la disponibilité en temps opportun des statistiques de finances publiques, en conformité avec les standards internationaux. Des statistiques robustes sont indispensables pour calibrer correctement les politiques économiques et évaluer l'impact des réformes.

- **Mobilisation des recettes :** Le système de recettes publiques présente des faiblesses structurelles importantes, alors même que le potentiel de recouvrement est estimé supérieur de 2 à 3 points de PIB au niveau actuel. Les recettes pétrolières représentent 52,4 % des recettes totales, contre 47 % pour les recettes fiscales ordinaires. La structure de ces dernières est déséquilibrée, avec une part relativement élevée des impôts sur les profits et les

revenus salariaux, au détriment des impôts sur la consommation.

Le taux actuel de pression fiscale (9,8 % du PIB) reste très inférieur au potentiel estimé à environ 15,3 % du PIB selon l'analyse des écarts de recettes la plus récente. Ce manque à gagner s'explique par trois facteurs principaux : (1) la prolifération des exonérations fiscales et douanières, qui fragilise l'assiette et conduit à des taux statutaires élevés mais peu effectifs ; (2) la faiblesse de l'administration fiscale et douanière, liée à la corruption et à des méthodes de travail obsolètes ; et (3) l'accumulation et l'incohérence de certains impôts, introduits sans rationalisation au fil des lois de finances, appelant une refonte globale du système.

Une structure des recettes budgétaires marquée par de fortes distorsions en 2025. La structure des recettes budgétaires à fin 2025 révèle des **déséquilibres profonds**, tant du point de vue de l'efficacité économique que de l'équité fiscale.

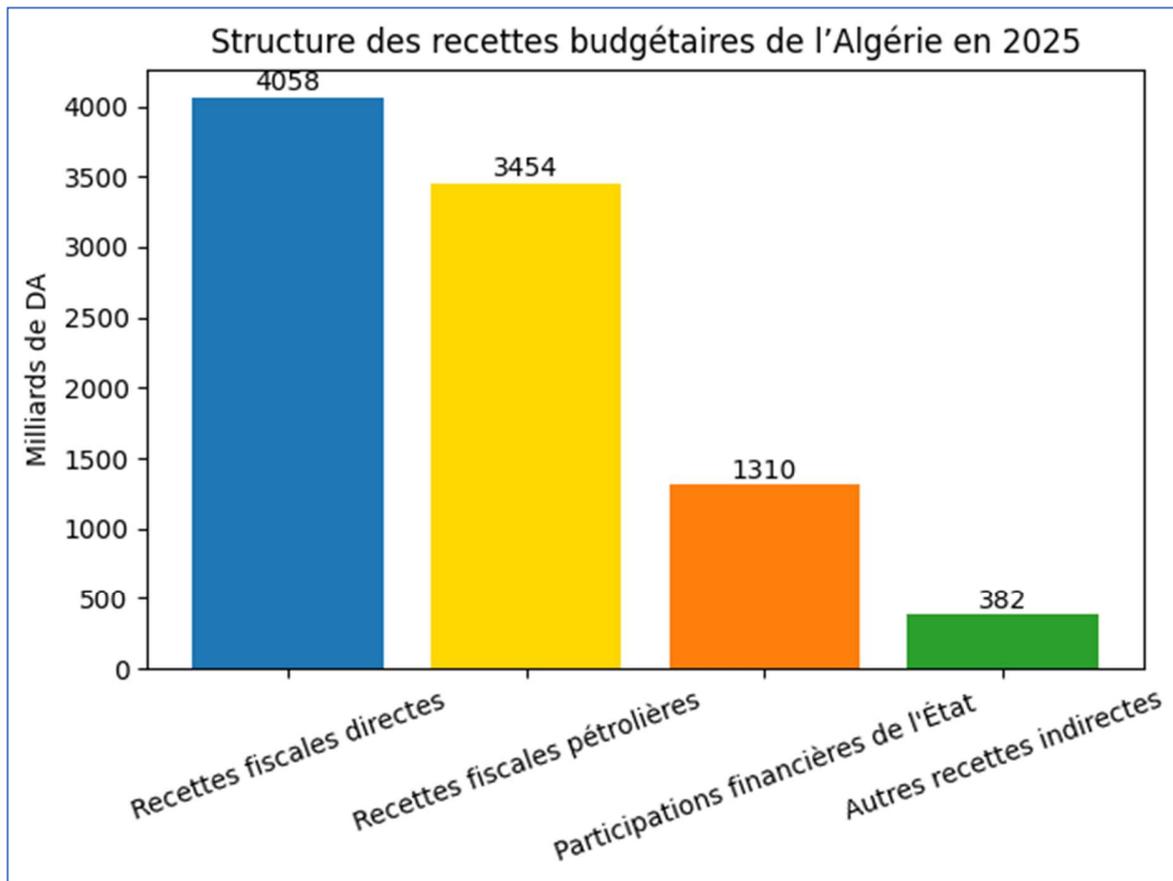
Sur un total de **9 204 milliards de dinars**, les **impôts sur le revenu** ne représentent que **1 938 milliards de dinars**, soit **21 % des recettes**, traduisant une **base fiscale étroite**, une faible progressivité effective et une capacité limitée à mobiliser les revenus des ménages à hauts revenus et des activités à forte valeur ajoutée. Cette situation reflète à la fois l'importance de l'informalité, la fragmentation des régimes fiscaux et l'existence de nombreuses exemptions et niches fiscales.

La **fiscalité sur la consommation**, avec **1 514 milliards de dinars** (soit **16,4 %** des recettes), apparaît particulièrement faible au regard du poids de la **consommation finale des ménages, estimée à environ 52 % du PIB**. Cet écart souligne une **inefficacité marquée des taxes indirectes**, notamment de la TVA, pourtant censée constituer un pilier des systèmes fiscaux modernes. Il s'explique par un champ d'application restreint, la coexistence de taux multiples, des exonérations étendues et des faiblesses persistantes dans les mécanismes de collecte et de contrôle.

La **fiscalité de porte** constitue l'une des distorsions les plus révélatrices. Avec **406 milliards de dinars**, soit **4,6 %** des recettes budgétaires (environ **2,6 milliards de dollars**), alors que les **importations sont projetées à 48,3 milliards de dollars**, le **taux effectif de recouvrement n'atteint que 4,1 %**. Ce niveau extrêmement faible met en évidence une combinaison de facteurs : droits de douane bas ou nuls sur de nombreux produits, régimes dérogatoires, sous-évaluation des bases taxables et arbitrages implicites en faveur de la stabilisation des prix. Il traduit également une **incohérence structurelle** entre politique commerciale, politique budgétaire et objectifs de protection de la production nationale.

Dans leur ensemble, ces éléments traduisent une **structure de recettes peu diversifiée, faiblement progressive et insuffisamment alignée sur la structure réelle de l'économie**, en particulier sur la consommation et les revenus. Cette configuration accroît la dépendance aux recettes volatiles, limite la capacité redistributive du système fiscal et complique toute stratégie crédible de consolidation budgétaire. Elle constitue ainsi l'un des **verrous structurels majeurs** à la soutenabilité des finances publiques et à la réussite d'un ajustement budgétaire économiquement efficient et socialement équitable.

À moyen terme (2030), l'objectif doit être de porter les recettes à au moins 15,3 % du PIB, afin de compenser la baisse structurelle attendue des recettes pétrolières liée à l'épuisement progressif des réserves. Les réformes doivent porter simultanément sur l'assiette, les taux, les exonérations et la gouvernance des administrations fiscales et douanières.



• **Efficacité des dépenses publiques courantes.** La structure actuelle des dépenses courantes est insoutenable. La masse salariale représente environ 36,6 % des dépenses totales, tandis que les subventions et transferts en absorbent 53,4 %. Ensemble, ces deux postes totalisent près de 90 % des dépenses publiques et environ 101 % des recettes total, un niveau insoutenable.

Les subventions généralisées sont coûteuses, inéquitables et inefficaces. Elles s'élèvent à 13 % du PIB. Elles bénéficient proportionnellement davantage aux ménages aisés, notamment pour les carburants, l'eau, le gaz et l'électricité. Les prix très bas de l'énergie — l'Algérie figure au 6ème rang des pays qui pratiquent des prix à la pompe ultra bas parmi les plus faibles au monde — encouragent la surconsommation, le gaspillage, découragent l'investissement et réduisent le potentiel d'exportation. Des distorsions similaires existent pour d'autres produits subventionnés, tels que le lait en poudre et le pain.

Les réformes doivent viser la rationalisation de la masse salariale, la réforme des transferts et le renforcement du cadre institutionnel de gestion des investissements publics. Il s'agit d'améliorer la qualité des services publics, le rendement du capital humain et des infrastructures, tout en libérant des marges budgétaires. À cet effet, la progression de la masse salariale devrait être mieux maîtrisée, notamment par un lien explicite entre rémunérations et productivité. Par ailleurs, les procédures de sélection, de budgétisation, d'exécution et d'évaluation ex post des projets doivent être renforcées.

• **Efficacité des dépenses en capital et gestion de l'investissement public.** Malgré un niveau élevé d'investissement public, son impact sur la croissance et l'emploi demeure limité, révélant de profondes inefficiences.

Contraintes structurelles: Trois contraintes majeures peuvent être identifiées : (i) une gouvernance déficiente, caractérisée par des institutions de contrôle faibles, favorisant la corruption, la surfacturation et le gaspillage des ressources ; (ii) l'absence d'une stratégie de développement claire depuis la fin des années 1980, privant l'État de priorités sectorielles cohérentes et d'une programmation structurée des investissements ;(iii) un cadre de gestion des investissements publics inadéquat, marqué par la fragmentation institutionnelle, une faible capacité de préparation technique des projets, des procédures complexes, l'absence de budgétisation pluriannuelle cohérente et des systèmes d'information insuffisants. Ces faiblesses se traduisent par un taux d'exécution des projets estimé à seulement 45 %.

Coûts de l'inefficience : Les pertes associées à ces dysfonctionnements sont significatives : (1) un multiplicateur de l'investissement public limité, ne permettant de mobiliser qu'environ 40 % de l'effet attendu sur la demande globale ; (2) une qualité des infrastructures évaluée à 76 %, laissant un potentiel d'amélioration de 24 % ; (3) des surcoûts estimés à près de 30 % pour les grands projets ; et (4) des retards moyens d'achèvement d'environ 24 mois, entraînant des dépassements de coûts compris entre 10 % et 20 % selon la nature des projets.

Axes de réforme : La réforme de l'investissement public constitue un chantier stratégique majeur. Elle doit reposer sur deux axes complémentaires :

- Une rationalisation du volume de la dépense en capital, afin de « mieux investir avec moins », quitte à ramener progressivement l'effort d'investissement vers des niveaux soutenables (environ 11 % du PIB pour les pays exportateurs de pétrole) ;
- Une amélioration de l'efficacité de l'investissement public, par une refonte complète de la chaîne de gestion des projets : meilleure préparation technique, coordination institutionnelle renforcée, amélioration des procédures de passation des marchés et renforcement du contrôle.

La mise en œuvre de ces réformes devrait être progressive sur trois ans et guidée par quatre principes directeurs : cohérence macroéconomique, coordination sectorielle, supervision centrale des projets et application rigoureuse des règles de transparence et de concurrence.

- **Budget pluriannuel et stratégie budgétaire.** La programmation budgétaire pluriannuelle revêt une dimension stratégique. Elle permet d'assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme, de renforcer la capacité de stabilisation conjoncturelle, d'identifier les marges de manœuvre budgétaires et de préserver la soutenabilité de la dette. Pour un pays riche en ressources naturelles comme l'Algérie, elle est essentielle pour gérer l'incertitude des recettes et répondre aux enjeux intergénérationnels.

Politique monétaire et politique de change. La politique monétaire souffre principalement d'un blocage du canal de transmission, d'une coordination insuffisante avec la politique budgétaire et d'un déficit de communication sur ses objectifs. Les réformes doivent viser : **(1) une amélioration de la gestion des liquidités bancaires**, via un usage plus efficace des instruments existants ; **(2) un renforcement des capacités de stérilisation dans un contexte de monétisation du déficit**, notamment par l'émission accrue de titres ou, le cas échéant, de papier de banque centrale ; **(3) une stratégie graduelle de réduction puis d'élimination de la dualité du marché des changes**, articulée autour de mesures à court, moyen et long terme, conduisant à terme à l'unification des marchés ; et **(4) un renforcement de la supervision bancaire et des outils macroprudentiels** afin de limiter les risques systémiques.

XXII. Autres réformes structurelles visant à élargir l'offre globale

Au-delà des réformes macro-structurelles, un second ensemble de réformes structurelles est indispensable pour élargir l'offre globale, stimuler la productivité et favoriser une croissance plus inclusive et tirée par le secteur privé. Ces réformes doivent s'attaquer aux contraintes institutionnelles, financières et sociales qui freinent l'initiative économique et l'emploi.

Amélioration de l'environnement des affaires et simplification administrative. La simplification des formalités administratives et le renforcement de la transparence constituent des leviers essentiels pour dynamiser l'activité du secteur privé. Il s'agit en priorité de renforcer les cadres institutionnel et juridique assurant la protection effective des droits de propriété et des droits contractuels, condition nécessaire à l'investissement. Parallèlement, la rationalisation et la digitalisation des procédures administratives permettraient de réduire les coûts de transaction, de limiter les marges de discrétion administrative et, in fine, de lutter contre la corruption. Un environnement réglementaire plus lisible et plus prévisible est indispensable pour restaurer la confiance des opérateurs économiques.

Amélioration de l'accès au financement et modernisation du système financier. L'accès au financement demeure une contrainte majeure pour le développement du secteur privé, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Des efforts soutenus sont nécessaires pour diversifier les sources de financement, développer des instruments financiers adaptés aux besoins des PME et mobiliser l'épargne privée. La canalisation de cette épargne vers le système financier formel contribuerait à réduire la thésaurisation et la taille de l'économie informelle. Cela suppose une modernisation profonde du secteur bancaire, aujourd'hui largement dominé par des banques publiques, ainsi qu'un renforcement de la concurrence, de la gouvernance et de la gestion des risques.

Promotion de l'entrepreneuriat et de la prise de risque productive. Le développement d'un véritable esprit d'entreprise suppose un changement de paradigme, en rompant avec une logique de dépendance à la demande publique et aux rentes de situation fondées sur les connexions politiques. Dans ce cadre, le respect effectif des droits des créanciers, la simplification et l'accélération des procédures de faillite, ainsi que le renforcement des mécanismes de résolution des créances douteuses sont essentiels pour améliorer l'allocation du capital et encourager la prise de risque productive. La suppression progressive des bonifications d'intérêts permettrait de réduire les distorsions, d'améliorer la discipline de marché, de contenir les dépenses budgétaires et de favoriser une meilleure sélection des projets d'investissement, tout en renforçant l'attractivité des marchés de capitaux.

Renforcement de l'inclusion des femmes sur le marché du travail et hausse du taux de participation. L'augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail constitue un levier majeur de croissance potentielle et d'inclusion sociale. Elle nécessite une approche multidimensionnelle agissant simultanément sur plusieurs déterminants.

- Premièrement, les politiques de genre et d'éducation, ainsi que la structure des ménages, influencent fortement les décisions de participation au marché du travail et doivent être renforcées.
- Deuxièmement, les politiques actives du marché du travail, les institutions et les incitations économiques restent insuffisantes, ce qui réduit l'attractivité de l'emploi formel et pèse sur les taux de participation et de rétention dans l'emploi.
- Troisièmement, la prise en charge des contraintes spécifiques auxquelles font face certaines catégories de travailleuses — notamment l'accès aux services de garde d'enfants, les politiques familiales, les systèmes de

retraite et les mécanismes de transferts sociaux — demeure limitée et freine l’insertion professionnelle.

- Enfin, une attention particulière doit être accordée aux déterminants démographiques et sociaux, notamment l’éducation des femmes, la fertilité et le mariage, qui influencent durablement les trajectoires professionnelles et la participation au marché du travail.

XXIII. Les politiques sectorielles et la création d’activités à haute valeur ajoutée

La transition de l’économie algérienne vers un modèle de croissance durable, diversifié et résilient repose en grande partie sur la **mise en œuvre de politiques sectorielles ciblées**, capables de générer des activités à **forte valeur ajoutée**, d’améliorer la productivité et de renforcer l’intégration de l’économie dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes et de volatilité des revenus pétroliers, l’enjeu n’est plus l’expansion extensive de l’activité, mais la **montée en gamme du tissu productif**.

Les politiques sectorielles doivent d’abord s’appuyer sur une **priorisation claire des secteurs à potentiel**, fondée sur des critères économiques objectifs : avantages comparatifs latents, capacité d’exportation, intensité technologique, création d’emplois qualifiés et effets d’entraînement sur le reste de l’économie. À cet égard, plusieurs domaines présentent un potentiel structurant, notamment l’agro-industrie à forte transformation, les industries manufacturières à contenu technologique intermédiaire, les services numériques et professionnels, les énergies renouvelables et leurs chaînes de valeur, ainsi que la logistique, la chimie et les industries de transformation liées aux hydrocarbures.

La réussite de ces politiques suppose un **changement de paradigme** : passer de politiques de substitution aux importations centrées sur la protection administrative à des politiques de **compétitivité et de productivité**, combinant ouverture maîtrisée, incitations à l’investissement productif, accès au financement, amélioration du climat des affaires et développement des compétences. Les instruments sectoriels — incitations fiscales, accès au foncier industriel, soutien à l’innovation, financement ciblé, partenariats public-privé — doivent être sélectifs, temporaires et conditionnés à des critères de performance mesurables (exportations, productivité, intégration locale, création d’emplois qualifiés).

Les politiques sectorielles ne peuvent cependant être efficaces sans une **cohérence macroéconomique** forte. La stabilité macroéconomique, la prévisibilité du cadre budgétaire, une politique de change compatible avec la compétitivité extérieure et un système financier capable de canaliser l’épargne vers l’investissement productif constituent des prérequis essentiels. De même, l’articulation avec une **stratégie nationale de développement** est indispensable pour assurer la cohérence intersectorielle, éviter la dispersion des ressources et aligner les priorités sectorielles avec les objectifs de transformation structurelle de moyen et long terme.

Enfin, la gouvernance des politiques sectorielles doit être renforcée. Cela implique des mécanismes clairs de coordination interministérielle, un suivi rigoureux des résultats, une évaluation régulière de l’efficacité des dispositifs et la capacité de réorienter ou d’abandonner les politiques peu performantes. Sans cette discipline institutionnelle, les politiques sectorielles risquent de reproduire des schémas peu efficaces du passé, fondés sur la protection, la rente et la faible productivité, au détriment de la création durable de valeur ajoutée.

En définitive, les politiques sectorielles constituent un **levier central de la diversification et de la montée en gamme de l’économie algérienne**, à condition qu’elles soient sélectives, cohérentes, bien gouvernées et pleinement intégrées au cadre macroéconomique et budgétaire. Leur objectif doit être clair : **transformer les**

avantages comparatifs latents en avantages compétitifs durables, capables de soutenir l'investissement, l'emploi qualifié et la croissance à long terme.

XXIV. Politiques sociales et de communication, leviers stratégiques de crédibilité, stabilité et durabilité

La politique sociale comme condition de réussite de l'ajustement. Dans le contexte actuel de déséquilibres macroéconomiques et de contraintes budgétaires accrues, la politique sociale constitue un pilier indissociable du processus d'ajustement engagé. La combinaison d'un déficit budgétaire élevé, d'une dépendance persistante aux hydrocarbures et d'une inflation ressentie forte a profondément fragilisé le pouvoir d'achat des ménages, en particulier celui des segments les plus vulnérables de la population. Dès lors, toute stratégie crédible de redressement des finances publiques doit intégrer, dès sa conception, un volet social explicitement articulé aux objectifs macroéconomiques.

Même lorsqu'il est graduel et techniquement maîtrisé, l'ajustement budgétaire produit inévitablement des effets à court terme sur les prix relatifs et les revenus réels. La rationalisation des subventions généralisées, la maîtrise des dépenses courantes et la recherche de nouvelles marges de recettes peuvent accentuer, de manière transitoire, la pression sur le coût de la vie. En l'absence de mécanismes d'accompagnement appropriés, ces effets risquent d'affaiblir l'adhésion sociale aux réformes et, à terme, d'en compromettre la continuité et la crédibilité. De ce fait :

- **L'objectif central de la politique sociale dans cette phase est donc de protéger prioritairement les ménages les plus vulnérables** contre les effets négatifs à court terme de l'ajustement. Il s'agit notamment des ménages à faibles revenus, des travailleurs du secteur informel, des retraités percevant des pensions modestes et des catégories fortement exposées à la hausse des prix des biens essentiels. La protection de ces groupes constitue à la fois un impératif social et une condition de stabilité macroéconomique et politique.

- **Dans cette perspective, la politique sociale doit évoluer d'un système largement fondé sur des subventions généralisées, coûteuses et peu ciblées, vers des mécanismes de protection plus sélectifs, plus transparents et plus efficaces.** Les transferts monétaires ciblés, les aides temporaires aux revenus faibles et les subventions ciblées sur les biens essentiels permettent de préserver le pouvoir d'achat des ménages fragiles tout en maîtrisant le coût budgétaire. Cette recomposition qualitative de la dépense publique est compatible avec l'objectif de réduction progressive du déficit budgétaire hors hydrocarbures.

- **Par ailleurs, la politique sociale joue un rôle macroéconomique stabilisateur en soutenant la demande intérieure** et en limitant les risques d'aggravation de la pauvreté et des inégalités dans une phase de transition économique. Elle contribue ainsi à créer un environnement social plus favorable à la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles nécessaires à la diversification de l'économie et à la croissance à moyen terme.

- **Enfin, la prise en compte explicite de la dimension sociale dans le suivi du programme d'ajustement permet d'apprécier la soutenabilité globale des réformes.** L'intégration d'indicateurs sociaux dans le dispositif d'évaluation contribue à anticiper les tensions potentielles et à ajuster, le cas échéant, le rythme ou la composition de l'ajustement, sans remettre en cause l'ancre macroéconomique.

Ainsi conçue, la politique sociale ne constitue pas une exception à la discipline budgétaire, mais un **levier stratégique de crédibilité, de stabilité et de durabilité** de la trajectoire de réformes sur la période 2026–2030.

La politique de communication comme pilier de crédibilité et de soutenabilité des réformes. Dans un contexte d'ajustement macroéconomique marqué par des contraintes budgétaires sévères, une inflation ressentie élevée et une forte sensibilité sociale aux questions de pouvoir d'achat, la politique de communication ne constitue pas un simple exercice d'accompagnement ou de pédagogie a posteriori. Elle est un **instrument stratégique à part entière** de la conduite des réformes, au même titre que les instruments budgétaires, monétaires et sociaux. Une communication mal conçue ou insuffisante peut amplifier les tensions sociales, nourrir l'incertitude et affaiblir la crédibilité du programme d'ajustement ; à l'inverse, une communication structurée, cohérente et crédible peut renforcer l'adhésion sociale et améliorer l'efficacité globale des réformes.

L'un des principaux défis de la communication économique dans un contexte d'ajustement tient à l'**écart entre les objectifs macroéconomiques de moyen terme et les coûts perçus à court terme par les ménages**. La réduction des subventions généralisées, la rationalisation des dépenses publiques ou les ajustements de prix relatifs sont souvent interprétés comme des pertes immédiates, tandis que les bénéfices attendus – stabilité macroéconomique, croissance plus inclusive, amélioration de l'emploi – apparaissent différés et incertains. La politique de communication doit précisément viser à **réduire cet écart de perception**, en explicitant les enchaînements économiques, les arbitrages retenus et les mécanismes de protection mis en place. À cet égard, la communication doit reposer sur trois principes fondamentaux :

- **Premièrement, la cohérence** : les messages portés par les différentes institutions publiques doivent être alignés, tant sur le diagnostic que sur les objectifs et le calendrier des réformes. Les discours contradictoires ou fragmentés affaiblissent la crédibilité de l'action publique et alimentent la défiance.

- **Deuxièmement, la transparence** : il s'agit de reconnaître explicitement les coûts à court terme de l'ajustement, d'en expliquer les raisons et d'en préciser les limites, plutôt que de les minimiser ou de les nier. Une communication qui sous-estime les difficultés vécues par les ménages est rapidement disqualifiée.

- **Troisièmement, la prévisibilité** : la clarté sur les étapes, le rythme et les conditions d'évolution des politiques publiques permet de réduire l'incertitude et d'ancrer les anticipations des agents économiques.

La politique de communication doit également être **étroitement articulée à la politique sociale**. Il ne s'agit pas seulement d'annoncer des mesures de protection, mais d'en expliquer le ciblage, les critères d'éligibilité et les mécanismes de mise en œuvre, afin de renforcer leur lisibilité et leur acceptabilité. Dans un contexte de crise du coût de la vie, la visibilité des dispositifs de compensation et la compréhension de leur logique distributive constituent des éléments clés de l'adhésion sociale au programme d'ajustement.

Par ailleurs, une communication efficace doit intégrer une **dimension de redevabilité**. La publication régulière d'informations sur l'avancement des réformes, les résultats obtenus et les écarts éventuels par rapport aux objectifs initiaux contribue à instaurer un climat de confiance et à crédibiliser l'engagement des autorités. À ce titre, la communication doit s'appuyer sur les indicateurs de suivi du programme, y compris les **indicateurs sociaux**, afin de montrer que la dimension sociale de l'ajustement fait l'objet d'un suivi effectif et non d'un simple affichage.

Enfin, la politique de communication ne peut être dissociée de la gouvernance globale des réformes. Elle suppose une **capacité institutionnelle dédiée**, capable de produire des messages clairs, fondés sur des données fiables, et adaptés à des publics différenciés (ménages, entreprises, partenaires sociaux, opinion publique). Elle doit également s'inscrire dans une logique de dialogue, même limité, permettant de capter les signaux de tension sociale et d'ajuster, le cas échéant, le contenu ou le rythme des réformes sans remettre en cause l'ancrage macroéconomique.

En définitive, la politique de communication constitue un **facteur critique de soutenabilité politique et sociale de l'ajustement macroéconomique**. Elle ne se substitue ni aux réformes ni aux mécanismes de protection sociale, mais en conditionne largement l'acceptation, la crédibilité et la durabilité. Dans le cas algérien, marqué par une forte sensibilité sociale aux évolutions du coût de la vie et une confiance institutionnelle fragile, l'absence d'une stratégie de communication économique structurée ferait peser un risque significatif sur la réussite même du programme de réformes.

Partie 7. Cadre de gouvernance économique et des réformes

XXV. La gouvernance de la gestion macroéconomique et structurelle

Outils de pilotage, de projection et d'évaluation. La conduite des réformes exige un ensemble cohérent d'outils de projection, de pilotage, d'évaluation et de contrôle, constituant une véritable infrastructure décisionnelle (« GPS » des politiques publiques).

• **Cadres macroéconomiques et budgétaires à moyen terme :** Trois instruments structurants sont indispensables :

- (i) le cadre macroéconomique à moyen terme, qui fixe des objectifs chiffrés macroéconomiques et structurels et assure la cohérence d'ensemble des politiques économiques ;
- (ii) le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), qui projette, sur une période minimale de trois ans et sur la base d'hypothèses réalistes, l'évolution des recettes et des dépenses publiques, les besoins de financement, les modalités de financement et le niveau global d'endettement de l'État ;
- (iii) les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), dérivés du CBMT, qui déclinent les enveloppes budgétaires par nature de dépenses, par fonction et par ministère. Ces cadres constituent un levier essentiel de discipline budgétaire, en liant priorités politiques, programmation sectorielle et contraintes macroéconomiques.

• **Indicateurs de performance et tableaux de bord.** Les instruments de mesure des performances passées et de projection future sont tout aussi déterminants. Ils reposent sur un système d'indicateurs économiques, financiers et sociaux organisés sous forme de tableaux de bord. Trois catégories d'indicateurs doivent être mobilisées :

- les indicateurs avancés, qui signalent les évolutions futures de l'activité (marchés financiers, immobilier, ventes au détail, etc.) ;
- les indicateurs retardés, qui évoluent après les cycles économiques mais permettent d'en analyser la dynamique (chômage, PIB, inflation, stocks, etc.) ;
- les indicateurs coïncidents, qui évoluent simultanément avec l'activité économique et fournissent une lecture en temps réel de la conjoncture (revenu des ménages, taux d'intérêt, dépenses de consommation).

L'articulation de ces indicateurs est indispensable pour anticiper les retournements de cycle, ajuster les politiques économiques et assurer un pilotage éclairé de la feuille de route des réformes.

XXVI. La gouvernance budgétaire dans le cadre d'une stratégie budgétaire à moyen terme

Enjeu général : passer d'une gestion réactive à une gouvernance budgétaire anticipative : La soutenabilité des finances publiques en Algérie ne peut être assurée durablement sans un **changement profond du cadre de gouvernance budgétaire**. L'expérience des chocs successifs a mis en évidence les limites d'une gestion largement

annuelle, réactive et fortement dépendante des fluctuations de la rente hydrocarbures. Dans un contexte marqué par la volatilité des recettes, la fragilisation du marché pétrolier mondial et l'ampleur des déséquilibres hors hydrocarbures, la politique budgétaire doit être **repositionnée dans une logique stratégique à moyen terme**, fondée sur des règles claires, des outils de pilotage robustes et des mécanismes crédibles de redevabilité. L'objectif central est de doter l'État d'une **infrastructure institutionnelle et technique** permettant d'anticiper les chocs, de discipliner les décisions budgétaires et de garantir la cohérence entre objectifs macroéconomiques, programmation pluriannuelle et exécution annuelle.

La stratégie budgétaire à moyen terme comme cadre structurant. Une **stratégie budgétaire à moyen terme** constitue le socle de cette réforme. Elle doit expliciter les objectifs macro-budgétaires prioritaires — en particulier la **réduction progressive du déficit budgétaire hors hydrocarbures vers un niveau soutenable** — et définir une trajectoire crédible de recettes, de dépenses et de financement sur un horizon pluriannuel.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT). Il en est l'instrument opérationnel. Il traduit la stratégie en hypothèses macroéconomiques prudentes, en plafonds de dépenses, en besoins de financement et en trajectoires d'endettement cohérentes. Pour être pleinement efficace, le CBMT ne doit pas être un simple exercice technique, mais un **outil contraignant de pilotage de la politique budgétaire**, servant de référence à la préparation des lois de finances annuelles.

La mise en place de règles budgétaires comme ancrage de crédibilité. La stratégie budgétaire à moyen terme doit être adossée à des **règles budgétaires explicites**, simples et hiérarchisées, destinées à limiter la procyclicité et à renforcer la crédibilité de l'ajustement. Quatre règles structurantes apparaissent particulièrement pertinentes :

- **Une règle de solde budgétaire hors hydrocarbures**, définissant une trajectoire pluriannuelle de réduction progressive du déficit hors hydrocarbures. Cette règle constitue l'ancrage central de la politique budgétaire et permet de dissocier les décisions de dépenses des fluctuations de la rente.
 - **Une règle de croissance des dépenses primaires**, plafonnant leur évolution en fonction de la croissance potentielle et des objectifs du CBMT, afin de contenir les dérives discrétionnaires tout en protégeant l'investissement public productif.
 - **Une règle d'endettement**, encadrant le recours à la dette domestique et externe et conditionnant toute déviation à des circonstances exceptionnelles clairement définies.
 - **Une règle d'affectation des recettes exceptionnelles**, en particulier pétrolières, privilégiant leur utilisation pour la réduction du déficit, la constitution de marges de précaution ou le financement d'investissements à fort rendement, plutôt que la création de dépenses permanentes.
- Ces règles doivent être **intégrées juridiquement et opérationnellement** dans la stratégie budgétaire à moyen terme et déclinées dans le CBMT.

L'unité macro-budgétaire : pilier technique indispensable. La crédibilité du dispositif repose sur la création d'une **unité macro-budgétaire dédiée**, logée au cœur de l'exécutif. Cette unité constitue le **pilier technique** de la stratégie budgétaire à moyen terme. Elle serait chargée de : (1) produire les projections macroéconomiques et budgétaires de référence ; (2) décliner les règles budgétaires dans le CBMT ; (3) conduire des analyses de scénarios et de stress (prix du pétrole, croissance, taux de change, conditions financières) ; (4) évaluer ex ante la compatibilité des lois de finances annuelles avec la trajectoire à moyen terme ; et (5) assurer la cohérence entre

stratégie budgétaire, CBMT et exécution. Sans une telle unité, les règles budgétaires risquent de rester formelles et le CBMT de perdre sa portée opérationnelle.

En complément de l'unité macro-budgétaire, la gouvernance budgétaire gagnerait à être renforcée par un dispositif indépendant, prenant la forme soit d'un **Conseil des finances publiques**, soit d'un **Observatoire des finances publiques**, selon le degré d'ambition institutionnelle retenu.

- Un **Conseil des finances publiques**, indépendant, aurait pour mission d'évaluer la crédibilité des hypothèses macroéconomiques, le respect des règles budgétaires et la soutenabilité des trajectoires. Il renforcerait la crédibilité interne et externe de la politique budgétaire, sans se substituer aux responsabilités de l'exécutif.
- Un **Observatoire des finances publiques** jouerait un rôle complémentaire de suivi, de transparence et de diffusion de l'information budgétaire, contribuant à la redevabilité et à la pédagogie économique.

La configuration optimale repose sur la **complémentarité** des dispositifs : **l'unité macro-budgétaire pour le pilotage, le Conseil pour l'évaluation et la crédibilité, et l'observatoire pour la transparence.**

La restauration de la soutenabilité budgétaire en Algérie ne peut reposer uniquement sur des mesures d'ajustement. Elle exige une réforme en profondeur de la gouvernance budgétaire, fondée sur une stratégie à moyen terme crédible, des règles budgétaires explicites, une unité macro-budgétaire forte et un dispositif indépendant d'évaluation et de transparence. Cet ensemble constitue une condition nécessaire pour prévenir les crises, gérer les chocs externes et transformer l'ajustement budgétaire en levier de stabilité et de croissance durable.

XXVII. La gouvernance du processus de réformes macro-économiques, macro structurelles, structurelles et sectorielles

La réussite des réformes dépend autant de leur mise en œuvre que de leur conception. Elle requiert un mode opératoire clair et un édifice institutionnel adapté.

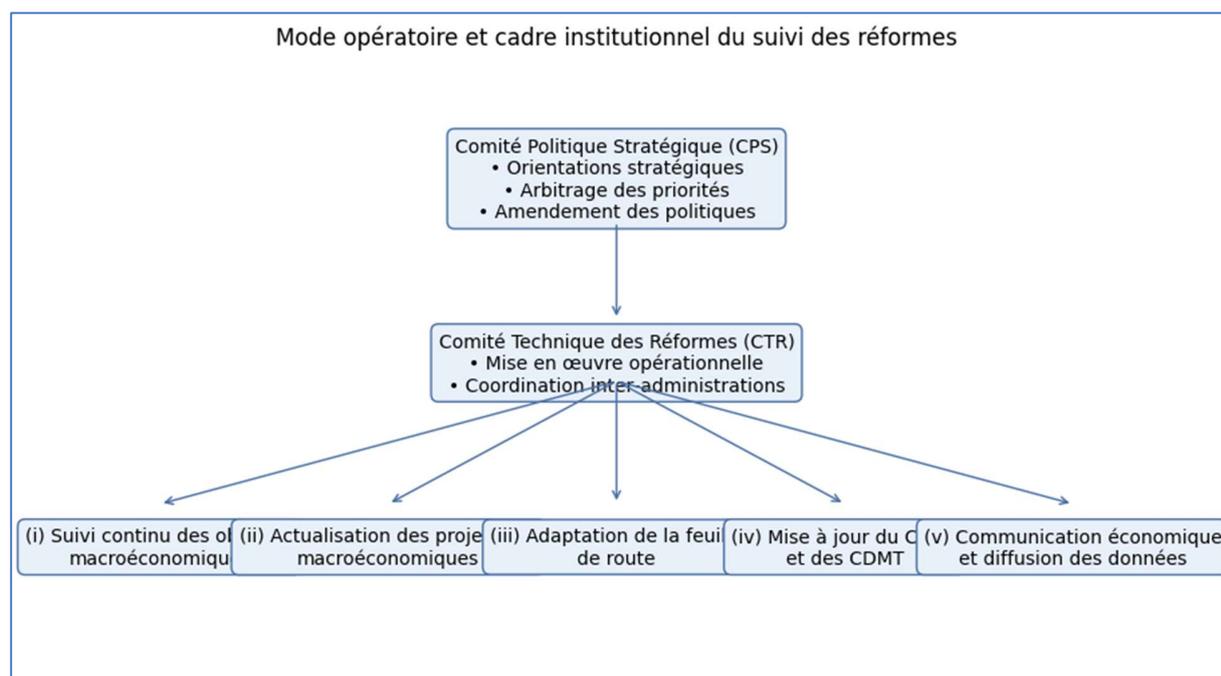
Mode opératoire : Le suivi de l'exécution repose sur cinq principes opérationnels :

- (i) un suivi rigoureux et continu des objectifs macroéconomiques afin de les ajuster en fonction de l'évolution de la conjoncture ;
- (ii) une actualisation régulière des projections macroéconomiques ;
- (iii) une adaptation, si nécessaire, de la feuille de route à moyen terme pour tenir compte des chocs domestiques et externes ;
- (iv) une mise à jour périodique du CBMT et des CDMT ;
- (v) une gestion transparente de la communication économique et une diffusion régulière des données relatives à l'exécution des réformes et à la gestion de la transition.

Cadre institutionnel. Le suivi des réformes doit s'appuyer sur une architecture institutionnelle dédiée. Celle-ci pourrait s'articuler autour de :

- un Comité Technique des Réformes (CTR), chargé de la mise en œuvre opérationnelle, regroupant les principales administrations économiques et techniques ;

– un Comité Politique Stratégique (CPS), placé à un niveau décisionnel élevé, chargé de définir les orientations stratégiques, d'arbitrer les priorités et d'amender, le cas échéant, les politiques et programmes d'action. La création, la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du CTR et du CPS, ainsi que les sources statistiques mobilisées, devraient être formalisées par des décrets présidentiels distincts, afin d'assurer la clarté des responsabilités, la continuité de l'action publique et la crédibilité du processus de réforme.



XXVIII. La gouvernance de l'endettement extérieur : Mobiliser l'épargne internationale sans compromettre la soutenabilité macroéconomique (2026–2030, horizon 2050)

Dans le contexte d'une transition économique profonde, l'endettement extérieur ne saurait constituer une alternative à l'effort de mobilisation de l'épargne domestique ni un substitut durable à la rente hydrocarbures. Il doit être conçu comme un **instrument complémentaire**, temporaire et strictement encadré, au service de la transformation structurelle de l'économie. L'objectif central est de **financer des projets à fort rendement économique et social**, capables de renforcer durablement le potentiel de croissance, d'accélérer la diversification productive et de générer, directement ou indirectement, des ressources en devises.

La stratégie d'endettement extérieur repose sur plusieurs principes directeurs. D'abord, une **finalité strictement productive** : les ressources empruntées doivent être prioritairement affectées à des investissements générateurs d'exportations, d'économies d'importations ou de gains de productivité clairement identifiables. Ensuite, un principe de **soutenabilité**, impliquant que toute trajectoire d'endettement demeure compatible avec la stabilité budgétaire et externe, y compris sous des scénarios défavorables de prix du pétrole, de change ou de resserrement des conditions financières internationales. Le **gradualisme** constitue un autre pilier essentiel, avec une montée en charge progressive permettant l'apprentissage institutionnel, la construction de crédibilité et l'ancrage d'une gestion professionnelle de la dette. À cela s'ajoutent une **gestion active des risques** (change, taux,

refinancement, liquidité et risques contingents) et des exigences élevées de **transparence et de gouvernance**, condition sine qua non de la crédibilité vis-à-vis des investisseurs et des partenaires internationaux. Enfin, cette stratégie doit s’inscrire dans une **cohérence macroéconomique stricte**, en articulation étroite avec la politique budgétaire, le cadre monétaire et la trajectoire du taux de change.

Rationalité économique et conditions de réussite. Dans une économie rentière en transition, l’endettement extérieur peut jouer un rôle stabilisateur et structurant, à condition d’être bien utilisé. Il permet de **lisser le cycle économique**, d’éviter des ajustements procycliques coûteux — notamment la compression de l’investissement public et des importations productives — et de financer des réformes d’offre indispensables (infrastructures, logistique, énergie, eau, numérique, capital humain). Utilisé dans un cadre crédible, il contribue également à renforcer la confiance et la lisibilité de la trajectoire macroéconomique. Toutefois, l’expérience internationale montre que l’endettement extérieur n’est bénéfique que sous certaines conditions strictes. Il doit être exclusivement orienté vers des usages productifs, excluant le financement de dépenses courantes ou de transferts généralisés. L’État doit par ailleurs maîtriser les **risques contingents**, notamment ceux liés aux entreprises publiques et aux garanties explicites ou implicites. Enfin, la sélection, l’exécution et l’évaluation des projets financés doivent s’appuyer sur un cadre robuste de gestion de l’investissement public (Public Investment Management), garantissant l’efficacité et la traçabilité des ressources mobilisées.

Règles opérationnelles d’usage de la dette extérieure. Sans figer des seuils rigides, la stratégie doit se traduire par des règles claires et opérationnelles. Une première règle, assimilable à une **“règle d’or externe”**, impose que l’intégralité des emprunts souverains extérieurs soit dédiée à l’investissement, aux infrastructures, aux réformes structurelles ou à des opérations de gestion active du passif améliorant le profil de la dette. Le financement des dépenses courantes, des subventions généralisées ou de l’accumulation d’arriérés doit être explicitement exclu. Une deuxième règle concerne la **couverture en devises** : les projets financés doivent, autant que possible, générer des flux en devises ou des économies d’importations mesurables, afin de limiter l’exposition nette au risque de change. Enfin, une règle de **limitation des risques** doit encadrer l’endettement, à travers des plafonds internes régulièrement révisés portant sur la part de dette à taux variable, le mur annuel de refinancement, la maturité moyenne minimale et l’exposition nette au risque de change.

Architecture institutionnelle. La crédibilité de la stratégie d’endettement extérieur repose sur une architecture institutionnelle renforcée. Celle-ci devrait s’articuler autour d’un **Comité de Stratégie de la Dette Extérieure**, placé sous l’autorité du ministère des Finances et associant la Banque centrale, le Trésor, le Budget, les entités en charge de l’investissement et les secteurs porteurs de projets. Ce comité aurait pour mandat de définir la stratégie, de valider le programme annuel d’emprunts et d’assurer le suivi des risques. En parallèle, une **Unité de Gestion de la Dette (Debt Management Office)** pleinement intégrée et professionnalisée est indispensable. Elle doit regrouper les fonctions de front office (émissions et relations investisseurs), de middle office (analyses de risques, scénarios, stress tests) et de back office (enregistrement, paiements, reporting et conformité). Enfin, l’instauration d’un **“project gate” obligatoire** constitue un élément clé : aucun financement extérieur ne devrait être accordé sans études de faisabilité solides, analyses coûts-bénéfices, calendrier d’exécution réaliste, mécanismes de passation des marchés clairs et audits ex post.

Instruments de financement et séquençage. La stratégie d’accès aux financements extérieurs doit être progressive et séquencée. Une **phase pilote** sur 12 à 18 mois permettrait de construire les procédures, la crédibilité et une référence de prix, en privilégiant les financements concessionnels ou semi-concessionnels des institutions internationales et les financements adossés à des projets disposant de flux prévisibles. Une deuxième phase, sur la période 2026–2030, pourrait inclure des émissions obligataires internationales de taille modérée et à maturités

étagées, afin de construire une courbe souveraine, ainsi que des instruments thématiques strictement adossés à des projets éligibles et correctement reportés. À plus long terme, à l’horizon post-2030 et dans le cadre de la Vision 2050, l’objectif serait d’approfondir l’accès aux marchés, de diversifier la base d’investisseurs et d’optimiser le couple coût–risque, notamment via des partenariats public-privé transparents et rigoureusement encadrés.

Politique de change, réserves et gestion des risques. L’endettement extérieur introduit nécessairement une exposition au risque de change, qui doit être gérée de manière proactive. La structure en devises de la dette doit être alignée autant que possible sur celle des recettes extérieures, tandis qu’un **buffer de liquidité en devises** dédié au service de la dette doit être maintenu. Le développement d’outils de couverture du risque de change peut être envisagé de manière prudente, sous une gouvernance stricte. La coordination macroéconomique est ici essentielle : le calendrier et le volume des émissions doivent être compatibles avec la politique monétaire, la gestion de la liquidité et la trajectoire budgétaire, afin d’éviter des tensions macroéconomiques ou un cumul de déséquilibres budgétaires et quasi-fiscaux.

Risques contingents et entreprises publiques. L’un des principaux points de vulnérabilité des économies rentières réside dans les risques liés aux entreprises publiques. La stratégie d’endettement doit donc s’accompagner d’un inventaire exhaustif des garanties, dettes implicites et engagements conditionnels, d’un plafonnement strict des nouvelles garanties et d’exigences renforcées en matière de gouvernance et de plans de redressement pour toute entreprise publique candidate à un financement externe. La publication régulière d’un **rapport sur les risques budgétaires** constitue à cet égard un instrument clé de transparence.

Accès aux marchés et crédibilité. Enfin, la crédibilité de la stratégie d’endettement repose sur quelques piliers essentiels : la publication et l’actualisation annuelle d’une **Stratégie de Dette à Moyen Terme**, l’existence d’un cadre budgétaire pluriannuel crédible, et un reporting statistique régulier et exhaustif sur la dette, les garanties, les maturités et la structure en devises. Ces éléments sont indispensables pour instaurer une relation de confiance durable avec les investisseurs et inscrire l’endettement extérieur dans une trajectoire soutenable au service de la Vision 2050.

XXIX. La gouvernance de l’endettement intérieur : Mobiliser l’épargne nationale, approfondir le marché financier et préserver la stabilité macroéconomique (2026–2030, horizon 2050)

Rôle et objectifs. L’endettement intérieur doit devenir le **pilier central et stable** du financement de l’État. Son objectif est double : **mobiliser l’épargne nationale** (ménages, institutions financières, entreprises) et **réduire la dépendance aux financements monétaires et quasi-fiscaux**, tout en contribuant à l’approfondissement du marché financier domestique. En développant un marché des titres publics profond, liquide et transparent, l’endettement intérieur renforce la discipline budgétaire, améliore la transmission de la politique monétaire et soutient la stabilité macroéconomique.

Sur le plan macroéconomique, il constitue l’instrument privilégié de financement du déficit et de la gestion de trésorerie, en complément de l’endettement extérieur, à condition de limiter les risques d’éviction du secteur privé et les pressions inflationnistes.

Principes directeurs. La stratégie repose sur quelques principes clés. Le **recours prioritaire au marché** doit s’effectuer via des instruments standardisés (bons et obligations du Trésor) à des conditions transparentes et compétitives. La **prévisibilité** est essentielle, avec un calendrier d’émissions publié à l’avance et une

communication régulière. La trajectoire d'endettement doit rester **compatible avec la soutenabilité budgétaire et monétaire**, tout en visant un **allongement progressif des maturités** afin de réduire le risque de refinancement. La **diversification de la base d'investisseurs** (banques, assurances, fonds de pension, ménages) et une **coordination étroite avec la politique monétaire** complètent cet ancrage.

Gouvernance et cadre institutionnel. La mise en œuvre de la stratégie requiert un **ancrage institutionnel clair**. Un **Comité national de la dette domestique**, réunissant le ministère des Finances, le Trésor, la Banque d'Algérie et les autorités de marché, serait chargé de définir la stratégie annuelle, de valider le programme d'émissions et de suivre les risques. En parallèle, le renforcement d'une **Unité de gestion de la dette (UGD/DMO)** intégrée — couvrant les fonctions d'émission, d'analyse des risques et de reporting — est indispensable. L'ensemble doit s'appuyer sur un **cadre légal et réglementaire modernisé**, aligné sur les standards internationaux.

Instruments d'endettement intérieur. À court terme, les **bons du Trésor** (3, 6 et 12 mois) assurent une gestion fine de la trésorerie, sans se substituer durablement au financement de long terme. Le financement structurel repose sur des **obligations du Trésor à taux fixe** (2 à 10 ans), avec une introduction graduelle d'instruments **indexés** (inflation ou taux variable) afin d'élargir la base d'investisseurs et de mieux gérer le risque de taux. Des **produits d'épargne destinés aux ménages**, simples et transparents, peuvent compléter le dispositif, sans distorsion excessive des taux.

Développement du marché des titres publics. Le développement d'un marché domestique efficient suppose des **adjudications régulières** et des règles claires sur le marché primaire, appuyées par un réseau de **spécialistes en valeurs du Trésor (SVT)**. Le marché secondaire doit être renforcé par des plateformes de négociation, des mécanismes de liquidité (repos) et une transparence accrue des prix et des volumes. La construction progressive d'une **courbe de taux de référence** est essentielle pour servir de benchmark au crédit bancaire, au financement des entreprises et aux projets d'infrastructure.

Coordination avec la politique monétaire. L'endettement intérieur ne doit en aucun cas devenir un substitut durable au financement monétaire. Une **coordination opérationnelle étroite** entre le Trésor et la Banque d'Algérie est nécessaire, notamment pour synchroniser les adjudications et les opérations d'open market. Les titres publics peuvent être utilisés comme collatéral, tout en préservant la neutralité monétaire à moyen terme.

Gestion des risques. La stratégie doit intégrer une gestion active des risques. Le **risque de refinancement** est réduit par l'allongement de la maturité moyenne et le lissage des échéances. Le **risque de taux** est géré par un équilibre entre instruments à taux fixe et, de manière prudente, indexés. Le **risque d'éviction du secteur privé** doit être suivi de près, avec un ajustement des volumes et des maturités en fonction de la liquidité bancaire et de l'évolution du crédit.

Articulation avec l'endettement extérieur. L'endettement intérieur finance prioritairement les besoins en monnaie nationale, tandis que l'endettement extérieur est réservé aux projets générateurs de devises ou à la gestion du passif. La cohérence d'ensemble est assurée par une **Stratégie de dette à moyen terme consolidée**, couvrant l'ensemble des engagements publics.

Trajectoire de mise en œuvre. À court terme, la priorité est la publication de la stratégie et du calendrier d'émissions, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles. Sur la période 2026–2030, l'objectif est l'allongement progressif des maturités, le développement du marché secondaire et la diversification des

investisseurs. À l’horizon 2050, l’ambition est de disposer d’un **marché obligataire domestique profond et liquide**, pleinement intégré au système financier et jouant un rôle central dans le financement du développement.

Conclusion. Une stratégie crédible d’endettement intérieur constitue un **levier structurant de la transition économique**. En mobilisant l’épargne nationale, en approfondissant le marché financier et en renforçant la coordination macro-financière, elle permet de soutenir la soutenabilité budgétaire, d’améliorer l’efficacité de la politique monétaire et de contribuer durablement à la transformation de l’économie algérienne.

XXX. Politique sociale, point d’appui en termes de gouvernance de l’ajustement macroéconomique

Dans un contexte marqué par des déséquilibres macroéconomiques persistants et une crise aiguë du coût de la vie, la politique sociale ne peut plus être appréhendée comme un simple dispositif compensatoire, mobilisé ex post pour atténuer les effets de l’ajustement budgétaire et monétaire. Elle doit être intégrée ex ante au cadre global de stabilisation macroéconomique et inscrite dans l’architecture institutionnelle de pilotage des réformes, au même titre que la politique budgétaire, la politique monétaire et les réformes structurelles. Cette intégration constitue une condition essentielle de soutenabilité économique, sociale et politique du processus d’ajustement.

L’enjeu, du point de vue de la gouvernance économique, n’est pas tant la nature des instruments sociaux que **la capacité de l’État à concevoir, coordonner, exécuter et suivre une politique sociale cohérente avec les objectifs macroéconomiques**. Or, l’expérience passée met en évidence des faiblesses structurelles persistantes : fragmentation institutionnelle, chevauchement des compétences, insuffisance des capacités administratives et absence de mécanismes robustes de suivi et d’évaluation. Ces lacunes ont historiquement limité l’efficacité des politiques sociales, malgré l’ampleur des ressources mobilisées.

Tableau de bord – Critères de réalisation sociaux

(Version Restreinte)

Axe	Indicateur clé	Définition opérationnelle	Objectif de suivi
 Ciblage social	Couverture des ménages vulnérables	Part des ménages à faibles revenus couverts par un dispositif de protection sociale ciblée	Assurer l’effectivité du ciblage et la capacité de mise en œuvre
 Pouvoir d’achat	Évolution du revenu réel des déciles inférieurs	Variation du revenu ou de la consommation réelle des 20–30 % de ménages les plus pauvres	Limiter l’impact de l’inflation et de l’ajustement
 Priorité budgétaire	Dépenses sociales ciblées	Dépenses sociales ciblées en % du PIB hors hydrocarbures	Préserver les filets sociaux dans l’ajustement
 Inflation essentielle	Exposition aux prix des biens essentiels	Évolution des prix des biens essentiels pondérés par la consommation des ménages pauvres	Amortir la crise du coût de la vie

Dans ce contexte, la politique sociale doit être pleinement intégrée à l'architecture de gouvernance des réformes, à travers une clarification des responsabilités institutionnelles, une coordination renforcée entre les ministères économiques et sociaux, et un pilotage centralisé fondé sur des objectifs explicitement définis et mesurables. Cette approche vise à assurer la cohérence entre les choix macroéconomiques, les arbitrages budgétaires et leurs implications sociales.

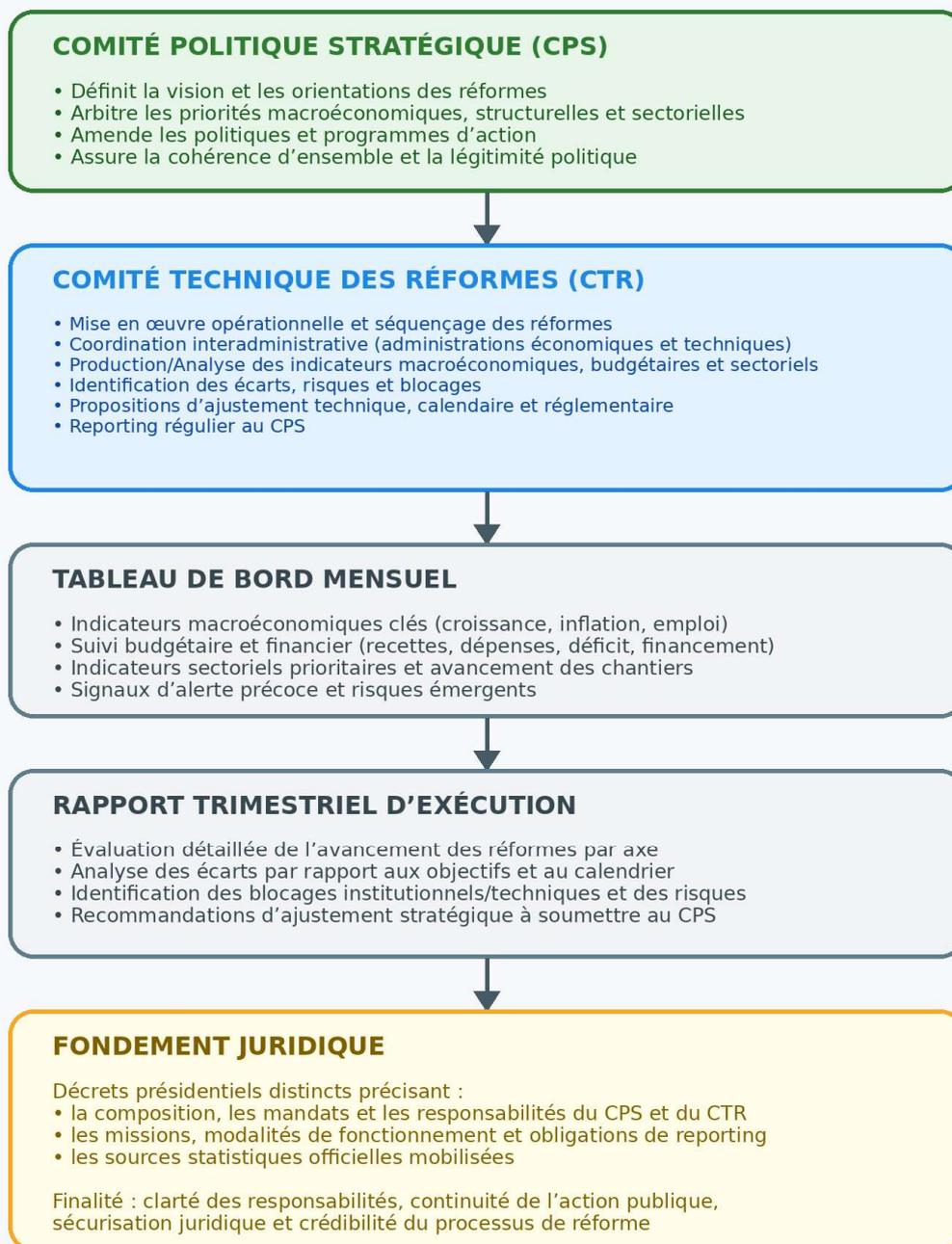
À cet égard, l'introduction de **critères de réalisation sociale** (tableau ci-dessus) parmi les indicateurs clés de suivi de l'exécution du programme de réformes constitue un levier fondamental de gouvernance. Ces indicateurs permettent d'apprécier, de manière régulière et transparente, l'impact social de l'ajustement macroéconomique, d'identifier précocement les risques de tensions sociales et d'éclairer les arbitrages nécessaires sur le rythme ou la composition des réformes. Ils renforcent également la redevabilité de l'action publique et contribuent à restaurer la confiance entre l'État et les citoyens.

En définitive, la réussite de l'ajustement macroéconomique repose sur une gouvernance intégrée, dans laquelle la politique sociale n'est ni marginalisée ni traitée de manière ad hoc, mais pleinement inscrite dans le dispositif de pilotage des réformes. Une telle approche conditionne la crédibilité, la soutenabilité et la durabilité de la trajectoire d'ajustement.

XXXI. La gouvernance de la résilience : prévention et gestion des crises et des chocs externes

Au-delà des instruments de programmation et de suivi des réformes, la gouvernance économique doit intégrer des outils spécifiques de prévention et de gestion des crises, afin de renforcer la résilience de l'économie face aux chocs externes et aux retournements de cycle. Cela implique la mise en place de **mécanismes d'alerte précoce** fondés sur l'analyse systématique des vulnérabilités macroéconomiques, financières et externes (prix des hydrocarbures, réserves de change, flux de capitaux, inflation importée, conditions financières internationales), ainsi que le développement de **scénarios de stress macroéconomique** régulièrement actualisés. Ces exercices de stress-testing doivent permettre d'évaluer ex ante l'impact de chocs défavorables sur les finances publiques, la balance des paiements, le système bancaire et le tissu productif, et d'identifier les marges d'ajustement mobilisables. En parallèle, l'adoption de **règles de gestion contracycliques**, de mécanismes de provisionnement et de réserves de précaution, ainsi que la clarification des protocoles d'intervention en cas de crise (budgétaire, financière ou externe), contribuerait à réduire le caractère réactif des politiques publiques et à privilégier une approche anticipative, coordonnée et crédible de la gestion des chocs.

Architecture institutionnelle de conception et de suivi



Le CTR produirait mensuellement un tableau de bord d'indicateurs économiques et financiers de base, ainsi que des rapports trimestriels détaillés sur l'état d'avancement des réformes. Ces documents seraient transmis au CPS afin d'informer les autorités politiques, les partenaires institutionnels et, le cas échéant, l'opinion publique.

Conclusion Générale

L'Algérie est aujourd'hui confrontée à la nécessité impérieuse de refonder son modèle de croissance. Les déséquilibres macroéconomiques persistants, l'épuisement progressif de la rente et les tensions sociales croissantes rendent le statu quo intenable. Le cadre de réformes proposé vise à engager une transition vers un modèle de croissance plus diversifié, productif et inclusif, fondé sur une gestion macroéconomique rigoureuse, une meilleure allocation des ressources et un rôle accru du secteur privé.

Le succès de ce programme repose sur trois conditions essentielles : une vision stratégique claire et de long terme, un séquençage rigoureux des réformes afin d'en maîtriser les coûts économiques et sociaux, et une volonté politique forte et durable. Les réformes sont complexes et exigeantes, mais leur report ne ferait qu'amplifier les déséquilibres existants, accroître les vulnérabilités macroéconomiques et alourdir le coût de l'ajustement futur pour l'État et pour les ménages.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas de savoir si les réformes doivent être engagées, mais quand et comment les conduire de manière crédible, équitable et soutenable. Leur mise en œuvre progressive, accompagnée de politiques sociales ciblées et d'une communication transparente, constitue la seule voie permettant de restaurer la stabilité macroéconomique, de renforcer la cohésion sociale et de replacer l'économie algérienne sur une trajectoire de croissance durable à moyen et long terme.

Annexe 1. L'ajustement budgétaire en Algérie 2026-2030

Introduction : Le cadre analytique de l'ajustement budgétaire. Cette annexe complète la section consacrée à la centralité du budget en précisant les modalités analytiques et quantitatives de l'ajustement budgétaire envisagé sur la période 2026–2030. Elle formalise le cadre retenu pour évaluer l'ampleur, le rythme et la composition de l'ajustement, ainsi que ses implications macroéconomiques.

L'analyse repose sur l'identification d'une ancre budgétaire pertinente pour une économie rentière, l'estimation d'une trajectoire soutenable du déficit hors hydrocarbures et l'examen d'un ajustement symétrique mobilisant les principaux leviers budgétaires. L'évaluation des multiplicateurs permet enfin d'apprécier les effets différenciés des instruments d'ajustement sur la croissance et l'investissement public.

I. Détermination d'une fourchette soutenable du déficit budgétaire hors hydrocarbures en Algérie

Objectif de la démarche : estimer une **fourchette crédible du déficit budgétaire hors hydrocarbures soutenable** pour l'Algérie, en tenant compte du caractère **épuisable** des ressources pétrolières, de l'incertitude sur leur durée de vie et de la nécessité d'assurer la **viabilité macroéconomique** et l'**équité intergénérationnelle**. Plutôt qu'un chiffre unique, l'approche retenue repose sur la préparation de **plusieurs scénarios**, permettant d'encadrer l'espace budgétaire soutenable et de calibrer une trajectoire d'ajustement réaliste.

Principe méthodologique commun : Plusieurs cadres peuvent encadrer la viabilité budgétaire dans une économie riche en ressources naturelles. La première, fondée sur la théorie du revenu permanent, établit que le déficit primaire hors ressources naturelles doit être compatible avec la valeur actualisée des revenus futurs tirés des ressources et des actifs financiers, afin d'assurer une trajectoire soutenable dans le temps. Les autres approches, reposant sur des règles fiscales complexes ou des objectifs de richesse à moyen terme, impliquent des contraintes institutionnelles et financières élevées dans le contexte actuel. **Dans cette analyse, nous retenons l'approche du revenu permanent comme cadre de référence**, en raison de sa cohérence analytique et de sa capacité à fonder un ancrage budgétaire crédible. Une approche largement utilisée par les institutions internationales pour les pays riches en ressources naturelles.

Le principe est le suivant : (1) les recettes pétrolières futures sont assimilées à une **richesse nationale finie** ; (2) cette richesse est **actualisée** afin d'en obtenir la valeur aujourd'hui ; et (3) elle est ensuite transformée en un **flux annuel soutenable**, compatible avec la préservation de la stabilité macroéconomique.

L'ancrage budgétaire retenu. C'est le déficit primaire hors hydrocarbures rapporté au PIB hors hydrocarbures. Ce choix méthodologique s'impose dans une économie rentière, car il permet de mesurer l'effort budgétaire structurel de l'État indépendamment de la volatilité des recettes pétrolières. Il constitue l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la dépendance du budget à la rente, la soutenabilité des finances publiques hors hydrocarbures et la crédibilité de la trajectoire d'ajustement. En complément, **le ratio de dette publique rapportée au PIB est suivi comme** indicateur de soutenabilité macrofinancière, permettant d'évaluer l'accumulation des déséquilibres dans le temps et les risques associés, sans toutefois se substituer à l'ancrage budgétaire fondé sur le déficit hors hydrocarbures.

Hypothèses communes : (1) Taux d'actualisation réel (taux d'intérêt corrigé de l'inflation utilisé pour ramener des flux futurs (recettes, dépenses, revenus) à leur valeur économique aujourd'hui : 4 % ; (2) PIB hors

hydrocarbures (2025) : 32999 milliards de dinars (autorités algériennes) ; et (3) les données et projections des recettes pétrolières sur la période 2021–2030

Les quatre scénarios retenus sont les suivants :

• **Scénario 1 – Approche à horizon fini (référence opérationnelle) :** Ce scénario suppose que les recettes pétrolières sont utilisées sur une **durée résiduelle de 10 ans**, correspondant à une estimation prudente de la vie économique des réserves actuelles.

Horizon : 2021–2030 : Le choix de cet horizon 2021–2030 répond à un objectif opérationnel. Il correspond à la période pour laquelle les données de recettes pétrolières sont observées ou projetées avec un degré raisonnable de fiabilité, et constitue un horizon pertinent pour calibrer une trajectoire d’ajustement budgétaire crédible à court et moyen termes.

Principe : lissage de la rente sur la période restante

Résultat : Déficit hors hydrocarbures soutenable \approx 13,6 % du PIB hors hydrocarbures. Ce scénario fournit une cible de transition réaliste pour réduire progressivement la dépendance budgétaire à la rente, sans rupture brutale.

• **Scénario 2 – Horizon étendu avec déclin progressif de la rente :** Ce scénario introduit une hypothèse plus longue, mais prudente : la rente se prolonge au-delà de 2030, tout en diminuant progressivement.

Horizon : 2021–2040 : allongement prudent de la période pour retenir une rente qui se prolonge jusqu’en 2040 avec une baisse progressive des flux.

Hypothèse : baisse graduelle des recettes pétrolières.

Résultat : Déficit hors hydrocarbures soutenable \approx 11,1 % du PIB hors hydrocarbures. Allonger l’horizon réduit le flux annuel soutenable, car la richesse doit être répartie sur une période plus longue. Ce scénario renforce la discipline budgétaire.

• **Scénario 3 – Choc défavorable sur les recettes pétrolières :** Ce scénario teste la sensibilité des résultats à un contexte moins favorable (prix, volumes, fiscalité pétrolière).

Horizon : 10 ans

Hypothèse : recettes pétrolières inférieures de **20 %**

Résultat : Déficit hors hydrocarbures soutenable \approx 10,9 % du PIB hors hydrocarbures. Ce scénario met en évidence la vulnérabilité de l’espace budgétaire aux chocs pétroliers et justifie une marge de prudence dans la définition des cibles.

• **Scénario 4 – Approche intergénérationnelle stricte (ancrage de long terme) :** Ce scénario applique une règle d’équité intergénérationnelle : seule la **rémunération du patrimoine pétrolier** peut être consommée, le capital étant préservé pour les générations futures.

Principe : consommation des seuls “intérêts” de la richesse pétrolière

Résultat : Déficit hors hydrocarbures soutenable \approx 4,4 % du PIB hors hydrocarbures. Il s’agit d’un ancrage de long terme très exigeant, mais hautement crédible, garantissant stabilité macroéconomique, équité intergénérationnelle et crédibilité financière internationale.

Fourchette soutenable et lecture de politique économique : Sur la base de ces quatre scénarios, la **fourchette crédible du déficit hors hydrocarbures soutenable** pour l'Algérie se situe entre :

- 4% et 14% du PIB hors hydrocarbures
- **Borne haute (≈13–14 %)** : cible de transition, compatible avec un ajustement progressif.
- **Borne basse (≈4–5 %)** : cible structurelle de long terme, conforme à une logique intergénérationnelle.

Implications pour la stratégie budgétaire : Cette fourchette permet de structurer une **trajectoire d'ajustement crédible et séquencée** :

- Convergence graduelle vers la borne haute à court terme,
- Poursuite de l'ajustement à moyen et long termes vers la borne basse,
- Articulation étroite avec les réformes structurelles et sectorielles afin d'élargir la base fiscale hors hydrocarbures et soutenir la croissance.
-

In fine, la soutenabilité budgétaire de l'Algérie ne peut être appréciée à partir d'un seuil unique. Une approche par scénarios montre que l'espace budgétaire durable est nettement inférieur au niveau actuel du déficit hors hydrocarbures et impose un ajustement graduel mais inévitable, condition de la stabilité macroéconomique et de l'équité intergénérationnelle.

Scénario d'ajustement budgétaire crédible

Objectif quantitative d'ajustement :

- **Déficit hors hydrocarbures initial (fin 2025) : 25,3 % du PIB hors pétrole**
- **Cible intermédiaire soutenable (scénario prudent) : 11 % du PIB hors pétrole**
- **Effort total d'ajustement requis : $25,3 - 11,0 = 14,3$ points de PIB hors hydrocarbures**

L'enjeu n'est pas seulement de réduire le déficit, mais de le faire **sans casser la croissance, sans déstabiliser le tissu social, et en préparant la transition structurelle.**

Principe directeur de la répartition de l'ajustement : L'expérience internationale (FMI, OCDE, pays exportateurs de ressources) suggère trois règles robustes :

1. **L'ajustement ne doit pas reposer majoritairement sur l'investissement public**, au risque de dégrader le potentiel de croissance.
2. **Les dépenses courantes offrent le gisement d'ajustement le plus important**, mais doivent être réformées (ciblage, efficacité), pas brutalement comprimées.
3. **Les recettes hors hydrocarbures doivent augmenter** à travers trois canaux : (1) la politique fiscale : élargissement de l'assiette et remise à plat des taux dans certains cas ; (2) **renforcement de l'administration fiscale et douanière** ; et (3) **l'élimination des exonérations, à l'exclusion de celles prévues dans les traités et conventions internationaux.**

Sur cette base, une répartition crédible de l'effort total est la suivante :

Répartition de l'ajustement budgétaire (points de PIB hors hydrocarbures)

Canal d'ajustement	Part de l'ajustement	Contribution (points de PIB hors hydrocarbures)
Recettes hors hydrocarbures	≈ 40 %	≈ 5,5
Dépenses courantes	≈ 45 %	≈ 6,5
Dépenses en capital (gain d'efficacité)	≈ 15 %	≈ 2,3
Total	100 %	14,3

Ajustement par les recettes hors hydrocarbures (+5,5 points de pourcentage du PIB) :

- **Logique** : A fin 2025, le ratio recettes fiscales hors hydrocarbures/PIB est de 9,8 % du PIB alors que son optimum est de 15,3 % du PIB. De ce fait, l'Algérie présente un **écart de recettes fiscales structurel** important par rapport à son potentiel de 5.7 points de pourcentage du PIB. L'objectif n'est pas d'augmenter la pression fiscale formelle, mais de **mieux capter l'activité existante**.

- **Un objectif de 15,3 % du PIB est réaliste**. Bien qu'il reste inférieur à celui de nombreux pays émergents comparables, il est atteignable sans pression fiscale excessive, à condition de prendre des mesures visant à : (1) élargir l'assiette ; (2) éliminer les exonérations discrétionnaires ; et (3) renforcer le recouvrement à travers une administration fiscale et douanière numérisée et efficace.

- **Trajectoire indicative** : articulée autour du principe de la progressivité pour protéger la croissance économique

- 2026–2027 : +2,0 pts (1 point en moyenne annuelle)
- 2028–2030 : +3,5 pts (1,2 points en moyenne annuelle)
- Effet attendu : hausse graduelle des recettes non pétrolières sans choc récessif.

Ajustement par les dépenses courantes (≈ -6,5 pts)

- **Logique** : Les dépenses courantes sont **rigides, élevées et peu ciblées**, mais elles contiennent le principal gisement d'économies durables si elles sont **réformées et non amputées aveuglément**.

- **Leviers principaux** :

- **Subventions** : passage progressif de subventions généralisées ciblant les prix à des transferts ciblés par bénéficiaire.

- **Masse salariale** : gel des effectifs, programme de départs volontaires, maîtrise des revalorisations et gains de productivité et accélération du processus de retraite si besoin
- **Transferts et dépenses sociales** : recentrage sur les ménages vulnérables
- **Réduction des dépenses implicites** (prix administrés inférieurs aux coûts de production)
 - **Trajectoire indicative**
 - **2026–2027** : –2,5 pts (réformes préparatoires, ciblage progressif)
 - **2028–2030** : –4,0 pts (plein effet des réformes)

Effet attendu : **réduction durable du déficit sans explosion sociale, si accompagnée de filets ciblés.**

Ajustement via les dépenses en capital ($\approx -2,3$ pts, par l'efficacité)

Logique : Il ne s'agit pas de couper l'investissement, mais de faire mieux avec moins. L'Algérie souffre d'une inefficience élevée de l'investissement public. IL faut donc revoir de fond en comble la chaîne de gestion des investissements publics qui fait face à une efficacité marginale de 8 par rapport 1, des retards et des surcoûts importants.

Leviers principaux :

- Priorisation stricte des projets
- Études coûts-bénéfices systématiques
- Réduction des surcoûts, retards et projets peu productifs
- Passage à une programmation pluriannuelle crédible
- Réorientation vers maintenance, capital humain et infrastructures à fort rendement

Trajectoire indicative:

- Ajustement progressif concentré sur **la qualité**, pas le volume brut
- Économie nette cumulée $\approx 2-2,5$ pts à horizon 2030

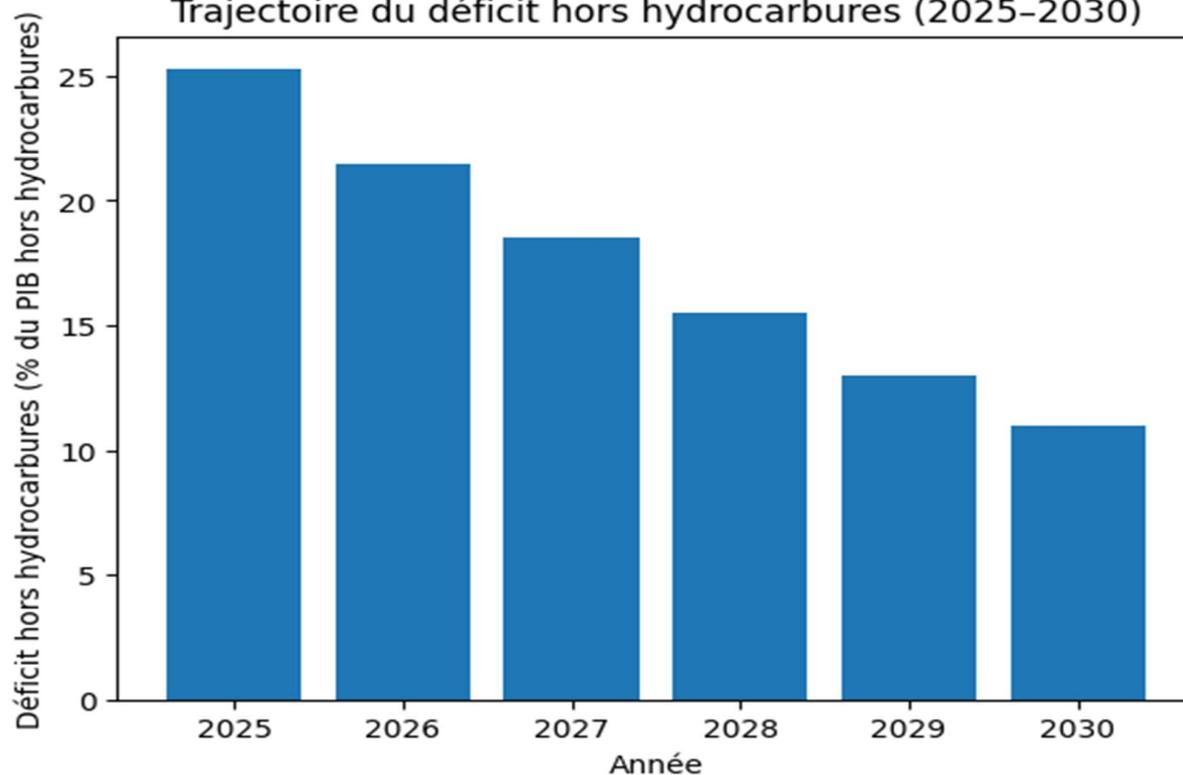
Effet attendu : **préservation du potentiel de croissance tout en réduisant le déficit.**

II. Les résultats attendus

Trajectoire agrégée illustrée (2026-2030)

Année	Déficit hors hydrocarbures (% du PIB hors hydrocarbures)
2025	25,3
2026	≈ 21,5
2027	≈ 18,5
2028	≈ 15,5
2029	≈ 13,0
2030	≈ 11,0

Trajectoire du déficit hors hydrocarbures (2025-2030)



Canal d'ajustement	Contribution totale (points de PIB hors hydrocarbures)	2026-2027	2028-2030	Principaux leviers de politique publique
Recettes hors hydrocarbures	+5,5	+2,0	+3,5	<ul style="list-style-type: none"> Élargissement de l'assiette fiscale (TVA, niches) Formalisation de l'activité Modernisation fiscale et douanière
Dépenses courantes	-6,5	-2,5	-4,0	<ul style="list-style-type: none"> Ciblage des subventions Maîtrise de la masse salariale Recentrage des transferts sociaux
Dépenses en capital (efficacité)	-2,3	-0,8	-1,5	<ul style="list-style-type: none"> Priorisation des projets Réduction des surcoûts et retards Programmation pluriannuelle crédible
TOTAL AJUSTEMENT	14,3	4,7	9,6	<ul style="list-style-type: none"> Ajustement progressif Séquençage des réformes Compatibilité croissance et stabilité social

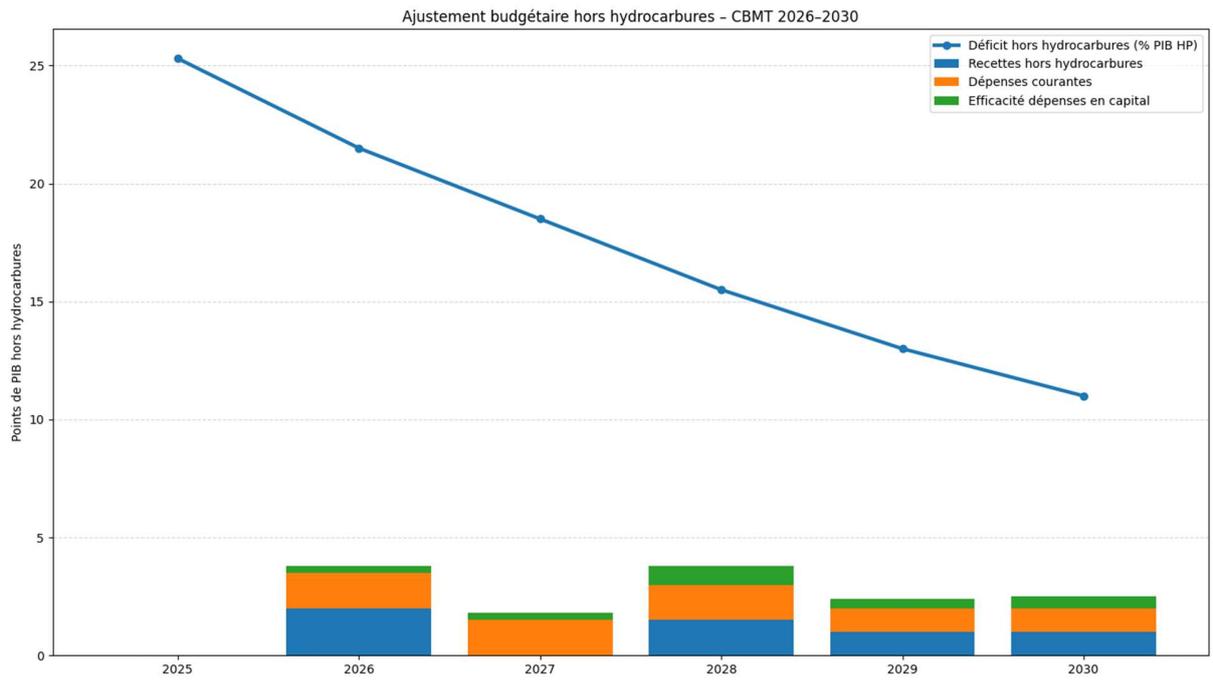
Messages clé :

Le passage de 25,3 % à 11 % du PIB hors hydrocarbures est ambitieux mais faisable à condition de répartir l'ajustement entre recettes, dépenses courantes et efficacité de l'investissement et non de le concentrer sur un seul levier.

La crédibilité de la trajectoire repose sur la progressivité, le séquençage et la protection ciblée des ménages vulnérables.

L'ajustement est **équilibré et séquencé**, reposant sur trois leviers complémentaires :

- **L'augmentation graduelle des recettes hors hydrocarbures**, par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de la conformité ;
 - **La rationalisation des dépenses courantes**, notamment via le ciblage des subventions, la maîtrise de la masse salariale et l'amélioration de l'efficacité des transferts ;
 - **L'amélioration de l'efficacité de l'investissement public**, sans compression brutale du volume des dépenses en capital.
- La trajectoire retenue permet : d'éviter un ajustement procyclique, de préserver l'investissement public productif, de renforcer la crédibilité de la politique budgétaire à moyen terme et de créer les conditions d'une convergence progressive vers un régime budgétaire soutenable.



Annexe 2. Le cadre budgétaire à moyen terme 2026-2030 : la restauration progressive de la soutenabilité budgétaire hors hydrocarbures (note opérationnelle)

Objet et rôle du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2026–2030. Outil opérationnel de pilotage, de programmation et de discipline budgétaire, il a pour vocation de traduire, de manière concrète et exécutable, les résultats et orientations issus de la note analytique sur l’ajustement budgétaire, qui demeure la référence exclusive pour le cadrage macroéconomique, les scénarios et les multiplicateurs. Le CBMT ne rediscute pas les choix économiques de fond. Il vise à : organiser l’exécution de l’ajustement budgétaire ; assurer la cohérence interannuelle des lois de finances ; et renforcer la crédibilité, la transparence et la redevabilité de la politique budgétaire sur l’horizon 2026–2030 dans un contexte macroéconomique cohérent.

Objectifs macro-budgétaires. Le CBMT s’articule autour de quatre objectifs opérationnels clairement identifiés :

- **Ramener progressivement le déficit budgétaire hors hydrocarbures** de 25,3 % du PIB hors hydrocarbures en 2025 à **environ 11 % à l’horizon 2030.**
- **Réduire la dépendance structurelle du budget de l’État à la rente pétrolière.**
- **Préserver la croissance potentielle et la cohésion sociale**, en protégeant l’investissement public productif et les dépenses sociales ciblées.
- **Ancrer la politique budgétaire dans une trajectoire crédible**, compatible avec la soutenabilité intertemporelle des finances publiques.

Trajectoire budgétaire de référence (2026–2030). La trajectoire de référence du CBMT constitue l’ancrage opérationnelle de la programmation budgétaire pluriannuelle :

- 2025 : 25,3 % du PIB hors hydrocarbures (point de départ)
- 2026: \approx 21,5 %
- 2027: \approx 18,5 %
- 2028: \approx 15,5 %
- 2029: \approx 13,0 %
- 2030: \approx 11,0 % (seuil soutenable)

Cette trajectoire s’impose comme référence pour l’élaboration des lois de finances annuelles. Toute déviation doit être explicitement justifiée et accompagnée de mesures correctrices.

Leviers d’ajustement et principes de programmation. L’ajustement budgétaire repose sur une **combinaison équilibrée de trois leviers**, afin d’éviter un ajustement procyclique ou socialement déstabilisant.

Recettes fiscales hors hydrocarbures

Objectif : accroître durablement la mobilisation des recettes fiscales hors hydrocarbures par : (1) l’élargissement de l’assiette fiscale ; (2) la réduction des exonérations discrétionnaires ; et (3) la modernisation et la digitalisation des administrations fiscale et douanière.

Dépenses courantes : Principe : rationaliser les dépenses par la réforme et le ciblage, et non par des coupes aveugles.

Axes prioritaires : transformation progressive des subventions généralisées en transferts ciblés ; maîtrise de la masse salariale publique (gel des effectifs, gains de productivité) ; et recentrage des transferts sociaux vers les ménages vulnérables.

Dépenses en capital.

Principe : améliorer l'efficacité de l'investissement public.

Actions clés : priorisation stricte des projets ; généralisation des études coûts-bénéfices ; programmation pluriannuelle crédible ; et réorientation vers la maintenance, le capital humain et les infrastructures à fort rendement.

Règles budgétaires et mécanismes de correction. Afin d'assurer la crédibilité du CBMT, les règles suivantes sont retenues :

- Définition de **plafonds indicatifs de dépenses** par grande catégorie sur l'horizon 2026–2030.
- Obligation de **cohérence** entre les lois de finances annuelles et la trajectoire du CBMT.
- Principe de **neutralité budgétaire ex ante** : toute mesure nouvelle doit être financée ou compensée.
- Mise en place d'une **clause de flexibilité limitée**, activable uniquement en cas de choc macroéconomique majeur.

Principaux risques et mesures d'atténuation

Risques identifiés	Mesures d'atténuation
Chocs pétroliers défavorables	Marges de précaution, ajustement des dépenses non prioritaires
Résistances sociales	Séquençage, compensation ciblée, communication transparente
Faible mobilisation des recettes	Renforcement rapide des capacités fiscales et douanières
Pression sur l'investissement public	Protection des projets structurants, amélioration de l'efficacité

Indicateurs de suivi et dispositif de pilotage. Le suivi du CBMT repose sur un tableau de bord restreint d'indicateurs clés :

- Déficit budgétaire hors hydrocarbures (% PIB HP)
- Recettes fiscales hors hydrocarbures (% PIB HP)
- Dépenses courantes / PIB
- Dépenses en capital / PIB et taux d'exécution
- Masse salariale publique / PIB
- Indicateurs sociaux ciblés (transferts ciblés, inflation perçue)

Ces indicateurs font l'objet d'un suivi trimestriels et alimentent les mécanismes d'alerte et de correction.

Gouvernance du CBMT. Le **Ministère des Finances** assure le pilotage du CBMT et la consolidation des données. Les **ministères sectoriels** sont responsables de la programmation et de l'exécution dans les plafonds définis. Un **dispositif de coordination macro-budgétaire** assure le suivi périodique, l'évaluation des écarts et l'arbitrage. Le CBMT 2026–2030 constitue le **bras opérationnel** de la stratégie d'ajustement budgétaire. En traduisant les objectifs macroéconomiques en trajectoires, règles et indicateurs clairs, il permet une convergence progressive vers un déficit hors hydrocarbures soutenable, tout en préservant la croissance et la stabilité sociale. Il transforme l'ajustement budgétaire d'un exercice analytique en une **politique publique gouvernable, crédible et exécutable**.

Annexe 3. Scénario macroéconomique à moyen terme appuyant la réduction progressive du déficit hors pétrole (2026–2030)

Cette annexe présente un **scénario macroéconomique cohérent et intégré** visant à soutenir la réduction du déficit budgétaire hors pétrole, de **25,3 % du PIB hors pétrole en 2025 à 11,4 % en 2030**. Il s'agit d'un **scénario d'ajustement macroéconomique explicite**, assumant des coûts de court terme afin de restaurer durablement la soutenabilité budgétaire, la stabilité macroéconomique et la crédibilité externe.

Le scénario repose sur trois piliers indissociables : (1) une consolidation budgétaire ambitieuse et symétrique ; (2) un ajustement du taux de change fortement concentré en début de période ; (3) un passage progressif d'une politique monétaire très souple (accommodante) vers une position plus neutre, voire légèrement restrictive, par étapes, en fonction de l'évolution de l'inflation, de l'activité et de la stabilité financière., accompagnée d'une amélioration graduelle de la contrainte extérieure.

Hypothèses structurantes du scénario. Le cadrage macroéconomique repose sur les hypothèses suivantes :

- **Objectif budgétaire central** : réduction du déficit hors pétrole à **11,4 % du PIB hors pétrole en 2030**.
- **Effort budgétaire cumulé** : **13,9 points de PIB hors pétrole** sur la période 2026–2030.
 - **Composition de l'ajustement** : rationalisation graduelle des subventions généralisées, compression du fonctionnement non essentiel, réallocation de l'investissement public au profit des dépenses productives, maîtrise progressive de la masse salariale publique.
 - **Financement** : réduction graduelle de la monétisation du déficit, allongement des maturités de la dette domestique et renforcement de la discipline de financement.
- **Politique de change** : dépréciation nominale cumulative rapide pour corriger les désalignements : 37 % en 2026, 15 % en 2027, 7 % en 2028 puis stabilisation graduelle à partir de 2029.

Trajectoire du déficit hors pétrole

Année	Déficit hors pétrole (% PIB hors pétrole)
2025	25,3
2026	22,1
2027	19,1
2028	16,3
2029	13,8
2030	11,4

Cette trajectoire traduit un **ajustement graduel mais crédible**, compatible avec la capacité d'absorption de l'économie et les contraintes sociales, tout en rompant avec la dynamique de dérive structurelle observée au cours de la dernière décennie.

Scénario macroéconomique central (2026–2030)

Lecture économique et mécanismes de transmission. La forte dépréciation nominale initiale induit un pic inflationniste transitoire en 2026, amplifié par le pass-through des prix importés. Ce choc est volontairement concentré afin de corriger rapidement les déséquilibres accumulés et de réduire la prime du marché parallèle. À partir de 2027, la désinflation devient progressive, portée par : la réduction du déficit hors pétrole, la baisse de la monétisation et la crédibilisation de la trajectoire budgétaire et de change.

La croissance ralentit à court terme sous l'effet combiné de la consolidation budgétaire et de l'érosion temporaire du pouvoir d'achat réel. Elle se redresse à partir de 2028 grâce : à la stabilisation macroéconomique, à la réduction des distorsions (rationnement, segmentation du marché des changes), à une meilleure allocation de la dépense publique.

L'amélioration de la balance des paiements repose d'abord sur la compression de la demande d'importations et la réduction des fuites, les gains liés aux exportations hors hydrocarbures étant plus graduels.

Risques et conditions de réussite. Les principaux risques associés au scénario sont :

- **Risque inflationniste excessif** si la monétisation du déficit persiste ou si les ajustements de prix administrés sont mal séquencés.
- **Risque social élevé** en l'absence de mécanismes crédibles de compensation ciblée.
- **Risque de croissance durablement affaibli** si l'investissement productif est comprimé.
- **Risque externe** en cas d'échec de la réforme de l'allocation des devises et de la réduction de la prime du marché parallèle.

La réussite du scénario repose sur : (1) un ciblage social opérationnel et financé ; (2) une discipline budgétaire effective ; (3) une politique monétaire cohérente avec l'objectif de désinflation ; et (4) une gouvernance renforcée de la dépense publique et du change.

Annexe 4. Besoins de financement, gains des réformes et gap de financement

Hors réformes, l'Algérie doit financer simultanément un **déficit budgétaire élevé** et un **déficit persistant de la balance des paiements**, ce qui génère des besoins de financement importants.

La mise en œuvre de réformes macroéconomiques et structurelles **réduit progressivement ces déficits**, et donc les besoins globaux de financement.

Toutefois, les réformes génèrent des **coûts immédiats**, tandis que leurs gains macroéconomiques sont **différés dans le temps**, ce qui crée un **besoin de financement transitoire limité**, appelé *gap de financement*.

Besoins de financement hors réformes : le coût du statu quo. En l'absence de réformes, les besoins de financement résultent de la somme du **déficit budgétaire global et du déficit du compte courant de la balance des paiements**. Sur la période 2026–2030, ces besoins resteraient durablement élevés, atteignant environ **\$181 milliards**, financés de manière implicite par l'érosion des réserves, l'inflation, la compression de l'investissement et diverses distorsions macroéconomiques.

Scénario avec réformes : réduction progressive des besoins. Le scénario de réformes repose notamment sur :

- L'ajustement du taux de change,
- La réduction graduelle du déficit hors hydrocarbures,
- L'amélioration de la compétitivité,
- Le retour progressif à l'équilibre externe,
- Une protection sociale ciblée.

Ces réformes ne suppriment pas immédiatement les besoins de financement, mais les **réduisent progressivement**, améliorant la soutenabilité macroéconomique.

Scénario macroéconomique de transition (2026–2030)

Année	Dépréciation nominale	Croissance réelle	Inflation moyenne	Compte courant (% PIB)	Réserves de change	
2026	37%	1,5%	15%	-1,5%	Stabilisation	Cl tra
2027	15%	2,3%	12%	-0,5%	Stable / légère hausse	De
2028	7%	3,2%	8%	+0,3%	Hausse graduelle	De
2029	4%	3,7%	6%	+0,8%	Hausse	St
2030	3%	4,0%	5%	+1,0%	Reconstitution	Re

Scénario macroéconomique de transition (2026–2030)

Année	Dépréciation nominale	Croissance réelle (%)	Inflation moyenne (%)	Compte courant (% PIB)	Réserves de change	Lecture macroéconomique
2026	37%	1,5	15	-1,5	Stabilisation	Choc de prix importés, ajustement en transition
2027	15%	2,3	12	-0,5	Stable / légère hausse	Début des gains externes et crédibilité accrue
2028	7%	3,2	8	+0,3	Hausse graduelle	Désinflation et amélioration externe
2029	4%	3,7	6	+0,8	Hausse	Stabilisation du taux de change réel

2030	3%	4,0	5	+1,0	Reconstitution	Régime macroéconomique plus soutenable
------	----	-----	---	------	----------------	--

Tableau récapitulatif – Besoins de financement et impact des réformes (2026–2030)

Tableau récapitulatif – Besoins de financement et impact des réformes (2026–2030)
En milliards de dollars

Année	Besoins hors réformes	Besoins avec réformes	Gains générés par les réformes
2026	40	34	6
2027	38	33	5
2028	36	33	3
2029	34	32	2
2030	33	32	1
Cumul 2026–2030	181	164	17

Lecture du tableau

- Les **besoins hors réformes** correspondent au coût macroéconomique du statu quo.
- Les **besoins avec réformes** représentent les besoins globaux que l'économie doit financer dans un scénario de transformation.

- La différence correspond aux **gains macroéconomiques des réformes**, c'est-à-dire aux **besoins évités** grâce à l'ajustement.

Que faut-il réellement financer ? Dans le scénario avec réformes, l'économie doit financer **\$164 milliards sur cinq ans**, soit environ **\$33 milliards par an en moyenne**. Il s'agit des **besoins globaux normaux de l'économie**, financés principalement par :

- les recettes budgétaires courantes,
- l'ajustement macroéconomique,
- le financement interne,
- et une part limitée de financement externe.

Ces 164 milliards USD ne constituent pas un montant à lever sur les marchés ou auprès des bailleurs.

Le gap de financement de la transition : le seul besoin exceptionnel. Le **gap de financement** correspond au **décalage temporel** entre :

- Les **coûts immédiats des réformes** (filets sociaux, restructuration des entreprises publiques et du secteur bancaire, investissements institutionnels) ; et
 - Les **gains macroéconomiques différés** (désinflation, amélioration externe, reprise de la croissance).
- Ce gap est estimé à **\$17–20 milliards sur la période 2026–2030**, et se concentre principalement sur **2026–2028**.

Il constitue **le seul financement exceptionnel à mobiliser**, afin d'accompagner la transition sans ajustement brutal.

Messages de conclusion :

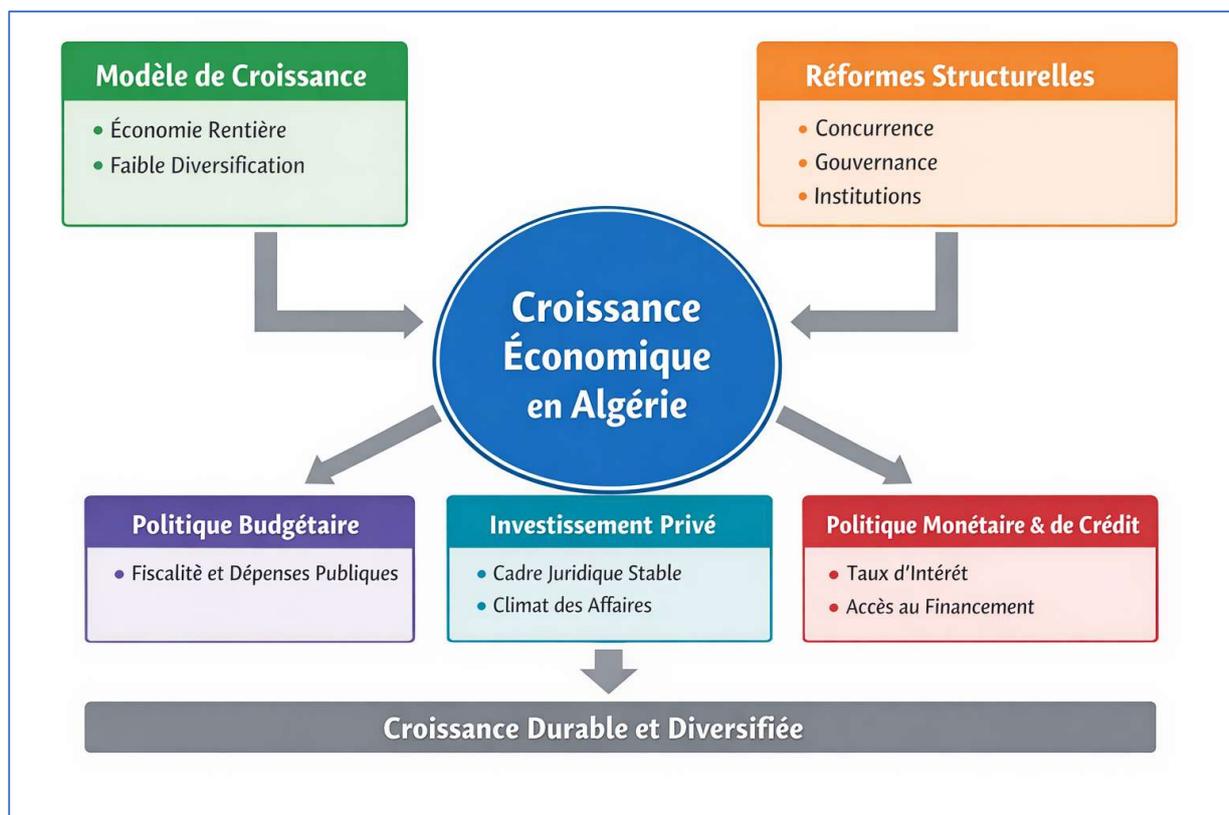
- **Les réformes ne créent pas les besoins de financement : elles les réduisent.**
- Les besoins globaux de financement dans le scénario avec réformes s'élèvent à environ **\$164 milliards sur 2026–2030**, principalement couverts par les ressources internes et l'ajustement macroéconomique.
- Le seul effort financier spécifique à organiser correspond au **gap transitoire de la transition**, estimé à **17–20 milliards USD**, très inférieur au coût économique et social du statu quo.

Annexe 5. Les déterminants de la croissance économique et leur application au cas algérien

Introduction générale : une croissance durablement en deçà du potentiel. La croissance économique n'est jamais le produit d'un facteur unique. Elle résulte de l'interaction entre un **modèle de croissance**, des **incitations à l'investissement**, un **policy-mix macroéconomique cohérent** (budgétaire, monétaire et de crédit) et un ensemble de **réformes structurelles** qui conditionnent l'offre globale, la productivité et la confiance des agents économiques.

Le cas algérien met en évidence une **paradoxe macroéconomique central** : malgré des ressources financières abondantes sur une longue période, notamment durant les années de forte rente pétrolière, l'économie n'a pas réussi à enclencher une dynamique de croissance durable, diversifiée et fortement créatrice d'emplois. Cette contre-performance ne s'explique ni par un manque de capital, ni par l'absence d'opportunités, mais par des **contraintes structurelles persistantes**.

Une croissance durablement stagnante : les sources de la croissance (2000–2025)



Sur la période longue, un fait empirique s'impose : **la croissance réelle moyenne de l'économie algérienne est restée remarquablement stable et modeste depuis le début des années 2000**. Entre 2000 et 2025, la croissance réelle annuelle s'est située en moyenne entre 3 et 3,5 %, avec une faible tendance à l'accélération, malgré des contextes externes exceptionnellement favorables sur certaines sous-périodes, en particulier entre 2003 et 2014. Cette stagnation du rythme de croissance est d'autant plus significative qu'elle s'est produite :

- dans un contexte de **rente pétrolière exceptionnelle**,
- avec des niveaux d'**investissement public élevés**,
- et une dépense publique expansive.

Elle traduit une incapacité structurelle à transformer l'abondance de ressources financières en **hausse durable de la croissance potentielle**. Les gains conjoncturels liés à la rente n'ont pas été convertis en gains structurels de productivité, d'investissement privé et d'innovation.

Les analyses comparatives et les travaux empiriques suggèrent pourtant qu'une amélioration graduelle et cohérente des déterminants fondamentaux de la croissance aurait pu relever la croissance moyenne d'au moins **1 à 1,5 point de pourcentage par an**. Dans un tel scénario, la croissance réelle aurait pu se situer durablement autour de **4,5 à 5 %**, un rythme compatible avec une création d'emplois soutenue et une convergence progressive du revenu par habitant.

L'écart entre la croissance observée et cette croissance potentielle non réalisée représente un **coût d'opportunité macroéconomique considérable**, tant en termes de niveau de PIB que de marges budgétaires, de diversification économique et de résilience face aux chocs.

Cette stagnation constitue le point de départ analytique : elle appelle une analyse approfondie des déterminants structurels de la croissance.

Le modèle de croissance : rente, déséquilibre des facteurs et déficit d'innovation. Le modèle de croissance détermine la source principale de l'expansion économique : accumulation de capital, exploitation des ressources naturelles, gains de productivité ou intégration dans les chaînes de valeur.

Le cas algérien : L'Algérie demeure insérée dans un **modèle de croissance rentier et administré**, caractérisé par :

- une dépendance très élevée aux hydrocarbures (**≈90 % des exportations de biens**),
- une contribution budgétaire des hydrocarbures de **40 à 50 %** selon les années,
- une croissance largement tirée par la dépense publique.

Les exportations hors hydrocarbures restent marginales (**≈ 2 % du PIB**) et concentrées sur des produits à faible valeur ajoutée. Ce modèle expose l'économie à une forte volatilité et limite la création de valeur durable.

Au-delà de la rente, la croissance algérienne souffre d'une **répartition déséquilibrée des facteurs de production**. La croissance observée repose principalement sur l'accumulation de capital public, tandis que la contribution du travail qualifié et de la **productivité globale des facteurs (PGF)** est faible, voire négative sur certaines périodes. Il s'agit d'un modèle extensif, peu efficient, où l'augmentation des volumes d'investissement ne se traduit pas par des gains proportionnels de production ou de compétitivité.

Ce déséquilibre est renforcé par un **déficit structurel d'innovation**. Les dépenses en R&D demeurent inférieures à **0,5 % du PIB**, contre **1 à 2 %** dans de nombreuses économies émergentes. Les liens entre universités, centres de recherche et entreprises sont faibles, et l'écosystème de l'innovation reste embryonnaire. En conséquence, les entreprises opèrent majoritairement sur des technologies matures, limitant la montée en gamme et les gains de productivité.

Tableau – Décomposition factorielle de la croissance économique en Algérie

(résultats économétriques stylisés, moyenne annuelle post-2000)

Facteur de croissance	Contribution à la croissance (points de % du PIB réel)	Part dans la croissance totale (%)
Accumulation du capital	1,8 – 2,1	~ 60 %
Travail (emploi / démographie)	0,8 – 1,0	25 – 30 %
Productivité globale des facteurs (PGF)	0,2 – 0,4	≤ 10 %
Croissance totale du PIB réel	3,0 – 3,5	100 %

Lecture du tableau.

La croissance économique de l'Algérie repose majoritairement sur des facteurs **extensifs** – en particulier l'**accumulation du capital** – tandis que la contribution de la productivité globale des facteurs demeure marginale.

Cette structure explique la faiblesse du potentiel de croissance à **moyen terme** et la forte dépendance du cycle économique aux conditions de financement et aux revenus des hydrocarbures.

L'investissement : abondance financière, faibles incitations productives. L'investissement privé dépend avant tout de la qualité du cadre institutionnel, de la protection des droits de propriété et de la prévisibilité des règles. En Algérie, l'investissement total est élevé (**35–38 % du PIB**), mais sa composition est déséquilibrée.

L'investissement public domine, tandis que l'investissement privé productif formel est estimé à **12–15 % du PIB**, contre **20–25 %** dans de nombreuses économies émergentes.

Cette faiblesse reflète : (1) l'instabilité réglementaire; (2) la complexité administrative ; (3) la domination de l'État dans l'allocation des ressources ; et (4) une perception élevée du risque juridique et opérationnel.

Policy-mix macroéconomique : efficacité limitée des leviers traditionnels

Politique budgétaire : La dépense publique est dominée par les transferts et subventions généralisées (directement et indirectement **>20 % du PIB**). L'investissement public, bien que significatif (**7–10 % du PIB**), présente de faibles rendements économiques.

Politique monétaire et crédit : Le crédit au secteur privé représente **20–23 % du PIB**, contre **50–70 %** dans de nombreuses économies émergentes. Les PME, qui constituent plus de **90 % du tissu économique**, restent largement exclues du financement productif.

Les réformes structurelles : refaire ce qui a été fait... puis défaire. Une **première génération de réformes macroéconomiques et structurelles** a été mise en œuvre entre **1994 et 1998**, permettant la stabilisation macroéconomique, la réforme budgétaire et monétaire, l'ouverture commerciale et une première libéralisation de l'économie. Cette dynamique a été **progressivement suspendue puis partiellement démantelée** durant les années 2000, sous l'effet de l'abondance de la rente pétrolière. La redistribution a prévalu sur la consolidation institutionnelle, conduisant à une **re-rentisation du modèle économique**. La situation actuelle montre que les

réformes nécessaires aujourd'hui ne sont pas entièrement nouvelles : il s'agit, dans une large mesure, de **refaire ce qui a été fait puis défait**, mais dans un contexte beaucoup plus contraint.

Conclusion politique : le choix stratégique à opérer, L'expérience algérienne montre que la croissance ne peut être durablement stimulée par la dépense publique ou la rente seule. Le maintien d'une croissance moyenne de **3–3,5 %** depuis vingt-cinq ans n'est pas une fatalité, mais le résultat de choix économiques et institutionnels. Le véritable choix auquel le pays est confronté n'est pas entre réforme et statu quo, mais entre :

- **Une croissance faible mais politiquement confortable à court terme**, au prix d'une fragilisation continue, ou
- **Une stratégie de transformation assumée**, visant à relever durablement la croissance vers **4,5–5 %**, condition indispensable pour l'emploi, la stabilité sociale et la souveraineté économique.

Les réformes ne constituent pas un renoncement, mais une **reconstruction** : reconstruire un cadre macroéconomique crédible, reconstruire des incitations productives, reconstruire la confiance entre l'État et les acteurs économiques. Sans cette reconstruction, la croissance restera contrainte, la rente s'érodera, et les marges de manœuvre se réduiront inexorablement.

Annexe statistique – Algérie (ordres de grandeur, moyennes récentes)

- Croissance réelle moyenne 2000–2025: **3–3,5 %**
- Croissance potentielle estimée sous réformes : **≈5 %**
- Part hydrocarbures dans les exportations : **≈90 %**
- Exportations hors hydrocarbures : **≈2 % du PIB**
- Investissement total : **35–38 % du PIB**
- Investissement privé productif : **12–15 % du PIB**
- Subventions et transferts (direct + indirect) : **>20 % du PIB**
- Crédit au secteur privé : **20–23 % du PIB**
- Dépenses R&D : **<0,5 % du PIB**
- PME dans le tissu économique : **>90 %**

Annexe 6 : La loi monétaire et bancaire du 23 juin 2023 : stabilité monétaire, politique de change et financement de l'État

Cette annexe établit une articulation explicite entre le **cadre juridique issu de la Loi monétaire et bancaire** et la **conduite de la politique macroéconomique**, en intégrant trois piliers indissociables :

1. La **stabilité monétaire** comme objectif central,
2. La **politique de change** comme instrument macroéconomique à part entière,
3. La **possibilité encadrée de financement monétaire de l'État** par la Banque d'Algérie.

Elle montre que ces trois dimensions ne sont ni contradictoires ni indépendantes, mais doivent être **pensées conjointement** pour garantir la crédibilité et l'efficacité de l'ajustement macroéconomique.

La stabilité monétaire : principe central et ancrage macroéconomique. La Loi monétaire et bancaire consacre la **stabilité de la monnaie** comme objectif fondamental de la politique monétaire. Sur le plan macroéconomique, cette stabilité recouvre un ensemble cohérent de conditions :

- Une **inflation faible et prévisible**, permettant l'ancrage des anticipations ;
- Une **discipline macroéconomique globale**, excluant le financement monétaire permanent des déficits ;
- Un **taux de change cohérent avec les fondamentaux**, limitant l'inflation importée et les déséquilibres externes ;
- Un **système financier stable**, garantissant la transmission de la politique monétaire.

La stabilité monétaire constitue ainsi le **cadre de référence** dans lequel s'inscrivent à la fois la politique de change et les mécanismes exceptionnels de financement de l'État.

La politique de change : instrument macroéconomique juridiquement consacré. La Loi monétaire et bancaire reconnaît explicitement la **politique de change** comme une composante essentielle de la politique macroéconomique. Le taux de change n'est ni un prix libre ni un paramètre neutre ; il est un **instrument de politique économique**, placé sous la responsabilité de la Banque d'Algérie.

Le cadre juridique consacre un **régime de change administré**, dans lequel la Banque d'Algérie intervient pour : (1) préserver l'**équilibre externe**; (2) protéger les **réserves de change** ; et (3) contribuer à la **stabilité macroéconomique et financière**. (1)

Sur le plan macroéconomique, l'objectif de la politique de change est double : (1) assurer la **cohérence du taux de change réel** avec les fondamentaux (productivité, inflation relative, position extérieure) ; et (2) éviter des désalignements persistants générateurs de pénuries, de rentes et de primes de change élevées.

Un taux de change durablement surévalué affaiblit la stabilité monétaire en comprimant l'offre, en alimentant l'inflation latente et en érodant les réserves. À l'inverse, une politique de change crédible et cohérente constitue un **complément indispensable** à la politique monétaire.

Le principe du taux de change unique : pivot juridique et macroéconomique. Un élément fondamental du cadre juridique est la consécration explicite du **principe du taux de change unique**, excluant toute reconnaissance juridique de taux multiples. Sur le plan macroéconomique, ce principe est central :

- les taux multiples créent des distorsions d'allocation,
- encouragent l'arbitrage et la fuite vers les devises,
- affaiblissent la crédibilité de la politique monétaire,
- et exercent une pression accrue sur les réserves de change.

La persistance d'un marché officiel et d'un marché parallèle ne relève donc pas d'un choix de politique économique assumé, mais d'une **défaillance de mise en œuvre**. La loi fournit ainsi un **fondement légal clair** à

L'unification progressive du marché des changes, condition nécessaire à la restauration de la crédibilité macroéconomique.

Principe général : interdiction du financement monétaire permanent de l'État, La loi établit clairement que la Banque d'Algérie ne peut utiliser les instruments de politique monétaire pour assurer un **financement permanent du Trésor**. Cette interdiction vise à protéger : la stabilité des prix, l'indépendance de la Banque centrale et l'ancrage des anticipations. Sur le plan macroéconomique, cela signifie que la création monétaire ne peut se substituer durablement à l'ajustement budgétaire ni à la réforme du régime de change.

Le financement monétaire de l'État : une faculté exceptionnelle et encadrée. La loi n'exclut toutefois pas **toute intervention monétaire au profit de l'État**. Elle autorise, dans des circonstances exceptionnelles, des mécanismes de financement monétaire **temporaires et strictement encadrés**. Sur le plan macroéconomique, cette faculté obéit à quatre conditions cumulatives :

- **Caractère exceptionnel et temporaire** : Le financement monétaire ne peut intervenir qu'en réponse à des chocs majeurs ou à des contraintes de financement aiguës, et pour une durée limitée.
- **Encadrement institutionnel strict** : Les volumes, maturités et conditions doivent être précisément définis, avec un contrôle étroit par les instances monétaires.
- **Compatibilité avec la stabilité monétaire et la politique de change** : Même exceptionnel, le financement monétaire doit être compatible avec : l'objectif de désinflation, la trajectoire du taux de change et la préservation des réserves de change. Une création monétaire non cohérente avec la politique de change se traduirait rapidement par une dépréciation désordonnée et une inflation importée.

Articulation avec une trajectoire d'ajustement. Le financement monétaire n'a de sens macroéconomique que s'il s'inscrit dans : une trajectoire crédible de réduction du déficit, une réforme progressive du régime de change et un calendrier de sortie explicite.

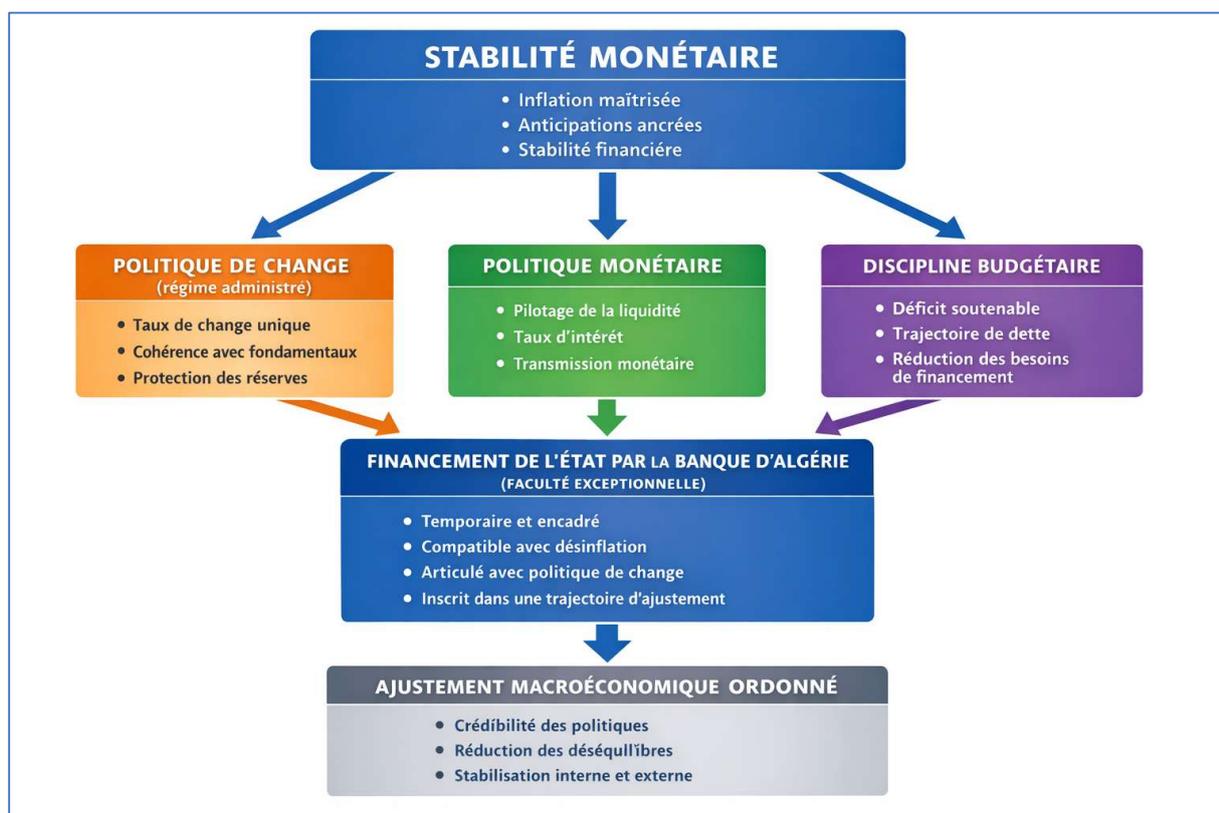
Lecture macroéconomique d'ensemble : la comme condition de soutenabilité. La cohérence macroéconomique ne résulte pas de la performance isolée d'un instrument, mais de l'**alignement simultané de la politique monétaire, de la politique de change et du cadre de financement budgétaire**. Pris séparément, chacun de ces leviers produit des effets partiels et souvent instables. Pris conjointement, dans un cadre juridique et institutionnel clair, ils peuvent soutenir un **ajustement ordonné, crédible et socialement soutenable**. De ce fait:

- **Une politique monétaire crédible, sans réforme du régime de change**, reste vulnérable : la transmission est affaiblie et les anticipations inflationnistes demeurent mal ancrées.
- **Une politique de change administrée, sans discipline budgétaire**, devient rapidement intenable : elle alimente les déséquilibres, la dualité des marchés et l'érosion des réserves.
- **Un recours au financement monétaire, sans stratégie explicite de sortie**, engendre des pressions inflationnistes durables et renforce la dominance budgétaire. Pris isolément, chacun des instruments — politique monétaire, politique de change, financement monétaire — peut produire des effets limités. Pris conjointement, dans un cadre juridique clair, ils peuvent soutenir un **ajustement ordonné**. La cohérence macroéconomique repose donc sur l'**alignement simultané** de ces trois dimensions. Ainsi, **la soutenabilité macroéconomique repose sur la cohérence de l'ensemble du cadre**, et non sur l'activation

séquentielle ou isolée des instruments. L'absence d'alignement entre ces trois dimensions transforme des outils potentiellement stabilisateurs en sources de fragilité systémique.

Synthèse. La Loi monétaire et bancaire offre aujourd'hui un **cadre juridique cohérent** permettant : la poursuite de la stabilité monétaire, la conduite d'une politique de change administrée mais cohérente et le recours exceptionnel et encadré au financement monétaire de l'État.

Le véritable enjeu n'est pas juridique, mais **opérationnel et stratégique** : traduire ce cadre en décisions cohérentes, séquencées et crédibles. C'est de cette cohérence — et non d'un instrument isolé — que dépend la réussite de l'ajustement macroéconomique.



Annexe 7. Fintech, modernisation des paiements et réforme du marché des changes

Introduction : la fintech comme condition d'exécution du scénario macroéconomique. Le scénario macroéconomique 2026–2030 repose sur une trajectoire clairement identifiée :

- **Un ajustement progressif mais crédible**, combinant réduction du déficit hors hydrocarbures, réforme du régime de change, désinflation graduelle et reconstitution des réserves.
- **Toutefois, la réussite de ce scénario ne dépend pas uniquement des choix de politique macroéconomique, mais aussi de leur capacité d'exécution opérationnelle.** À ce titre, la modernisation du système de paiements et l'intégration de solutions fintech constituent une **condition nécessaire** à l'unification du marché des changes et à la crédibilité de l'ajustement.
- **La fintech n'est donc pas un axe sectoriel autonome, mais un instrument transversal au service du scénario macroéconomique 2026–2030.**

Le point de départ (2026) : ajustement du change et contraintes opérationnelles. La première phase du scénario (2026) est marquée par : un **ajustement nominal significatif du taux de change**, une inflation transitoirement élevée et une contrainte extérieure encore forte. Dans ce contexte, l'absence d'infrastructures de paiement modernes amplifierait les risques incluant un report massif de la demande vers le marché parallèle, une perte de contrôle sur les flux, une érosion accélérée des réserves et un affaiblissement de la crédibilité du régime de change. La fintech joue ici un rôle d'**amortisseur opérationnel**. En permettant des paiements digitaux traçables et régulés, elle limite les comportements de fuite, réduit la demande informelle de devises et soutient l'objectif de stabilisation macroéconomique initiale.

La fintech comme infrastructure de cohérence macroéconomique. Dans le cadre du scénario 2026–2030, la fintech doit être comprise comme une **infrastructure de cohérence**, reliant trois politiques clés :

- **La politique monétaire** : amélioration de la transmission, réduction de la préférence pour le cash, meilleure gestion de la liquidité.
- **La politique de change** : traçabilité des usages de devises, réduction des rentes d'arbitrage, convergence progressive vers un marché unifié.
- **La politique budgétaire** : limitation des fuites, meilleure visibilité des flux, réduction des pressions quasi-budgétaires.
Sans cette infrastructure, les signaux macroéconomiques (taux, change, prix relatifs) ne se transmettent pas efficacement à l'économie réelle.

Plateforme électronique de change et séquençage 2026–2030. La plateforme électronique de change constitue le **cœur opérationnel** de la réforme du régime de change. Son efficacité dépend directement de son articulation avec la fintech.

Phase 1: 2026–2027 – Stabilisation et crédibilisation

- Mise en place des canaux de paiement digitaux associés à la plateforme,

- KYC, plafonds par usage, traçabilité intégrale,
- Traitement formel des besoins prioritaires (santé, étudiants, déplacements).

Objectif macroéconomique : **réduire la prime du marché parallèle**, contenir l'inflation importée et préserver les réserves.

Phase 2: 2028–2029 – Unification progressive

- Extension graduelle des usages,
- Amélioration de l'interopérabilité bancaire,
- Réduction du rationnement administratif.

Objectif macroéconomique : **améliorer la formation du taux de change**, soutenir l'équilibre externe et accompagner la désinflation.

Phase 3: 2030 – Régime plus soutenable

- Marché des changes largement unifié,
- Paiements digitaux comme norme,
- Réduction structurelle des comportements informels.

Objectif macroéconomique : **ancrer durablement la stabilité macroéconomique** et renforcer la crédibilité institutionnelle.

Les ménages au cœur de la transition. Le scénario macroéconomique repose sur l'hypothèse d'une **acceptabilité sociale minimale** de l'ajustement. La fintech contribue directement à cet objectif en permettant un accès formel, régulé et transparent aux devises pour des usages légitimes.

En l'absence de tels mécanismes, la transition serait socialement coûteuse et politiquement fragile, avec un retour rapide à l'informel. La fintech réduit donc le **coût social de l'ajustement**, sans compromettre la discipline macroéconomique.

Inclusion financière et crédibilité externe du scénario. À l'horizon 2026–2030, la crédibilité du scénario dépend aussi de sa **lisibilité pour les partenaires externes**. La fintech, intégrée dès la conception, permet :

- Une conformité renforcée LBC/FT,
- Un meilleur reporting des flux,
- Une transparence accrue du marché des changes.

Ces éléments sont déterminants pour :

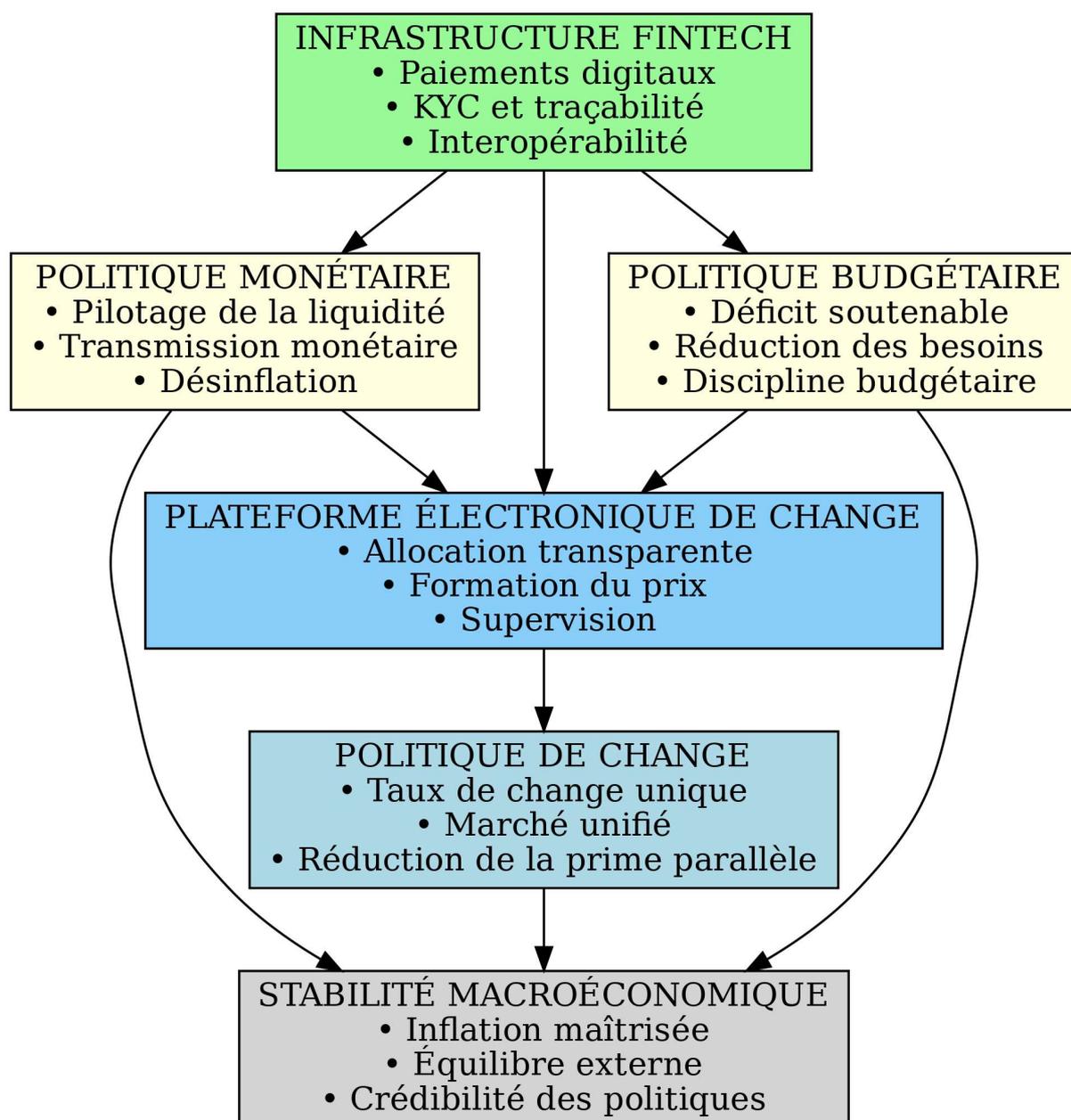
- L'accès aux financements concessionnels,
- La relation avec les institutions financières internationales, et
- La crédibilité du cadre macroéconomique.

Effets macroéconomiques attendus à l'horizon 2030. Alignée sur le scénario macroéconomique, la fintech permet :

- Une **réduction structurelle de la prime de change**,
- Une **meilleure transmission monétaire**,
- Une **pression moindre sur les réserves**,
- Une **formalisation progressive de l'économie** et

- Un renforcement de la crédibilité des politiques publiques.
Elle agit comme un **multiplicateur d'efficacité** du scénario 2026–2030.

Conclusion : la fintech comme condition de réussite du scénario 2026–2030. Le scénario macroéconomique 2026–2030 est économiquement cohérent. Sa réussite dépend désormais de sa **capacité d'exécution**. À ce titre, la fintech n'est ni un supplément technologique ni une réforme sectorielle. Elle constitue l'**infrastructure opérationnelle** sans laquelle : l'unification du marché des changes resterait théorique, la politique de change manquerait de crédibilité et l'ajustement macroéconomique serait socialement et politiquement fragile. **Alignée, séquencée et encadrée**, la fintech transforme le scénario 2026–2030 en trajectoire réalisable.



Annexe 8. La refonte de la chaîne institutionnelle de l'investissement public, élément vital de la relance de la croissance

Objet de l'annexe. Cette annexe analyse les **dysfonctionnements structurels de la gestion de l'investissement public en Algérie** et propose une **refonte complète de la chaîne institutionnelle** – de la planification à l'exécution et au financement – afin d'améliorer l'efficacité de la dépense en capital et d'en assurer la soutenabilité macroéconomique. Elle s'inscrit dans le cadre du **scénario d'ajustement 2026–2030**, marqué par la contrainte budgétaire, la baisse de l'espace fiscal et la nécessité de maximiser l'impact de chaque dinar investi.

Un constat central : un volume élevé, une efficacité faible. Depuis plus de vingt-cinq ans, l'investissement public constitue un pilier majeur de la stratégie économique algérienne. Entre **2000 et 2019**, les dépenses en capital ont représenté en moyenne **9,7 % du PIB**, un niveau parmi les plus élevés au monde. Sur la période **2020–2025**, elles se sont maintenues à **8,2 % du PIB**, avant d'être projetées à **6,4 % du PIB sur 2026–2030**, sous l'effet de la contrainte budgétaire croissante. Malgré cet effort financier considérable, les retombées macroéconomiques sont restées **nettement inférieures à leur potentiel** : contribution à la croissance limitée ($\approx 0,7$ point en moyenne), une création d'emplois coûteuse ($\approx 110\,000$ USD par emploi, contre 56 000 USD en moyenne internationale) et rendement fiscal faible ($\approx 0,15$ % du PIB, soit environ la moitié du potentiel). Ce décalage traduit une **inefficacité structurelle**, et non un simple problème de volume de dépense.

Une chaîne institutionnelle fragmentée et peu performante. L'inefficacité de l'investissement public s'explique par une **désarticulation profonde de la chaîne de gestion**, à tous les stades du cycle de projet :

- **En amont : absence de stratégie et de sélection rigoureuse** : absence d'une vision de développement hiérarchisant clairement les priorités, faible qualité des études de faisabilité économique et financière et sélection de projets guidée par des considérations administratives ou sectorielles plutôt que par le rendement socio-économique.
- **En phase budgétaire : fragmentation et instabilité** : procédures budgétaires complexes, recours massif aux **comptes spéciaux du Trésor (CST)** comme instruments de financement de substitution, absence de planification pluriannuelle crédible.
- **En exécution : retards, surcoûts et faible contrôle** : retards moyens de **24 mois**, dépassements de coûts de **10 à 30 %**, taux d'exécution avoisinant **45 %** et multiplicateur réel de la dépense limité à **0,075**, contre un potentiel théorique de 0,15.
- **En aval : quasi-absence d'évaluation ex post** : peu de mécanismes d'évaluation des résultats, absence de retour d'expérience institutionnalisé et faible redevabilité.

Conséquences macroéconomiques : un cercle vicieux. Cette inefficacité entretient un **cercle macroéconomique défavorable** : faibles retombées sur la croissance, création d'emplois limitée, base fiscale peu élargie, pression accrue sur les finances publiques et compression ultérieure de l'investissement public. La baisse projetée de l'investissement à **6,4 % du PIB sur 2026–2030** accentue ce risque : sans réforme, la contrainte budgétaire conduira mécaniquement à une **érosion du stock de capital productif**, compromettant la croissance potentielle.

Une contrainte nouvelle : la fin du financement facile. Le modèle de financement de l'investissement public est aujourd'hui **structurellement remis en cause** :

- la rente pétrolière ne couvre plus les dépenses courantes (elles représentaient **122 % des recettes en 2025**),
- le déficit primaire est redevenu structurel ($\approx -4,3$ % du PIB),
- l'investissement est financé par endettement domestique et CST, au détriment de la soutenabilité.

À l'horizon **2026–2028**, les dépenses courantes pourraient atteindre **143–145 % des recettes**, rendant le financement de l'investissement public **non soutenable sans réforme**.

Refonte de la chaîne institutionnelle : principes et architecture. La réforme de l'investissement public doit opérer une **rupture qualitative**, fondée sur trois axes structurants :

Axe 1 – Passer du volume à l'efficacité : cibler prioritairement les projets à **fort rendement économique et social**, arbitrer explicitement entre projets et intégrer systématiquement des analyses coût–bénéfice.

Axe 2 – Refonder la gouvernance institutionnelle : mise en place d'une **Agence nationale d'évaluation et de pilotage de l'investissement public**, chargée : de la validation des études de faisabilité, du suivi des grands projets, du contrôle des coûts et des délais et de la diffusion des bonnes pratiques.

Axe 3 – Assurer un financement soutenable : planification pluriannuelle via un **Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT)** crédible, diversification des sources de financement (dette ciblée, PPP, instruments innovants), et recentrage des CST sur leur rôle initial.

Principes directeurs de la réforme. La refonte de la chaîne d'investissement public doit reposer sur cinq principes directeurs :

- **Cohérence macroéconomique** : compatibilité stricte avec la trajectoire budgétaire et le scénario 2026–2030.
- **Coordination intersectorielle** : éviter les doublons et renforcer les complémentarités économiques.
- **Supervision centrale des grands projets** : qualité, coûts, délais.
- **Transparence et concurrence** : passation des marchés alignée sur les standards internationaux.
- **Discipline budgétaire durable** : maîtrise des dépenses courantes et élargissement de l'assiette fiscale.

Synthèse : Le problème de l'investissement public en Algérie n'est pas son volume, mais sa gouvernance.

Dans un contexte de contraintes budgétaires durables, la croissance future dépendra moins de "dépenser plus" que de **dépenser mieux**. La refonte de la chaîne institutionnelle de gestion de l'investissement public constitue ainsi un **levier central** pour : soutenir la croissance potentielle, créer des emplois durables, restaurer l'espace budgétaire et assurer la cohérence du scénario macroéconomique 2026–2030.

